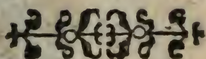
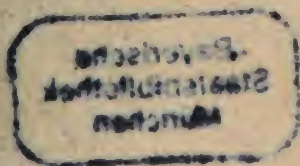
RECUEIL
DE
QUELQUES PIECES
QUI CONCERNENT
LES
QUATRE LETTRES
E'CRITES A M. L'ABBE'
DE LA
TRAPPE.

R



A COLOGNE,
Chez JEAN SAMBIX l'aiſné, à
la Couronne Imperiale.

M. DC. XCIII.



L'IMPRIMEUR AU LECTEUR.

LEs quatre Lettres écrites à M. de la Trappe, ayant eû tant de ſuccés dans le monde, j'ay crû faire plaiſir au public de luy communiquer quelques pieces qui en ſont une ſuite.

La premiere, eſt une Réponſe de M. l'Abbé de la Trappe à M. de Santeüil.

La ſeconde, eſt une Lettre écrite à M. de Santeüil, au ſujet de cette Réponſe. Ayant appris qu'un amy de l'Auteur des quatre Lettres avoit écrit à ce Religieux, pour donner pluſieurs éclairciſſemens ſur les Lettres, & qu'il en couroit des copies dans Paris, j'en ay fait chercher, & j'ay été aſſez heureux pour en obtenir une par le moyen d'un de mes amis.

La troiſiéme, eſt une Lettre que l'Auteur méme des quatre Lettres ſe crût obligé d'écrire à M. l'Abbé de la Trappe ; ſi-toſt qu'il eût lû celle qui eſt addreſſée au P. de Sainte Marthe. L'Auteur avoit envoyé ſa Lettre à un de ſes amis de Paris, pour la faire tenir à cét Abbé. Mais l'amy qu'on avoit prié de la lire avant que de l'envoyer, l'ayant trouvé tres propre pour diſſiper l'impreſſion qu'auroit pû faire d'abord la Lettre paſſionnée, publiée contre le P. de Sainte Marthe, en tira copie, & la montra à pluſieurs perſonnes, qui la firent auſſi tranſcrire.

La quatriéme, eſt une Réponſe à la Lettre de l'Apologiſte de M. de la Trappe, contre le P. de Sainte Marthe.

LETTRE DE M. L'ABBE' de la Trappe à M. de Santeüil Religieux de l'Abbaye de S. Victor de Paris, sur le sujet des quatre Lettres.

IL est vray, Mon Reverend Pere, comme on vous l'a dit & comme vous me le mandez, que bien des gens sont entrez en mauvaise humeur contre moy, *sans que je leur en aye donné aucun sujet veritable.* Ils croyent me faire beaucoup de mal, mais ils se trompent, car ils me font du bien : & je puis dire sur leur sujet, ces paroles du Prophete dans le sens de saint Augustin, *Tamquam novacula acuta fecisti dolum.* En un mot j'ay le plaisir & l'avantage tout ensemble, de leur pardonner l'injure qu'ils ont crû me faire, d'en effacer toute memoire dans mon cœur, & de leur vouloir avec sincerité autant de bonheur & de benedictions, qu'il paroist par tout ce qu'ils ont dit contre moy, qu'ils ont envie de me

nuire. Voila ma diſpoſition dans la circonſtance preſente : il ne me manque qu'à ſçavoir le nom de l'Auteur, afin de l'en remercier moy-méme. Je n'ay pas beſoin de vous dire comme quoy j'ay reçû tout ce que vous m'écrivez. Vous avez trop bonne opinion de moy ſans doute, pour croire que je l'aye pris autrement que comme vous le ſouhaittez. Pour vos hymnes de ſaint Bernard, elles ſont les plus belles du monde, elles ſont nobles, expreſſives, & devotes tout enſemble. Vous ſçavez que nous ne ſommes pas les maîtres abſolus : nous ſommes dans une obſervance de laquelle nous dependons en beaucoup de choſes. Pour moy je voudrois que tout l'ordre les chantaſt. Croyez je vous en conjure, qu'on ne ſçauroit étre avec plus de ſincerité que je ſuis : Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur,

F. Armand Jean Abbé de la Trappe.

ce 5. Novembre 1692.

Lettre d'un amy de l'Auteur des quatre Lettres à M. l'Abbé de la Trappe, écrite à M. de Santeüil Religieux de S. Victor, au sujet de la Lettre precedente, où l'on voit plusieurs endroits des quatre Lettres éclaircis.

MONSIEUR,

Un de mes amis de Paris m'a envoyé une copie de la *a* Lettre que M. l'Abbé de la Trappe vous a écrit au sujet des quatre Lettres qui courent contre sa Réponse au P. Mabillon. J'ay fait part de cette nouveauté à tout ce qu'il y a icy d'honnêtes-gens qui aiment nôtre Langue, & qui lisent avec plaisir ce qui porte le nom de M. l'Abbé de la Trappe. Ils m'ont témoigné qu'ils étoient édifiez d'apprendre par cette Lettre qu'il n'a été nullement émû d'une Replique aussi vive que celle de l'Auteur des quatre Lettres; mais ils m'ont prié de

a *Du 5. Novembre 1692.*

vous mander, Monſieur, qu'ils l'auroient encore été davantage, ſi un autre que luy leur avoit appris ces merveilles de patience, & de magnanimité Chrêtienne, que Dieu fait éclatter en ſa perſonne. On veut bien néanmoins l'en croire ſur ſa parole, quoyque ce ſoit le langage ordinaire de ceux mémes qui couvent dans leur cœur un chagrin mortel. Comme M. de la Trappe fait mention dans ſa Lettre du ſens que ſaint [a] Auguſtin donne à ces paroles du Prophete : *Tanquam novaculæ acuta feciſti dolum*, & qu'il ne rapporte point le paſſage de ce Pere, nous avons eu la curioſité de le chercher, & nous n'avons trouvé que ces paroles qui puiſſent revenir au deſſein de M. l'Abbé. *Ecce quid faciunt ſanctis mali, capillos radunt*: ſelon ſaint Auguſtin, le Prophete compare les méchans qui perſecutent les Saints, à un raſoir qui ne fait que couper le poil, & emporter les ſuperfluitez, ſans bleſſer, ſans cauſer de douleur, parce que la vertu des Saints les rend invulnerables, &

a In Pſ. 51.

qu'ils ſont à l'épreuve de toutes les entrepriſes des pecheurs.

Vous voyez par là, Monſieur, que l'Abbé de la Trappe ſe met au rang des Saints, qui ſouffrent perſecution, comme a le Docteur avoit bien prevû qu'il feroit, avec ſa modeſtie ordinaire; & qu'il a la charité de rejetter parmy les méchans & les réprouvez, ceux qui ont écrit contre luy; ou pour me ſervir de ſa comparaiſon, qu'il jette au feu les raſoirs qui luy ont fait le poil un peu rudement.

Pour ce qu'il inſinuë touchant ſa Sainteté, on ne la luy conteſte pas, Monſieur, & vous pouvez luy écrire en amy, qu'on eſt tout diſpoſé à le croire Saint, ſans qu'il ſe donne la peine de nous dire ſi ſouvent qu'il l'eſt. Quant à ce qu'il condamne ſes adverſaires comme de fort méchantes gens, & particulierement l'Auteur des quatre Lettres, on croit qu'il en juge un peu témerairement, & qu'il n'a point eu révélation de ce qu'il dit, *qu'ils croyent luy faire beaucoup de mal, & qu'il paroît par tout ce qu'ils*

a *Voyez la quatriéme Lettre*, p. 162.

ont dit contre luy qu'ils ont envie de luy nuire.

Ce n'est point leur dessein, Monsieur ; je puis répondre particulierement de l'Auteur des Lettres, qu'il n'a eu en veuë que le veritable bien de M. de la Trappe, & l'honneur de l'Etat Monastique traité si peu charitablement par cét Abbé, méme dans plusieurs grands Saints qui ont embrassé cette profession.

Je vous supplie, Monsieur, de mettre d'un côté ce que M. de la Trappe a dit des Congregations reformées entieres, sans excepter méme les Saints, & d'une autre part ce que l'Auteur des Lettres a dit de luy, pour ne le pas laisser triompher impunément de l'innocence. Je serois trop long à marquer icy toutes les injures dont M. l'Abbé a chargé tant de Religieux vertueux, & méme le P. Mabillon. Les Lettres en ont fourni des extraits fideles ausquels on peut avoir recours. Il suffit de dire qu'il soûtient que parmi les Moines qui étudient (ce qui renferme presque tous les Moines.) *On ne connoit plus*

ny regle , ny regularité , ny constitution , ny discipline , ny édification , ny exemple. Rep. p. 350. *Qu'ils tombent , au moins la pluspart , même par des necessitez inevitables dans toute sorte d'excés & de desordre.* Explic. sur la Reg. T. 2. p. 271. *Que leur cœur se corrompt , leur raison s'obscurcit & se couvre de tenebres,* obscuratum est insipiens cor eorum, *qu'ils se precipitent dans toute sorte d'abîmes.* Rep. p. 130. Voila generalement tous les Moines qui n'ont pas renoncé aux études , condamnez d'une maniere fort atroce.

Qu'a t-on dit de M. de la Trappe qui approche de ces duretez ? On l'accuse de faire paroître de l'amour propre dans quelques circonstances de sa conduite , & dans certains endroits de ses écrits , qu'on a citez fidellement. On dit qu'il ne pratique pas tout ce qu'il y a de plus rigoureux dans l'observance de sa Maison , c'est à dire le silence & la retraite. Quoy qu'on n'ignore pas qu'il a des raisons pour s'en dispenser , cela n'empêche pas qu'on ne puisse dire qu'il ne sent pas la pesanteur du joug qu'il im-

poſe aux autres. Enfin on ne peut diſſimuler qu'il a attaqué ſans ſujet la reputation de preſque tous les Religieux les plus réformez ; ce qu'on a eu toutefois la charité d'excuſer , en faiſant aſſez entendre qu'il a eu de mauvais memoires , & qu'il s'eſt laiſſé ſurprendre. Liſez s'il vous plaît , Monſieur , la fin de l'Avertiſſement ſur les quatre Lettres & la quatriéme pag. 175.

Voilà tout ce qu'on a été obligé de dire de plus fort , pour deffendre la cauſe des perſonnes innocentes qu'il a attaquées par un procedé dont on n'a pû ſe diſpenſer de faire voir le peu de juſtice dans la quatriéme Lettre dés le commencement. Peut-être le luy fera-t-on voir encore quelque jour plus fortement dans un ouvrage Latin, d'un Etranger de mes amis que j'ay vû manuſcrit , & dont voicy le titre. *Novus Guillelmus à Sancto amore in abbate Trappenſi redivivus , iterum à S. Thoma profligatus.* Cét ouvrage qui eſt fort digne de voir le jour , eſt diviſé en quatre parties ſelon ces quatre choſes , que ſaint Thomas reproche aux ennemis des

Religieux :

Religieux : *Primò mala si qua in eis sunt, extendunt :* [a] *secundò dubia asserunt : tertiò falsa confingunt : quartò crimina imponunt.*

J'avoüe, Monsieur, que l'Auteur des Lettres n'a pas fort menagé Monsieur l'Abbé de la Trappe, cependant on ne luy a dit que des douceurs en comparaison de ce qu'il reproche à ses adversaires ; car où l'a-t-on traité *d'insensé*, où luy a-t-on dit qu'il se précipite dans toute sorte d'abîmes, qu'il tombe en toute sorte d'excés & de desordres, ce qu'il n'a pas craint de dire fort affirmativement d'un million de Religieux. Je dis un million sans exagerer, parce que ces injures rejallissent sur tous les Religieux qui ont autrefois étudié, qui étudient, ou qui étudieront jusqu'à la fin des siécles.

Il faut remarquer encore s'il vous plaît, Monsieur, que cét Abbé est l'agresseur, & que de gayeté de cœur il luy a plû attaquer des personnes qui n'avoient jamais témoigné que beaucoup de consideration pour luy ; si on luy

a *Opusc. XIX. Capp. 20, 21, 22. & 23.*

a repondu ce n'a été que par la necessité de se deffendre, & méme on ne l'a fait que plusieurs années aprés avoir été attaqué, afin de voir si cette longue patience ne le rameneroit point. D'ailleurs il n'épargne pas les corps entiers des Congregations les plus reformées, qu'il nomme méme sans mystere. Au contraire, on ne touche point à ses Moines dans les Réponses qu'on luy a faites; on ne leur donne par tout que des loüanges; & si l'Auteur des Lettres a dit p. 28. sur le témoignage d'un amy de la Trappe, que la pluspart de ces Moines ont *la teste caßée*, il n'a pas pretendu dire qu'ils fussent à demy foux, comme quelques personnes l'ont mal expliqué. Avoir la teste cassée, c'est étre tombé dans un épuisement de teste qui rend incapable de toute sorte d'application; maladie assez ordinaire à ceux qui outrent la devotion, ou qui vivent dans une trop grande retraite, que peu de personnes sont capables de soûtenir, à moins d'une force d'esprit toute particuliere.

Si donc M. l'Abbé de la Trappe

croit avoir pû traitter comme il a fait tant de milliers de Moines même Réformez, dont la conduite est édifiante, & les accuser de toute sorte d'excés, *sans leur donner aucun sujet veritable d'entrer en mauvaise humeur contre luy*, (car c'est, Monsieur, ce qu'il vous a écrit,) sans qu'il ait eu dessein de leur faire de la peine, sans avoir merité pour cela d'être mis au rang des pecheurs qui persecutent les gens de bien: pourquoy croit-il, pourquoy publie-t-il que l'Auteur des Lettres, qui luy a seulement representé l'extrême tort qu'il a fait aux plus celebres Congregations, a eu en veuë de luy faire beaucoup de mal, & qu'il est du nombre de ces injustes persecuteurs des Saints, que saint Augustin compare à des rasoirs dignes d'être jettez au feu.

Pour moy, Monsieur, qui connois l'Auteur, je puis vous asseurer que ce n'est qu'en se faisant beaucoup de violence, qu'il a pris la resolution d'écrire contre M de la Trappe, & que pour le pousser aussi vivement qu'il a fait, il a

fallu qu'il ait forcé ſon naturel. Il m'a dit qu'il ne ſe reconnoiſſoit point dans ſon ouvrage, qu'il faut qu'il ait pris inſenſiblement le ſtile de ſon adverſaire, à force de le lire, que c'eſt à luy qu'il doit toutes les expreſſions trop fortes, qu'il eſt fâché d'avoir employées.

Il eſt certain, Monſieur, que ſitoſt que ſes Lettres eurent éclaté, ſans ſe laiſſer ébloüir à l'approbation que le public leur a donnée, ny à l'empreſſement de les avoir qu'on a témoigné dans tout le Royaume & même au-delà, il écrivit à un Abbé de grand merite & d'une vertu éminente, que ſitoſt qu'il avoit perdu de veuë les ouvrages de M. de la Trappe, qui peuvent ſervir de modele dans le genre d'écrire le plus ſatyrique, il avoit reconnu qu'il auroit eu beſoin d'un peu plus de moderation, pour remontrer à ſon adverſaire combien il en a manqué dans tout ce qu'il a écrit. Cét Abbé luy repondit à cela dans une viſite qu'il luy rendit, qu'il étoit de ſon ſentiment, & que ſon ouvrage, qu'il eſtimoit extrémement, ſoit pour la maniere

dont il est écrit, soit pour l'érudition, luy auroit parû encore meilleur, si M. de la Trappe y avoit été un peu plus épargné : que cependant si l'on mettoit en deux colomnes d'un côté ce que M. de la Trappe dit de desobligeant & d'injurieux contre ses adversaires, & de l'autre ce qu'on luy a répondu dans les quatre Letres, elles paroîtroient encore fort moderées.

Or pour justifier, Monsieur, quelle est la moderation de l'Auteur, il m'a prié de vous asseurer de sa part, qu'il souhaitteroit pouvoir se retracter de tout ce qu'il a dit au desavantage de M. l'Abbé de la Trappe, & qu'il le feroit sans avoir nul égard à sa reputation, si le respect & l'attachement qu'il doit avoir pour la verité ne s'y opposoit. Mais comme on ne luy a fait connoître sa méprise que sur deux faits, méme de fort legere consequence, il ne peut encore s'expliquer que sur ces deux là, & il proteste qu'il donnera satisfaction sur tous les autres, sitost qu'on luy aura montré qu'il s'est trompé ; ce qu'on aura peine

à faire, parce que je ſçay qu'il n'a travaillé que ſur de bons memoires, & qu'il en a laiſſé pluſieurs ſans vouloir s'en ſervir, parce qu'il n'étoit pas ſeur qu'ils fuſſent fidelles.

L'un de ces faits eſt rapporté p. 10. où l'Auteur dit que M. de la Trappe a ſollicité M. Th. à écrire contre les Benedictins de ſaint Maur. M. Th. s'eſt recrié contre cela, & a dit que jamais M. de la Trappe ne l'avoit exhorté à écrire contre les Peres de ſaint Maur. Il a eu quelque raiſon de faire ce deſaveu ; & la perſonne de qui l'Auteur croyoit avoir appris ce fait, luy a dit depuis peu qu'il n'avoit pas été rapporté exactement dans les Lettres. Voicy donc ce qui en eſt. Des Eccleſiaſtiques du voiſinage de l'Abbaye de Tiron, ſe plaignant à M. l'Abbé de la Trappe des Religieux de ce Monaſtere, à l'occaſion de quelque procés, M. l'Abbé leur dit : *Que M. Thiers n'écrit-il contre eux ?*

On voit aſſez le peu de difference qu'il y a entre ce qu'on lit dans les Lettres, & ce que je viens

d'exposer. Si M. de la Trappe n'a pas exhorté par luy-méme M. Th. à prendre la plume contre les Benedictins, il semble qu'il l'y ait sollicité par l'organe des autres: car il est fort à presumer que quelques-uns de ces Ecclesiastiques, qui étoient voisins de M. Thiers n'auront pas manqué de luy faire ce recit, qu'ils ont fait à tant d'autres. D'ailleurs si cét Abbé a souhaitté que M. Th. écrivit contre les Benedictins, dans un temps où il n'etoit pas encore si échauffé contre eux, ny si grand amy de M. Th. (car ce fait est arrivé il y a déja plusieurs anneés,) ne peut-on pas croire que depuis deux ou trois ans qu'il a témoigné beaucoup plus de chaleur qu'auparavant contre ces Peres, & qu'il est au contraire lié plus étroitement avec M. Th. qui luy a des obligations infinies, il l'a prié de l'aider à combattre ses ennemis, ausquels il ne peut pas suffire luy seul.

Au reste, Monsieur, ce fait n'est de nulle consequence, ny pour M. de la Trappe ny pour M. Th. Si M. de la Trappe a crû en con-

ſcience devoir écrire contre les Benedictins, comme il le marque dans ſa Réponſe, je ne vois pas qu'il doive faire grand ſcrupule de ſolliciter ſes amis dont il connoît l'érudition, à prendre les armes contre eux. Ce qu'on a rapporté n'eſt pas non plus injurieux à M. Th. au contraire, il luy fait honneur: D'un côté on voit l'eſtime que M. l'Abbé fait de luy: d'autre part on a lieu de loüer ſa prudence, qui l'a empêché de ſe commettre avec les Benedictins, nonobſtant les ſollicitations d'un amy d'auſſi grande conſideration que M. l'Abbé de la Trappe.

Il eſt encore plus facile, Monſieur, de juſtifier l'Auteur ſur l'autre fait, que ſur celuy-cy, puiſque toute l'erreur vient d'une tranſpoſition arrivée par la faute de l'Imprimeur. On lit. p. 45. *D'autres m'ont aſſuré qu'ils avoient vû encore depuis peu à Chartres, de la vaiſſelle qu'il faiſoit fondre, où l'on avoit mis ſes armes.* Au lieu de quoy il faut lire: *D'autres m'ont aſſeuré*, encore depuis peu, *qu'ils avoient vû à Chartres*, &c. Cette tranſpoſition

faisoit arriver, *depuis peu*, une chose qui s'est passée il y a plusieurs années.

Je ne puis pas repondre que les personnes qui ont rapporté ce fait à l'Auteur ne se soient pas trompées, & n'ayent pas pris les armes de l'Abbaye de la Trappe, pour celles de la Maison de Bouthillier. Il est cependant difficile de s'y méprendre, les unes étant des chevrons, & les autres des fusées. Pour ce qu'on a dit que l'on avoit vû à la Trappe des cuillers & des fourchettes d'argent aux armes des Bouthilliers, cela est vray, & l'Auteur dit qu'il les y a veuës luy-méme il y a dix ou onze ans, qu'il ne pouvoit pas s'y tromper n'ayant jamais ignoré, au moins depuis l'âge de douze ou treize ans, que ces armes sont d'azur à trois fusées d'or en pal, posées en fasce, qu'étant de retour à Paris, il en parla à quelques amis de la Trappe, qui luy dirent que c'étoient peut-étre les armes de l'Abbaye, mais qu'il leur soutint que non, & qu'il avoit remarqué distinctement les trois fusées. Au reste le sens charitable

qu'on a donné à cela, p. 45. eſt une preuve que l'Auteur n'a pas cherché à chicaner M. de la Trappe mal à propos.

Voilà, Monſieur, les deux ſeules fautes dont l'Auteur des Lettres ait été averti, & il ſeroit ravi de trouver l'occaſion de donner une ſatisfaction publique à ceux qui s'en ſont plaint.

Il a ſçu auſſi que quelques perſonnes ont improuvé qu'il ait mêlé des railleries dans les Lettres. Mais ces critiques n'ont pas pris garde que la raillerie convenoit à quelques perſonnages qu'on a fait parler, & qu'il n'auroit pas été à propos qu'un jeune Cavalier ſe fût exprimé en Caton ou en Docteur. Il n'eſt pas veritablement du caractere d'un Auteur Grave, de citer les Medecins de Moliere, mais cela n'eſt pas blâmable pour un jeune homme d'épée. On ſe ſert de cet exemple, parce que c'eſt le ſeul qui ait été critiqué en particulier. Ceux qui l'ont fait, n'ont pas remarqué que quoy qu'on le trouve dans la quatriéme Lettre écrite par le Docteur, c'eſt neanmoins le Cavalier

qui parle. Voyez la page 190. & la suivante.

Si l'on pretend condamner toutes les railleries, il m'est facile, Monsieur, de fermer la bouche à ces censeurs trop severes, en leur opposant ce passage de Tertullien, qui étoit aussi austere & aussi serieux du moins qu'eux. [a] *Congruit veritati ridere quia lætans, de æmulis suis ludere, quia secura est. Curandum planè ne risus ejus rideatur, si fuerit indignus. Cæterum ubicumque dignus risus, officium est.* Il est " bien seant à la verité de rire, par- " ce qu'elle est accompagnée de " joye. Il luy est permis de jouër " ses adversaires, parce qu'elle est " pleine de confiance & de secu- " rité. Il faut pourtant prendre " garde que la raillerie, que le ris, " ne dégénere en ridicule, si le su- " jet ne merite pas qu'on rie. Mais " dans toutes les occasions où le " sujet le demande, il est du devoir " de le faire. "

C'est ce que l'Auteur des Lettres a tâché d'observer. La raillerie n'y a été mélée que pour servir d'as-

a *Ad v. Valent. c. 6.*

raisonnement, & lorsque le sujet la permis. Ce qui domine par tout est une réfutation assez sçavante des Ouvrages de M. de la Trappe. Je dis assez sçavante, Monsieur, parce que les pieces de ce genre ne permettent pas qu'on étalle une vaste érudition, n'y ayant rien de plus contraire au bon sens que de faire citer par cœur dans une conversation, une grande foule de passages, à moins qu'on ne suppose que ceux qui les citent, ont les Livres en main.

Tertullien dit au méme endroit, qu'il y a beaucoup de choses qu'on doit plûtost refuter en raillant, que serieusement, de peur que cette application serieuse à les refuter, ne les fasse passer pour choses de consequence. *Si & ridebitur alicubi, materiis ipsis satisfiet multa sunt sic digna revinci, ne gravitate adorentur.*

Aprés avoir satisfait à ce qu'on a objecté à l'Auteur, permettez-moy, Monsieur, de marquer quelques endroits qu'il souhaitteroit avoir ou addouci, ou même retranché absolument, comme il me l'a fait connoître,

Il eſt fâché d'avoir mis ce paſſage au frontiſpice de ſes Lettres? *Angelo Epheſi ſcribe*, &c. Ces paroles neanmoins ne paroîtront pas fort injurieuſes à M. de la Trappe, ſi l'on conſidere que ſaint Jean les adreſſe au premier & au bien-aimé Diſciple de ſaint Paul, je veux dire à Timothée, ſelon l'opinion la plus univerſellement reçuë.

Il voudroit n'avoir point parlé des motifs de la converſion de M. de la Trappe, & n'avoir point fait mention, p. 44. du petit Livre imprimé contre luy il y a dix ou onze ans, quoy qu'il ait rejetté tout ce qu'il en a rapporté, & que le Chevalier, & le Docteur, qui ſont les ſeuls qui attaquent M. de la Trappe dans la premiere Lettre, proteſtent ſincerement qu'ils ne le croyent pas.

On ne peut pas douter, Monſieur, que l'entrée de M. de la Trappe dans la ſuperiorité, n'ait quelque choſe de fort extraordinaire, ayant eſté beni Abbé Regulier en achevant ſon novitiat, qu'il avoit fait eſtant toûjours Abbé Commendataire. Rien n'eſt plus deffendu par

les Regles Monastiques, que cette promotion à la Prelature, des jeunes Religieux, & pour ainsi dire des Novices. Nous lisons dans la Regle de saint Fructueux [a] c. 3. §. 3. *Primùm prævidendus est Abbas vitâ sanctâ institutione duratus, non conversatione novellus, sed qui per diuturnum tempus in Monasterio sub Abbate desudans, inter multos est comprobatus.* On peut aussi voir là-dessus la [b] Regle de saint Isidore c. 3. §. 5. Mais enfin Dieu dispense quand il luy plaît les Saints des Regles ordinaires. Ainsi l'Auteur souhaitteroit n'avoir point rapporté ce qui s'est dit dans le monde, touchant la vocation de M. de la Trappe à la dignité qu'il remplit. Il ne l'a pourtant rapporté qu'à fort bon dessein, & afin d'apprendre à M. l'Abbé que si sa sainteté n'a pas empêché qu'on n'ait dit de luy bien des choses desavantageuses, ausquelles il ne voudroit pas qu'on ajoûtat foy, il ne doit pas non plus croire tout ce qu'il a oüy dire des Religieux dont le monde qui est leur ennemy de-

[a] *Concord. Regul.* p. 140. [b] *Concord.* p. 150.

claré fait courir mille faux bruits. C'est par le même motif qu'on rapporte bien des discours qui ont esté faits de luy, mais ausquels on ne s'arrête pas, puisque souvent on les refute même, comme il paroît, p. 29. & 45.

Au reste, Monsieur, ce n'est point une fiction, que quelques-uns ayent pris pour une intrusion l'entrée de M. de la Trappe dans la place d'Abbé Regulier qu'il occupe, & je connois un fort habile homme, qui dit que s'il avoit à refuter M. l'Abbé dans tout ce qu'il a écrit contre les observances Monastiques, & contre les Congregations reformées, il commenceroit par luy demander son titre, n'en ayant dit-il, aucun, non seulement pour reformer ces Congregations, mais même pour gouverner comme il fait la Communauté de la Trappe. Je ne propose point ses raisons, & je ne les examine point. J'en ay vû aussi qui blâmoient fort qu'il se fût conservé son Abbaye en faisant profession, disant que cela étoit contraire à la Regle, qui ordonne qu'on ne se reserve rien :

Nihil sibi reservans ex omnibus.
Reg. c. 58.

L'Auteur des Lettres voudroit s'estre abstenu de rapporter quelques faits, dont il n'avoit pas absolument besoin, ne pouvant nommer ceux de qui il les tient, sans faire de la peine à bien des gens, qui ne veulent pas estre imprimez, ny se commettre avec M l'Abbé de la Trappe. C'est pour cela qu'on a supprimé leurs noms, qu'on ne declarera qu'à la derniere extremité, c'est à dire, s'ils sont assez imprudens pour desavoüer eux-mêmes ce qu'ils ont publié devant tous leurs amis, sans exiger le secret, & pour donner un dementi à l'Auteur des Lettres. Par exemple si l'on le presse sur ce qu'il a dit de *Dom Muce*, à la fin de la premiere Lettre, il montrera que tout ce qu'en a rapporté M. de la Trappe, est une fable, & il nommera le Confrere de *Dom Muce* Religieux de son premier Monastere, qui travailloit à le justifier de tous les crimes dont M. de la Trappe la noirci. Il luy sera aussi facile de dire le nom & le surnom d'un autre

Religieux, grand amy de M. l'Abbé qui a empêché celuy-cy de mettre au jour cette justification. Vous serez peut-estre bien aise, Monsieur, de sçavoir que *Dom Muce*, avant d'estre à la Trappe, estoit Religieux du Prieuré de saint Marcel du Sausset, proche Mont-limar, de l'Ordre de Cluny; qu'il s'appelloit *François Favre*, qu'il estoit fils du Fermier de ce Prieuré, qu'il n'avoit jamais vû la guerre que dans une garnison, & que bien loin d'estre accoûtumé au sang & au carnage, il n'avoit jamais tiré l'épée. Mais sur tout vous serez bien aise de sçavoir qu'aprés s'estre fait Religieux, il n'a jamais passé pour un libertin, ny entrepris de voyage pour aller se faire Turc & prendre le Turban.

L'Auteur n'a pas eu dessein de comparer M. de la Trappe à Julien l'Apostat, lors qu'il a montré page 71. quelque conformité de sentiment entre l'un & l'autre touchant les études. Si M. l'Abbé les interdit aussi bien que ce méchant Empereur, c'est par des motifs bien differens. Cependant, Mon-

sieur, si nous en croyons [a] saint Thomas dans un de ses Opuscules ; ceux qui veulent empêcher les Religieux d'étudier imitent ce Prince impie. *Hujus autem cogitationis ipsi authores non sunt, sed Iulianus Apostata, qui, ut Ecclesiastica narrat Historia, servos Christi à studio litterarum coercuit ; cujus imitatores se ostendunt qui Religiosis studium interdicunt &c.* La question que propose S. Thomas, est : s'il est permis de quitter le travail des mains pour s'occuper à l'étude ; à quoy il répond affirmativement, & compare ceux qui le nient à Julien l'Apostat. Il dit aussi qu'ils ressemblent aux Philistins, qui ne permettoient pas au peuple de Dieu d'avoir des armes : Car l'étude fournit des armes spirituelles aux Religieux, voyez la Preface de ce saint Docteur. Il est constant, Monsieur, que l'interdiction des études a toujours parû odieuse dans l'Eglise. On peut voir ce que M. l'Evêque de Vence dit à l'an 821. touchant Michel le Begue Empereur Iconoclaste qui les deffendit.

[a] *Opuscul. 19. c. 11.*

Si l'on s'eſt rencontré quelquefois avec le P. Mabillon, dans les mémes reponſes, les mémes reflexions, les mêmes preuves, ce n'eſt pas qu'on ait eu communication de ſon ouvrage, qui n'a eſté achevé d'imprimer qu'aprés l'impreſſion des Lettres, ny qu'on ait conſulté ce Sçavant Religieux ou quelques Peres de ſaint Germain des Prez. L'Auteur n'a pas crû devoir le faire, ny leur communiquer ſon deſſein, de peur de les embarraſſer, & de les expoſer encore à la mauvaiſe humeur de M. de la Trappe. Il croit devoir leur rendre ce témoignage qu'il ne leur a point demandé de memoires, & qu'il n'en a point receu de leur part, aimant mieux ſe priver de ces ſecours, qui luy auroient éſte fort neceſſaires, que de leur attirer ſur les bras tous les puiſſans amis de M. l'Abbé. Cette conformité vient donc de ce que l'ón a travaillé ſur la même matiere, & puiſé dans les mêmes ſources, qui fourniſſent aſſez ſouvent les mêmes penſées aux genies mêmes les plus diſproportionnez.

L'Auteur n'ayant écrit que pour suppléer au P. Mabillon, dans la pensée qu'il ne repliqueroit pas à M. de la Trappe, ce qu'il ne pensoit pas sans fondement, puisqu'il est certain qu'on a tâché d'empêcher ses Reflexions de paroître, & qu'on a employé pour cela toute sorte de moyens, jusqu'à intimider les Approbateurs, à ce qu'on m'a écrit de Paris, si-tost qu'il a sçu certainement que ce Pere avoit son privilege pour faire imprimer, il s'est pour ainsi dire negligé, laissant bien des fautes de la Réponse à relever, & s'écartant autant qu'il a pû de la voye du Pere Mabillon, ce qui luy a fait omettre plusieurs choses. Permettez-moy, Monsieur, d'alleguer icy seulement un exemple de ces omissions.

M. de la Trappe se propose p. 200. un des argumens de son adversaire, tiré de la Pratique des Monasteres de saint Martin de ,, Tours & de Lerins. On veut, ,, dit-il, que les Monasteres de ,, saint Martin de Tours & celuy ,, de Lerins, dont on a tiré des ,, hommes également vertueux &

ſçavans, prouvent évidemment "
la neceſſité des études. Il eſt "
aiſé de répondre, mes Freres, "
qu'entre les exercices qui ſe pra- "
tiquoient dans la premiere de "
ces Congregations, on n'y a "
jamais compté l'étude des ſcien- "
ces; & ſaint Sulpice Severe, "
qui en a fait le détail, a marqué "
ſeulement deux occupations prin- "
cipales, le travail des mains & "
la priere. "

Il eſtoit facile de montrer combien M. de la Trappe ſe trompe en cet endroit. Il n'a jamais lû dans ſaint Sulpice Severe, que le travail fût un des exercices communs du Monaſtere de ſaint Martin. Voicy tout ce qu'il dit des occupations de ces Moines: [a] *Ars ibi, exceptis ſcriptoribus, nulla habebatur, cui tamen operi minor ætas deputabatur. Majores orationi vacabant.* Il n'y avoit donc point de travail dans ce Monaſtere, que pour les plus jeunes, *minor ætas*; encore ce travail ne conſiſtoit-il qu'à tranſcrire des Livres. Cela peut nous apprendre que le travail des mains n'a point

[a] *L. de Vita S. Mart. c. 7.*

esté consideré entre les obligations essentielles des Moines.

Il est certain, Monsieur, que les Clercs y étoient autrefois également obligez, comme l'Auteur l'a dit dans sa premiere Lettre, & comme il paroît par plusieurs Reglemens des Conciles, durant onze ou douze siécles. Theodulphe Evêque d'Orleans au neufviéme siécle, recommande cette pratique à ses Clercs dans ses Capitulaires, & veut que non seulement ils se nourrissent de leur travail, mais aussi qu'ils gagnent de quoy faire l'aumône. [a] *Et vestris necessitatibus subvenietis, & habebitis quod necessitatem patientibus porrigatis.*

„ Pour ce qui est du Monastere „ de Lerins, ajoute M. de la „ Trappe, saint Eucher qui a parlé „ avec exactitude de la discipline „ qui s'y observoit, n'a rien dit „ de la science.

Ce silence ne signifie rien, [b] & le P. Mabillon y oppose des preuves positives, ausquelles il me permettra de joindre un passage de Vincent, Moine de Lerins, qui

a *Capit.* 3. b *Reflex. Art. XXI. p.* 234. *& suiv.*

m'a parû parfaitement beau. Ce grand Homme dans la Preface de son Memorial, (*Commonitorium*) qui est une piece achevée & le plus excellent Traité de Controverse que nous ayions dit qu'il a esté porté à entreprendre cét ouvrage, non seulement par la consideration du fruit qu'il produiroit, mais aussi par celle du temps & par la circonstance favorable du lieu de sa demeure. Comme, dit-il, le temps emporte toutes les choses humaines par sa rapidité, il est juste d'en dérober quelque partie pour la consacrer à l'éternité, par quelque ouvrage qui nous en rende digne. Et le lieu nous invite à ce travail, parce que nous habitons dans la retraite du Monastere. La forme de nôtre Institut, nôtre maniere de vie convient à ce travail, parce que nous sommes venus nous mettre à couvert dans le port assuré de la Religion, aprés avoir esté quelque temps engagez dans les troubles & les diverses agitations de la Milice seculiere. Mais le Latin est infiniment plus beau que ma Tra-

duction : *Ad quod me negotium non ſolum fructus operis, ſed etiam conſideratio temporis, & opportunitas loci adhortatur. Tempus proptereà quod cum ab eo omnia humana rapiantur, & nos ex eo aliquid invicem rapere debemus, quod ad vitam proficiat æternam. .. Locus autem, quod urbium frequentiam turbaſque vitantes, remotioris villulæ, & in ea ſecretum Monaſterii incolamus habitaculum... Sed & propoſiti noſtri ratio in id convenit, quippe qui cùm aliquamdiu variis ac triſtibus ſæcularis militiæ turbinibus volueremur, tandem nos in portum Religionis cunctis ſemper fidiſſimum Chriſto aſpirante condidimus.* Vincent de Lerins eſtoit donc bien éloigné de croire, que l'étude des Dogmes, & la compoſition des ouvrages qui concernent cette matiere fuſſent interdites aux Moines.

Quelque apprehenſion que j'aye, Monſieur, de vous ennuyer par une ſi longue Lettre, permettez-moy de marquer une autre omiſſion de l'Auteur dans une matiere de conſequence. Il eſt trop de mes amis

amis pour trouver mauvais que je la faſſe connoître ; & il luy ſera aiſé de s'en excuſer , en diſant qu'il n'avoit pas entrepris d'examiner tout le Commentaire de la Regle de ſaint Benoiſt , fait par M. de la Trappe. Car c'eſt où ſe trouve la faute qu'il ne devoit pas ce me ſemble laiſſer paſſer.

Saint Benoiſt ordonne au Ch. 58. de ſa Regle , que ceux qui deſirent embraſſer la Profeſſion Monaſtique, aprés avoir eſté éprouvez faſſent promeſſe ou vœu de *leur Stabilité.* Les Religieux de ſaint Benoiſt diſputent entre eux ſur ce que c'eſt que cette Stabilité ; ſi elle doit s'entendre à l'égard du Monaſtere, ou de l'état, c'eſt à dire, ſi le Moine qui s'y engage s'attache par ce vœu à un Monaſtere en particulier , ou à un corps de Congregation , ſous lequel ſont pluſieurs Monaſteres.

Il ſemble que la Stabilité ne doive pas s'entendre à l'égard d'un Monaſtere en particulier , parce qu'on a vû de tous temps les plus ſaints Moines de l'Ordre de ſaint Benoiſt , ne faire nulle difficulté de

quitter leur premier Monaſtere, pour s'aller établir dans un autre, pour en aller fonder ailleurs, pour aller porter la lumiere de l'Evangile parmy les Infidelles. Il eſt encore tres-certain que les grandes Abbayes ont toûjours eu dans leur dependance pluſieurs Monaſteres, même fort éloignez, où les Abbez envoyoient leurs Religieux en obediances, & qu'ainſi ceux qui alloient ſervir Dieu dans ces maiſons, ne gardoient pas la Stabilité dans le Monaſtere de leur profeſſion, comme ils y auroient cependant eſté obligez s'ils en avoient fait un vœu. Cela juſtifie la conduite des Congregations, qui ne ſe regardent que comme un ſeul corps de Monaſtere, & qui ne croyent pas que la Stabilité dont il eſt parlé dans ce Chapitre de la Regle empêche qu'on ne faſſe paſſer les Religieux d'un lieu à un autre.

Je ſçay, Monſieur, que cette opinion n'eſt pas ſans difficulté, mais je ne voy pas que celle qui luy eſt oppoſée ſoit plus vray ſemblable & plus claire. En tout cas

pour laisser la chose indécise, comme elle l'est icy dans la Regle, il ne falloit pas que M. de la Trappe ajoutât comme il a fait au mot de *Stabilité*, ces trois autres, *dans le Monastere*, qui ne sont point dans le Texte, & qui sont de la derniere importance, puisque delà dépend la justification ou la condamnation de presque toutes les Congregations Réformées, dans la matiere du premier vœu que font les Moines de saint Benoist. Aussi M. de Vert qui est de la seconde opinion comme il paroît par son Avertissement sur sa Traduction, a-t-il mis simplement *Stabilité*, dans le Texte; & en Note, *dans le Monastere.*

Voilà, Monsieur, les éclaircissemens que l'Auteur des Lettres a crû devoir donner sur les endroits qu'on a critiquez, ou que luy-méme a remarqué le premier avoir besoin d'explication. Si des personnes plus éclairées que luy découvrent d'autres fautes, & l'en avertissent avec charité, il recevra leurs avis avec plaisir, & avec reconnoissance. On luy a mandé

déja plusieurs fois que M. Th. travaille à luy répondre. Cette nouvelle l'a un peu surpris, & luy paroît fort douteuse, parce qu'il croit que M. Th. a résolu de se tenir desormais en repos. On dit méme qu'un des articles de la paix qu'il a faite avec M. l'Evêque de Chartres, est qu'il s'abstiendra d'écrire ; & l'on a remarqué que depuis ce temps-là, il n'a rien donné au public, au lieu qu'auparavant on voyoit tous les ans quelque chose de nouveau de sa part. Certainement la prudence dit que lors qu'on s'est sauvé avec beaucoup de peine d'un horrible naufrage, on ne doit plus s'exposer à de pareils dangers, mais faire avec le Poëte Lyrique le vœu de n'y plus retourner.

——Me [a] tabulâ sacer
Votivâ paries indicat uvida
Suspendisse potenti
Vestimenta maris Deo.

Ces vers me font souvenir que j'ay l'honneur d'écrire à l'Horace

a *L. 1, Carm, Ode 5.*

de nôtre ſiécle, qui a beſoin des momens que je luy dérobe, pour quelque ouvrage digne de l'immortalité. Je vous demande pardon de vous avoir cauſé cette diſtraction; & je vous ſupplie de croire que je ſuis,

Monſieur,

Vôtre, &c.

De Cologne ce 7. Janvier 1693.

Lettre de l'Auteur des quatre Lettres écrite à M. l'Abbé de la Trappe, au sujet de celle, qui est adressée au R. P. de Sainte Marthe de la Congregation de S. Maur.

MONSIEUR,

L'extrême desir que j'ay de conserver toûjours avec vous les liens de la charité Chrêtienne, m'engage à vous supplier tres-humblement, de n'ajouter pas foy à ce qu'un de vos amis a publié depuis peu, dans une Lettre qu'il adresse au R. P. de Sainte Marthe.

Si l'on en croit l'Auteur de cette Satyre, qui n'est qu'un tissu continüel de mensonges & d'injures atroces, dites de fort mauvaise grace, vous estes selon moy *un homme sans foy, sans Religion, & même qui a effacé toute memoire de son Baptême, & qui a dépoüillé toute humanité. Vn emporté, un furieux, un monstre qui immole à l'amour de la gloire ses freres & ses enfans. La*

vanité, l'orgüeil sont vos moindres vices ; je vous faits soupçonner de plus d'une hérésie, d'estre traître à l'Etat & au Roy même. Ie veux faire entendre que vous étes partisan des ennemis de la Religion, & rebelle aux Puissances les plus sacrées, pag. 53.

Je vous conjure, Monsieur, d'obliger vôtre amy, à vous marquer les endroits de mes Lettres, où j'ay parlé de vous en ces termes, & s'il vous les fait voir, je consens de passer pour imposteur, pour calomniateur public, comme il me fait l'honneur de me nommer plus de cent fois.

Demandez luy aussi en même temps, en quel endroit j'ay dit, *que vous vous étes fait Religieux de dépit de n'avoir pû obtenir l'Archevêché de Tours*, ce que j'ay nié fort sincerement, p. 44. *Que vous avez fait le voyage de Rome, pour vous faire General d'Ordre*, ce qui est de sa pure invention, *que vous avez fait menacer de la Bastille M. Thiers, que vous l'avez sollicité d'écrire contre les Benedictins dans la dispute qu'ils eurent touchant la prés-*

ſéance aux Etats de Bourgogne, que vous êtes un Iupiter fulminant toûjours les éclairs dans les yeux & les foudres à la main, que vous regardez vos Religieux comme vos eſclaves, qu'il faut bon gré mal gré qu'ils faſſent ce que vous voulez, & que le ton de maître que vous prenez avec ces miſerables, marque aſſez l'eſprit qui vous pouſſe à cette regularité. [a]

J'eſpere, Monſieur, vous faire voir bientoſt toutes ſes ſuppoſitions & toutes ſes falſifications dans un plus grand détail, & vous montrer qu'il n'a rapporté preſque aucun paſſages des Lettres, qu'il n'ait corrompu & expliqué à contre-ſens; auſſi s'eſt-il bien donné de garde de citer, de peur que ſa mauvaiſe foy ne fut aiſément reconnuë en conſultant les endroits qu'il auroit citez.

J'avouë, Monſieur, que je vous ay écrit en des termes trop forts; j'en ay beaucoup de chagrin: Je l'ay témoigné de vive voix & par écrit à mes amis, preſque auſſi-toſt que mes Lettres parurent, & lorſ-

a *Voyez les pag.* 43. 49. 53. 63. 65. 67. 72.

que je n'en étois plus le maître ; & je l'ay fait marquer par un de mes amis dans une Lettre qu'il a écrite à M. de Santeüil Religieux de saint Victor, dés le septiéme de Janvier, avant que j'eusse esté averti de la belle Lettre que l'on composoit ou que l'on faisoit imprimer alors contre le P. de Sainte Marthe. Mon dessein en cela, Monsieur, étoit de rendre publique la satisfaction que je souhaittois vous donner sur certains endroits de mes Lettres, ne doutant pas que M. de Santeüil ne fit courir des copies de la Lettre de cét amy, ce qui en effet est arrivé. Si vous n'en avez point receu, je feray en sorte qu'il vous en tombe quelqu'une entre les mains, & je vous prie de recevoir comme venant de ma part tout ce que mon amy écrit à M. de Santeüil, pour servir d'éclaircissement, & d'addoucissement, à quelques endroits de mon Livre, que je ne trouve pas assez moderez.

Voilà ma disposition à vôtre égard, Monsieur, mais vous devriez aussi reconnoître, ce me sem-

ble, que vous avez parlé d'une maniere tres-injurieuſe de la pluſpart des Moines. N'avez-vous pas dit de ceux qui étudient, c'eſt à dire de preſque tous les Religieux, que parmy eux, *On ne connoît plus ny Regle, ny regularité, ny conſtitution, ny diſcipline, ny édification, ny exemple.* Rep. p. 350. *Que leur cœur ſe corrompt, leur raiſon s'obſcurcit & ſe couvre de tenebres,* Obſcuratum eſt inſipiens cor eorum...; *& qu'ils ſe precipitent dans toutes ſortes d'abiſmes*, ibid. pag. 130. *Qu'ils tombent* au moins la pluſpart, *dans toutes ſortes d'excés & de deſordres, méme par des neceſſitez inévitables.* Explic. ſur la Reg. T. 2. p. 271. Que le murmure le plus criminel d'où par neceſſité on voit naître des diviſions, des partis, des cabales, &c. *Eſt ſi commun parmy les Moines, qu'il ſe peut dire que reſpirer & murmurer pour eux n'eſt qu'une méme choſe.* Ibid. T. 1. pag. 253. J'omets icy tout ce que vous avez dit d'injurieux à la memoire des plus grands hommes de l'Ordre Monaſtique, de Caſſiodore, de Loup Abbé de Ferrieres, de ſaint An-

ſelme, de ſaint Maur même.

Ne nous ſervons point, Monſieur, de deux poids & de deux meſures differentes, ce qui eſt abominable devant Dieu ſelon l'Ecriture. Pourquoy voulez-vous perſuader à tout le monde, que tout ce que vous avez écrit contre les Moines, part d'un cœur brûlant de charité, & qu'on ne puiſſe vous avertir des excés où vôtre zele vous emporte, ſans bleſſer cruellement la charité ? Ce qu'on vous a dit de plus dur, eſt que vous avez mal parlé des Religieux, & donné d'eux de ſi mauvaiſes idées, qu'à en juger par là, il faudroit conclure, *qu'il vaut mieux ſe faire Soldat que de ſe faire Religieux, excepté à la Trappe*, comme le P. Mabillon a eſté forcé de le dire dans ſes Reflexions, art. 5. pag. 37. quelque moderation qu'il y ait gardée. Faut-il pour cela que vos amis ſe déchaînent contre moy, & me diſent preſque autant d'injures que de mots, juſqu'à m'accuſer de *vouloir ſoulever contre vous tous les Moines, pour vous exterminer*, pag. 53. & pag. 55.

les Moines & les Démons mémes ; Comme si j'étois Magicien, & que les Moines fissent une méme Société avec les Demons. Je les plains fort, Monsieur, de s'étre livrez à une passion qui les aveugle tellement qu'ils ne sont plus capables que de dire des brûtalitez. Mais je vous plains aussi extrémement, d'avoir pour amis des gens qui vous font si peu d'honneur.

Assurez-les, Monsieur, que je n'ay pas besoin de leurs avis pleins d'emportemens, pour prendre la résolution de retracter ce que j'ay dit de vous, si-tost que je connoîtray qu'on m'a donné de mauvais memoires. Je n'en ay pris que de personnes dignes de foy. S'il est arrivé neanmoins qu'on m'ait surpris ; je n'auray nulle peine à faire un aveu sincere de mon erreur, & je vous donneray une pleine satisfaction sur tout ce que j'auray dit mal à propos, pour édifier ceux à qui j'aurois peut-étre été une occasion de scandale. Je vous proteste, que si quelque chose est capable de me consoler

consoler d'une telle faute, c'est qu'il m'est facile de la reparer par une satisfaction publique, & de donner en cela un exemple d'humilité qui est fort rare au siecle où nous vivons.

Si donc je suis dans l'erreur, j'y suis de la meilleure foy du monde, ne desirant rien plus passionnément que de me voir detrompé. Mais je vous declare, Monsieur, que je ne puis l'être par vôtre amy qui a écrit une Lettre si emportée au P. de Sainte Marthe. Aveuglé du feu de sa colere, il n'a pas vû le Soleil en plein jour; ce qui luy a fait faire de si terribles chutes dont on aura bien-tost la charité de le relever. Il est du nombre de ceux à qui [a] saint Augustin applique ces paroles du Prophete: *supercecidit ignis & non viderunt solem. Ignis superbia*, explique saint Augustin, *ignis fumosus... Ignis iracundia, quantus ignis iste est? Super quem ceciderit iste ignis, non videbit solem.* Si ce prétendu ami cite presque toûjours à faux mes Lettres qui sont entre les mains de tout le mon-

[a] *In ps.* 57.

de, & qu'il suffit de lire pour le convaincre de ses impostures & de ses falsifications, quelle foy doit-on avoir à ce qu'il dit, lors qu'il n'apporte point d'autre témoignage que le sien, où qu'il nous renvoye à des personnes qu'il n'est pas facile de consulter, & qui ne parlent que par sa bouche, ou méme qui ne disent rien. Imposez donc silence à ces amis qui gâteront tout si vous n'y prenez garde, parlez vous méme, vous serez plus favorablement écouté, puisque c'est avec bien du respect, que je suis,

Monsieur,

Vôtre, &c.

De Paris ce 16. Février 1693.

Lettre à un Docteur de Sorbonne, où l'on examine la Lettre addressée au R. P. de Sainte Marthe de la Congregation de S. Maur.

MONSIEUR,

Je n'ay pas été surpris de voir qu'on ait répendu par tout, avec tant d'affectation, une Lettre imprimée, addressée au R. P. de Sainte Marthe Prieur de saint Julien de Tours, qui n'est qu'un tissu de calomnies & d'injures contre luy, ou plûtost contre tous les Religieux, à qui l'on fait l'honneur de les associer, même aux Demons, pour combattre Monsieur de la Trappe, pag. 55. Il y a long-temps, Monsieur, que j'ay appris de saint Thomas, que l'artifice ordinaire dont se servent les ennemis des Saints, c'est à dire des Religieux, pour les perdre de reputation, est d'écrire contre eux des Lettres, qu'ils font courir par tout le monde; sur quoy ce

ſaint Docteur cite un paſſage de ſaint Jerôme, d'où nous apprenons que ces Lettres ſont pleines de menſonge, de fourberie & de parjure; c'eſt à dire, parfaitement ſemblables à celle dont il eſt icy queſtion : [a] *Sed etiam litteras per universum orbem dirigant .... gloſſa Hieronymi. Hoc utimur teſtimonio adverſus eos, qui epiſtolas plenas mendacio, & fraudulentia & perjurio in orbem dirigunt.*

La profuſion qu'on a faite des exemplaires de cette Lettre, juſqu'à en envoyer cinq à une ſeule Communauté, eſt une preuve indubitable que l'Auteur a fait les frais de l'impreſſion, pour ſe rendre maître de tous les exemplaires; & ſi vous me demandez où il a pris l'argent neceſſaire pour cela, luy qui eſt un fort pauvre Curé, dans un temps où l'argent eſt ſi rare, je vous repondray, Monſieur, que c'eſt un myſtere que je n'approfondis pas : mais que les perſonnes qui ont fourni dequoy achepter argent contant, tous les exemplaires de deux Lettres imprimées

a *Opuſc. 12. in Praef.*

contre Monſieur de la Trappe, dont on parle depuis long-temps, pour les ſupprimer, comme on me mande de Paris, du premier Février, ont bien pû fournir auſſi à l'édition de cette belle Lettre, & qu'ainſi d'autres que luy ont eu part à cét Ouvrage; ce qui ne leur fait pas beaucoup d'honneur.

J'ay fait tout ce que j'ay pû, Monſieur, pour engager l'Auteur des quatre Lettres à y repondre; Je luy ay repreſenté, que quoy que cette piece ſoit pitoyable, elle luy donneroit neanmoins lieu de dire de fort bonnes choſes; que nous étions dans un ſiecle où l'on a vû la lumiere, pour ainſi dire, ſortir des tenebres, & les meilleurs Livres compoſez à l'occaſion des plus méchans; que d'ailleurs cette Satyre, toute malfaite qu'elle eſt, pourroit en impoſer à ceux qui n'ont pas lû exactement les quatre Lettres, & que les fauſſetez, dont elle eſt remplie, paſſeroient dans l'eſprit de bien des gens, qui ſont aveuglément devoüez à la Trappe, pour autant de veritez, étant propoſées avec tant d'hardieſſe, & marquées en

lettre Italique, comme si c'étoient des passages de ces Lettres citez avec fidelité. Mais il m'a repondu que la petite Lettre du 16. Février, qu'on avoit fait courir afin de rendre témoignage à la verité, suffisoit pour faire voir les impostures & les horribles excés de l'Apologiste, quoy qu'on en eût pû marquer un plus grand nombre, & qu'il ne croyoit pas qu'un esprit raisonnable s'y laissât surprendre aprés cela. Ainsi, a-t-il ajouté, je n'ay plus d'autre parti à prendre, que celuy de me rejoüir, selon cette parole de Jesus-Christ : * *Vous serez bien-heureux lorsque les hommes vous chargeront d'injures .... & qu'il diront faussement toute sorte de mal contre vous. Réjoüissez-vous alors & soyez ravis de joye.* Car vous sçavez qu'il n'y a point de mal qu'on ne publie de moy, jusqu'à dire que je veux soulever les Demons contre M. de la Trappe, *pag.* 55.

Le voyant determiné à demeurer dans le silence, je ne crus pas, Monsieur, devoir le presser davantage, mais je le priay d'agréer

* *Math.* 5. 11. 12.

que nous leussions ensemble cette Satyre, à dessein de tirer de luy les éclaircissemens necessaires pour y repondre, ce qu'il m'accorda de bonne grace. La lecture dura trois heures, parce que je l'interrompois souvent, pour luy proposer mes doutes ; il y satisfit sur le champ avec tant de facilité, & justifia si parfaitement tous les faits que l'Apologiste a attaquez, en me montrant au doigt ses suppositions, ses falsifications, ses égaremens, que j'ay crû vous faire un vray plaisir de vous communiquer ce que j'ay tiré de cette Conference, qui suffira pour détruire entierement cette piece, si indigne d'un homme qui se dit amy intime de M. l'Abbé de la Trappe. Asseurément, Monsieur, le plus grand mal que je puisse luy souhaitter, si j'étois de ses ennemis, comme on l'a crû mal à propos, ce seroit d'avoir un grand nombre d'amis semblables à celuy-cy : au contraire, un des plus grands biens que je puisse vouloir à l'Auteur que cét Apologiste attaque, est de ne rencontrer jamais que de tels adversaires, qui se détruisent

eux-mémes par leurs impostures évidentes, & par leurs emportemens, qu'on peut dire aller jusqu'à la brutalité. Mais épargnons ce pauvre Ecrivain, & contentons-nous de luy montrer les blessures qu'il s'est faites, sans luy en faire de nouvelles, selon ces belles paroles de Tertulien : [a] *Ostendam, sed non imprimam vulnera.*

Avant que j'entreprenne de refuter pied à pied cette miserable Lettre, trouvez bon, Monsieur, que je fasse dessus quelques observations generales.

I. Comment doit-on appeller, Monsieur, la temerité avec laquelle l'Apologiste suppose sur un bruit de ville, que le P. de Sainte Marthe est l'Auteur des quatre Lettres, quoy qu'il n'ignore pas qu'il les désavoüe ; & qui sur cette supposition le charge en personne de toutes les injures les plus atroces, contre toutes les loix de la charité Chrêtienne, de l'honnesteté civile, de l'Eglise, & de l'Etat : qui l'appelle calomniateur & imposteur public plus de cent fois : Qui

[a] *Adversus Valent. c. 6.*

l'accuse *d'offrir tous les jours le saint Sacrifice avec une ame noircie d'un attentat*, pag. 55. *de vouloir exciter tous les Moines contre l'Abbé de la Trappe, afin de se vanger en l'exterminant*, pag. 53. *de vouloir même soûlever contre luy les Démons avec les Moines*, pag. 55.

Si l'Apologiste avoit de quoy convaincre le P. de Sainte Marthe qu'il est l'Auteur des Lettres, que ne le produisoit-il, au lieu de dire en l'air, *que la plume, dont il sçait qu'il s'est servi, portera sa condamnation, que certaines Religieuses de pieté, à qui il s'est ouvert, s'éleveront contre luy au Iugement de Dieu & des hommes*, pag. 59. *& qu'il s'en est expliqué à ses amis?*

Pour détruire tout cela, Monsieur, on n'a qu'à répondre qu'il est tres-faux, & que l'Apologiste n'est pas digne de foy, aprés les impostures & les falsifications dont on va le convaincre. Si le P. de Sainte Marthe avoit fait confidence de ce secret à quelques amis, ce seroit assurément à Messieurs ses parents: car il n'a point de meilleurs ny de plus fidelles amis,

au moins hors de sa Congregation, à l'insçû de laquelle l'Apologiste reconnoît qu'il a écrit ces Lettres, pag. 51. & 52. Cependant qu'on demande ce qui en est au R. Pere de Sainte Marthe General de l'Oratoire, à Monsieur de Sainte Marthe Conseiller à la Cour des Aydes; à Monsieur de Montholon, Premier President au Parlement de Roüen son cousin germain, mais sur tout qu'on demande à Monsieur Camus de Beaulieu, Controlleur General de l'Artillerie son oncle, ce qu'il luy a écrit là-dessus. Voila des témoins qui valent bien ceux que l'Apologiste n'ose faire connoître, de peur qu'on ne leur donne le dementi. Si donc il avoit eû tant soit peu de bon sens & d'équité, il auroit bien vû qu'il ne devoit pas s'abandonner à ses préjugez, & il auroit imité la retenüe de M. de la Trappe, qui a suspendu son jugement sur ce fait, comme l'Apologiste le rapporte, pag 36.

Au reste, quel interest a-t-il de vouloir que le P. de Sainte Marthe soit Auteur des quatre Lettres? Veut-il leur donner encore plus de

vogue quelles n'ont eûe, quoy qu'elles ayent été recherchées avec les derniers empressemens ? Le nom de Sainte Marthe mis à la tête d'un Ouvrage le gâte-t-il ? en fait-il concevoir un préjugé si désavantageux ? Personne n'ignore le rang que ce nom tient dans la Republique des Lettres, & ce qu'en ont dit les Sçavans, tant François, qu'Etrangers. Voicy, Monsieur, ce que je viens de lire, dans l'approbation que Monsieur Issaly a donnée aux plaidoyers de Monsieur de Corberon, Avocat General au Parlement de Mets, qui paroissent depuis peu, par les soins de Monsieur de Sainte Marthe Conseiller à la Cour des Aydes. *Tous ceux qui ont quelque amour pour les Sciences & pour les belles Lettres, ont une veneration singuliere pour le nom de Sainte Marthe. C'est une famille où l'esprit, le sçavoir, la vertu & la pieté sont hereditaires. Il n'y en a point dont il soit sorti de si grands personnages & en si grand nombre, dans toutes sortes de Sciences depuis deux siécles entiers.* Il ajoute, *qu'il seroit à desirer que quelque François*

entreprit l'Histoire de cette Maison. En ce cas là, il faudroit aller demander à l'Apologiste de M. de la Trappe, des memoires touchant la personne du P. de Sainte Marthe Benedictin.

La qualité de Religieux de la Congregation de S. Maur, ajoûtée par l'Apologiste, ne donne pas un préjugé moins favorable en matiere de litterature. On sçait qu'il ne sort pas ordinairement de mauvais Livres de la Congregation de saint Maur. Le Pere de Sainte Marthe qui en est, en a déja donné qui ont été bien reçus du public. Ayant eu à combattre des Ministres aussi passionnez que le sont Daillé, Jurieu &c. Il l'a fait avec une moderation qui a édifié méme les ennemis de la Religion. D'où l'on peut ce me semble conclure, que s'il est l'Auteur des quatre Lettres, où Monsieur l'Abbé de la Trappe est poussé un peu vivement, il faut qu'il ait eû bien du sujet d'en venir là.

Enfin, Monsieur, ce qui donne encore un préjugé plus avantageux de ces Lettres, c'est que l'Apologiste dit

dit positivement, *Que le P. de Sainte Marthe a employé dans sa Critique toutes les raisons que le P. Mabillon a employées dans ses Reflexions.* D'où il conclut, *Qu'il est bien difficile qu'on n'accuse le P. Mabillon de luy en avoir donné communication,* pag. 4. de l'Avant-propos.

Ne diriez vous donc pas, Monsieur, que le dessein de l'Apologiste seroit de faire valoir les quatre Lettres, & quand il auroit entrepris de trahir la cause de M. de la Trappe, en useroit-il autrement, rien ne me persuade le contraire que les injures atroces qu'il dit à l'Auteur des Lettres, ou plutost au P. de Sainte Marthe ; mais je vais faire voir par l'aveu de cét homme méme qu'elles retombent toutes sur luy, particulierement celle de calomniateur & d'imposteur public ; ce sera le sujet de ma seconde Reflexion.

II. L'Apologiste n'ose assurer que le P. de Sainte Marthe ait publié contre M. de la Trappe quelque chose qu'il ait inventé, mais il se retranche par tout à dire qu'il a été trompé, qu'il a eu de

mauvais memoires, qu'il a crû trop facilement. C'est par où il commence son Avant-propos; voyez aussi, pag. 10. 11. &c. & sur tout, pag. 59. où il exige seulement de l'Auteur qu'il fasse cet aveu: *Confessez ingenüement qu'on vous a trompé, & que vous avez crû avec trop de legereté le mal de vôtre Frere.* Cela supposé, en quel sens peut-il étre appellé calomniateur & imposteur? Comme l'Apologiste est Curé, il faut luy remettre devant les yeux ces paroles d'un écrit de Messieurs les Curez de Paris, pour répondre à de semblables reproches: [a] *Estes-vous donc si peu instruits*, disent-ils, *des Regles les plus communes de la Morale, non seulement Chrêtienne, mais humaine, que vous ne sçachiez pas que ce qui fait un homme menteur, imposteur, faussaire, n'est pas simplement d'avoir dit des choses qui ne se trouvent pas vrayes, mais de les avoir dittes contre sa conscience, & sçachant qu'elles étoient fausses?* Or l'Apologiste n'a nulle conviction que l'Auteur des Lettres ait dit des choses les sçachant

a Ecrit neufviéme.

fausses ; on vient de le prouver par luy même ; donc il a accusé l'Auteur d'etre un calomniateur & un imposteur public, sçachant qu'il ne l'étoit pas, mais en des termes qui font horreur : *Vous mourrez dans sa malediction* (de Dieu) *vous aurez beau faire des pénitences .... vos priéres ne seront non plus écoutées que celles d'un impie*, pag. 51. Donc luy-même est un calomniateur, qui accuse injustement d'un si grand crime un Chrêtien, un Religieux, un Prêtre, un Superieur.

Ce n'est pas, Monsieur, qu'il soit necessaire de faire ce raisonnement, pour convaincre l'Apologiste des calomnies & des impostures les plus noires ; il n'y a qu'à lire la pag. 53. pour en trouver 15. ou 16. entassées, comme je vous le feray voir quand il sera temps.

Ce que je viens de remarquer, Monsieur, paroîtra encore plus fort, si vous faites reflexion que ces calomnies prétenduës qu'on impute à l'Auteur, ne sont que de fidéles recits de certains faits qu'il a rapportez de la maniere qu'ils

ont esté dits, ou méme publiez dans des Ouvrages imprimez. Ces faits sont de trois sortes ; les uns sont faux, à ce que l'on croit charitablement, par exemple, que M. de la Trappe est sorti du monde pour n'avoir pû obtenir l'Archevêché de Tours, & l'on nie ceux-là tres-sincerement, & d'une maniere fort positive, comme il paroît, pag. 44. Les autres ont semblé un peu douteux, parce qu'on ne les avoit appris que par le témoignage de personnes qui ont pû étre trompées, quoyque leur probité soit connuë, & l'on se contente de proposer ceux-là simplement comme douteux, sans ajoûter ce qu'on en pense. On dit même souvent ce que la charité Chrêtienne a pû inspirer pour détruire ces faits, comme on voit pag. 28. 29. 30. Si c'étoit un crime de rapporter ce qui s'est dit contre M. de la Trappe, c'en seroit sans doute un plus grand aux Evangelistes, d'avoir rapporté ce qu'on disoit de Jesus-Christ, qu'il étoit possedé du Démon, perturbateur du repos public, &c. Au reste on a marqué dans la Lettre

à M. de Santeüil à quel dessein ces faits sont rapportez, sans qu'on ait voulu pour cela les autoriser. Quant à ceux que l'Auteur a sçû par luy-même, il a pû les rapporter comme certains ; neanmoins il s'est souvent contenté de les proposer comme des faits douteux.

D'ailleurs on fera voir que de tous les faits recueillis & critiquez par l'Apologiste, il y en a la plus grande partie, ou absolument inventez par luy, ou falsifiez malicieusement, ou avoüez de luy, ou enfin niez contre toute verité. Mais quand même on ne seroit pas obligé d'ajoûter foy aux preuves que j'apporteray pour les justifier, on tombera toûjours d'accord, que ces faits n'étant de nulle importance, n'ont pû estre relevez avec tant de reproches injurieux, que par l'homme du monde le plus emporté. On le prie encore d'écouter ces paroles de Messieurs les Curez de Paris, dans l'écrit que j'ay déja cité : *Il est encore nécessaire de considérer que les choses, sur lesquelles vous nous traittez si injurieusement, sont de si peu d'importance, qu'il est*

infiniment plus honteux d'en prendre des ſujets de reproche & d'accuſation, comme vous faites, que d'en avoir été mal informé. Dans les choſes importantes, quoy qu'il ſuffiſe d'étre ſincere pour n'étre pas menteur, cela ne ſuffit pas pour étre exempt de toute faute ..... mais dans les choſes qui ne ſont de nulle conſéquence, la ſincerité ſuffit, non ſeulement pour éviter le menſonge, mais même pour éviter toute autre faute : parce que ce ſeroit détruire la ſocieté humaine, que de vouloir obliger les hommes à s'informer des moindres faits, avec autant de ſoin & de diligence que s'il s'agiſſoit des plus grandes choſes .... Il y en a donc ſur leſquelles on peut ſe contenter d'un oüy dire, ſelon les regles mêmes de la prudence Chrêtienne.

† III. La troiſiéme choſe que je vous prie d'obſerver, Monſieur, c'eſt que l'Apologiſte n'ayant pû attaquer les Lettres qu'à la faveur de mille ſuppoſitions, & ayant auſſi mal réüſſi que vous l'allez voir, aprés ſix mois de temps, quoy qu'il ait été aidé apparemment par des amis de M. de la Trappe, & peut-

être par cét Abbé même, c'est un puissant préjugé de la force de cét ouvrage. Il est vray que j'aurois peine à croire que M. de la Trappe eût eû part à une Satyre aussi violente, & aussi mal conçuë que celle-là, si l'Apologiste ne nous y forçoit presque, lors qu'il se répresente comme un amy toûjours attaché à la personne de M. l'Abbé. *Il est avec luy quand on luy apporte le Titre de sa Réponse*, pag. 65. *Il l'est allé voir depuis la publication des Lettres, & M. l'Abbé luy a parlé avec beaucoup de retenuë de ce bel Ouvrage de tenebres, & de la personne du P. de Sainte Marthe*, pag. 36. *Il l'a vû souvent luy-méme étant chez luy, manger du pain bis, boire de l'eau & se contenter de la portion commune du Refectoire, dans des circonstances où il auroit fait donner des boüillons à la viande à ses Freres.* pag. 29. Il paroît même que M. l'Abbé l'a fait dépositaire de plusieurs secrets qui étoient de grande consequence pour l'honneur de certaines Congregations ; ce qu'il n'auroit pas fait s'il n'avoit consideré cét homme comme un autre luy méme. Cer-

tainement en voila bien assez pour donner un violent soupçon que M. de la Trappe a eû connoissance de cette Lettre avant qu'elle parût, & qu'il n'en ignore pas l'Auteur. Il faut donc qu'il le desavoüe publiquement, s'il veut qu'on ne fasse pas tomber sur luy les reproches qu'on pourroit luy faire d'avoir laissé courir une Lettre aussi pleine d'impostures & d'emportemens.

S'il y avoit autant de preuves pour convaincre le P. Mabillon, d'être l'amy particulier de l'Auteur des Lettres, de l'avoir souvent auprés de soy, de luy faire confidence de ses secrets, l'Apologiste auroit eû plus de raison qu'il n'en a eüe de faire soupçonner ce Pere d'avoir eu part aux Lettres. Cependant quoyque l'on n'ait rien de semblable à alleguer, le P. Mabillon est, comme je crois, prest à protester qu'il n'a eu aucune communication des Lettres avant qu'elles ayent été publiées, & l'Auteur a déja fait declarer par un de ses amis, qu'il n'a eu nul commerce avec le P. Mabillon, ny avec aucun des Péres de saint Germain des Prez

par rapport à ſon Ouvrage ; qu'il ne les a point conſultez, qu'il n'en a point pris de mémoires. M. de la Trappe, eſt donc obligé à plus forte raiſon de donner un déſaveu net & poſitif à celuy qui abuſe de la qualité de ſon intime ami, pour donner cours aux menſonges & aux ſuppoſitions malicieuſes dont ſa Lettre eſt toute remplie. Mais il eſt temps, Monſieur, d'en commencer l'examen.

Cette piéce eſt compoſée d'un Avant-propos, du corps de la Lettre, & d'une liſte des faits poſez comme veritables dans les Lettres dont on pretend faire voir la fauſſeté. Nous examinerons, s'il vous plaît, chaque partie ſelon le même ordre que l'Auteur a gardé, & vous trouverez bon qu'à la fin de ma Lettre j'oppoſe aux faits, que l'Apologiſte dit avoir tirez des Lettres, quoy que la pluſpart ſoient ou ſuppoſez ou falſifiez, une liſte beaucoup plus ample des faits injurieux avancez tres-fauſſement par M. de la Trappe dans ſes Ouvrages. Je les diſtribueray en pluſieurs claſſes ſelon cét ordre : *Faits injurieux à*

tout l'Ordre Monaſtique , aux Saints, & aux plus grands hommes de cette Profeſſion , aux Religieux qui ont embraßé l'étude , à certaines Congregations réformées , & en particulier au P. Mabillon. On n'uſera pas du privilege de l'Apologiſte qui ne cite point, & l'on marquera juſques aux pages & aux differentes éditions , lors-qu'il y en aura eu pluſieurs.

Examen de l'Avant - Propos.

Ne ſoyez pas ſurpris , Monſieur, de trouver dés le milieu de la premiere page de cét Avant- Propos, un paſſage des Lettres , pag 84. cité avec cette addition , *des choſes qui pourroient luy être utiles* , qu'on a marquée en même caractere que le reſte du paſſage , car je vous feray voir dans la ſuite que l'Apologiſte a fait une eſpece de vœu de ne jamais citer fidellement , & qu'il le garde avec la derniere exactitude , lors même que les additions & les falſifications ne ſont de nulle conſequence , comme eſt celle que je viens de marquer. Au

lieu donc de nous y arrêter passons à la seconde page, *où il promet de prouver par des faits incontestables, que la jalousie, la vangeance, le déréglement de l'esprit & beaucoup d'autres passions ont eû part à cét Ouvrage d'iniquité*, (aux quatre Lettres) Vous verrez dans la suite, Monsieur, quels sont les faits qu'il oppose à ceux que l'Auteur des Lettres a avancez, & que ce qui les rend incontestables c'est seulement le témoignage de l'Apologiste, c'est à dire de l'homme du monde le plus indigne d'être crû, aprés tous les mensonges dont on l'a déja convaincu, & toutes les injures qu'il dit si peu Chrêtiennement à son adversaire.

Il croit cependant, Monsieur, nous faire admirer sa moderation, en disant, pag. 3. *Si le P. de Sainte Marthe s'étoit renfermé dans le soûtien du Livre du P. Mabillon, en gardant comme luy les mesures de l'honnesteté Chrêtienne, on luy pardonneroit.*

Un de mes amis a fait cette réflexion sur ces paroles, qu'on ne veut donc pas pardonner à l'Au-

teur des Lettres, ce qui en verité n'eſt pas fort Chrêtien. Pour moy j'en fais une autre; c'eſt, Monſieur, que quelque moderation qu'on apporte à répondre à M. de la Trappe, ſes amis regardent toûjours cela comme une faute, & que toute la grace que peut eſperer même le P. Mabillon aprés avoir répondu, en gardant les meſures de l'honneſteté Chrêtienne, c'eſt qu'on luy pardonne. En effet de quelle faute qu'on pût pardonner, ſeroit coupable l'Auteur des Lettres, ſi ayant employé les mêmes raiſons que le P. Mabillon, il avoit apporté la même moderation à les propoſer? Ainſi que M. l'Abbé de la Trappe attaque toutes les Congregations, qu'il faſſe d'affreux portraits des Obſervances qui ſont le plus en vigueur, qu'il condamne hautement l'exercice de l'étude dans les Moines, comme le moyen le plus ſûr de ſéculariſer les Cloiſtres, qu'il traitte les Religieux qui étudient d'inſenſez, dont le cœur eſt obſcurci, &c. On en verra bien davantage dans la liſte des faits; ils doivent demeurer dans le
ſilence

ſilence ſans oſer ſe deffendre, & s'ils le font même avec toutes les meſures de l'honneſteté Chreſtienne, ce ſera toûjours une faute, & ils ſeront bien heureux ſi on la leur pardonne.

Ma reflexion, Monſieur, eſt fondée ſur cét aveu de l'Apologiſte à la fin de la troiſiéme page, & dans la ſuivante, *que le Pere de Sainte Marthe a employé dans ſa Critique toutes les raiſons que le P. Mabillon a employées dans ſes Reflexions.* Ce qui eſt aſſurément fort honnorable à l'Auteur des Lettres, & en méme temps fort favorable à la cauſe qu'il a ſoûtenuë avec le Pere Mabillon. Car étant tres-certain qu'ils ne ſe ſont rien communiquez l'un à l'autre, ny directement, ny indirectement, par eux-mémes, ny par autruy, de vive voix, ny par écrit, (qu'on me permette toute cette formalité de termes, pour ne laiſſer aucun ſoupçon d'équivoque,) ſi les mémes raiſons ſont venuës dans l'eſprit de l'un & de l'autre, ce qui eſt tres-conſtant, n'eſt-ce pas une preuve qu'elles ſont tout à fait naturelles, & que pour peu qu'on

veüille examiner celles de M. de la Trappe, on en connoiſt le foible, & on eſt en état d'y répondre? En voilà aſſez pour les Préliminaires de l'Avant-propos : venons à l'ordre que l'Apologiſte ſe preſcrit dans ſa Lettre.

Mais vous allez être ſurpris, Monſieur, d'apprendre de luy-méme qu'il n'en a point gardé. *Le peu d'ordre*, dit-il, pag. 4. *qu'on a gardé dans cette Lettre, & la ſimplicité du ſtile perſuaderont ſans doute le P. de Sainte Marthe, que la charité & le cœur y ont plus de part que l'eſprit. Je n'ay*, ajoute-t-il, *traité les matiéres que comme elles ſe ſont préſentées à ma memoire.*

Aviez-vous jamais oüy dire, Monſieur, que le peu d'ordre fut un effet de la charité plûtoſt que de la paſſion? Il faut aſſurément que la charité de l'Apologiſte ne reſſemble pas à celle de l'Epouſe, qui diſoit de ſoy, [a] *ordinavit in me charitatem.* Mais qu'elle ſoit fort dereglée & fort en deſordre, auſſi bien que ſon cœur. Et effet ſa charité eſt un zele aveugle pour

[a] *Cantic.* II. 4.

M. de la Trappe, qui le précipite dans mille emportemens contre ceux qu'il croit n'être pas de ses amis. Voilà la veritable cause du desordre qui regne dans toute sa Lettre, où il saute de la pag 28. des quatre Lettres à la 191. & de là au passage de l'Apocalipse que l'on a mis à la teste de ces Lettres.

Mais quel jugement a eû cét homme, de dire qu'il a refuté, pour ainsi parler, par cœur le Livre qu'il attaque, & qu'il s'en est fié à sa memoire, comme si lorsque l'on se mêle de critiquer un ouvrage il ne falloit pas l'avoir toûjours devant les yeux, lire & relire les endroits qu'on censure, & sur tout les citer fidellement. L'Apologiste est d'autant moins excusable qu'il a dû apprendre par la lecture des quatre Lettres; que l'une des choses qu'on a blâmé davantage dans la Réponse de Monsieur l'Abbé, est qu'il n'a pas cité avec toute l'exactitude & toute la fidelité qu'on devoit attendre d'un si grand homme. Voyez les Lettres, particulierement page 56. & 58.

Apparemment, Monsieur, nôtre

Apologiste a voulu se chercher du côté de sa méchante memoire, une excuse à toutes les faussetez qu'il dira dans la suite. Il croit peut-être que lors qu'on luy reprochera d'avoir dit bien des choses contre toute apparence de verité, par exemple, pag. 53. *Que selon l'Auteur des Lettres M. de la Trappe est un homme sans Foy, sans Religion, & même qui a effacé toute memoire de son Baptesme, &c.* Il en sera quitte pour dire : Je n'avois pas le Livre en main quand j'ay écrit cela, ne l'ayant lû qu'en courant, il m'a semblé y avoir trouvé ces propositions si violentes contre M. de la Trappe ; mais je ne sçay pas où : aussi n'ay-je point cité ; peut-être que ma memoire m'a trompé. Comme si ces raisons étoient recevables, lorsque l'on a la témerité d'avancer les choses du monde les plus atroces.

Au reste, Monsieur, je voudrois demander à l'Apologiste quelles sont les matieres qu'il a traittées ? *Je n'ay dit il traitté les matieres que, &c.* Les Lettres renferment toutes les raisons employées par le P. Ma-

billon dans ſes Reflexions ; en a-t-il effleuré une ſeule ? On y a critiqué pluſieurs paſſages des Livres de M. de la Trappe, & ſur tout de ſa Réponſe ; en a-t-il juſtifié quelqu'un ? Il ſe contente d'attaquer quinze ou vingt endroits qui ne ſont rien au Livre dans le fonds, & qu'on n'y a inſerez que pour égayer la converſation. Il prétend montrer la fauſſeté des faits qui y ſont rapportez ; mais c'eſt luy qui a inventé ou falſifié la pluſpart de ces faits. Il eſt forcé d'avoüer les autres ; & s'il y en a quelques-uns qu'il oſe nier, rien n'eſt plus facile que de les luy prouver. Enfin s'il ſe trouve quelque circonſtance dans ces faits qui ne ſoit pas entierement certaine, on montrera qu'elle n'eſt de nulle conſequence. Vouloir refuter ainſi un Livre, n'eſt-ce pas entreprendre de tuer un homme en luy donnant pluſieurs coups d'épée dans les cheveux, qui à peine en abbattent deux ou trois ? Aprés cela, Monſieur, n'admirez-vous pas cet homme qui dit à la fin de ſon Avant-Propos, qu'il auroit écrit plutoſt s'il n'avoit fallu quelque

temps pour s'éclaircir à fonds des choses ; quoy qu'il y ait lieu de le convaincre , qu'il n'a pas même pris le temps de lire les Lettres qu'il combat : car on aime presque mieux rejetter tant de faussetez sur sa negligence, que de les imputer à sa malice.

Il est vray, Monsieur, que l'Apologiste prevoyant peut-être que sa Lettre auroit dans le monde le sort qu'on sçait qu'elle y a eu, n'y ayant été luë qu'avec le dernier mépris , nous promet quelque chose de meilleur , pour nous dédommager. *Cette Lettre*, dit-il, *n'est qu'un préambule à quelque chose de plus fort, de plus correct, ample, & de mieux ordonné.* Remarquez toutes ces riches expressions : mais peut-être que *plus fort & plus correct*, signifie icy encore plus mauvais, plus plein d'emportemens & de suppositions ; car lorsque l'on a l'esprit aussi gâté qu'il paroît que l'a cet Auteur : (je ne parle point de son cœur , & j'en laisse le jugement à Dieu ,) l'on ne trouve bon ou meilleur , que ce qui a plus de rapport à ses méchantes dispositions.

Cependant, Monsieur, le pourriez vous croire ? Cet homme, si indigne qu'on ajoûte foy à ses paroles, suppose que le P. de Sainte Marthe doit s'en rapporter à ce qu'il dit : *Ie ne crois pas*, dit-il, *que le P. de Sainte Marthe oblige à donner des preuves de ce qu'on avance.* A qui donc demander des preuves & des témoins, sinon à un homme qu'on va convaincre d'autant d'impostures & de faussetez presque, que de propositions ? C'est tout ce qu'on peut faire que de croire un homme de probité sur sa parole en des matieres d'aussi grande consequence que celles-cy, & les menteurs meritent qu'on ne les croye pas, même lors qu'ils disent la verité.

Examen du corps de la Lettre.

Cette Lettre, Monsieur, commence par un passage tiré de l'Epître de saint Jacques chap. 5. v. 19. & 20. dont nôtre Apologiste n'a pas compris le sens. *Vous sçavez*, écrit-il à l'Auteur des Lettres, pag. 9. *Que saint Iacques a dit que*

c'étoit sauver son ame, que de retirer un de nos Freres qui seroit dans l'erreur, &c. Cependant nous lisons dans saint Jacques : *Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam* EIVS *à morte*, CELVY *qui convertira un pecheur & le retirera de l'égarement sauvera une ame de la mort*, (C'est à dire l'ame de celuy qui sera converti, EJUS & non pas la sienne propre, SUAM comme l'explique l'Apologiste) Un bon Quatriéme se seroit-il ainsi mépris dans la traduction de ce mot ?

C'est pourtant, Monsieur, cet habile homme qui se mêle de régenter l'Auteur des Lettres, & de luy faire sa leçon. Son dessein n'est pas, dit-il, pag. 10. de prendre la deffense des Ouvrages de M de la Trappe. Il ne s'amusera pas à montrer que son adversaire en a tourné les passages comme il luy a plû. Ce sont là pour luy des minuties. Il n'y a, dit-il, qu'à lire les Lettres pour s'en convaincre. Cependant l'Auteur des Lettres a combattu les Ouvrages de M. de la Trappe, par toutes les raisons du

P. Mabillon ; il a cité mot pour mot, & il faudroit un peu plus que le témoignage de nôtre Apologiste, pour luy persuader qu'il s'est trompé. Je crois même que le public ne se rendra pas facilement à son autorité, & qu'il auroit souhaitté qu'il eût au moins donné un seul exemple de l'erreur de son adversaire. Mais il ne luy a pas plû de le faire, & il faut en demeurer là.

Son principal but est donc de montrer que l'Auteur *a détruit la charité, en voulant prouver que M. de la Trappe l'a blessée dans ses écrits.* Sur cela, Monsieur, l'Auteur avoüe de bonne foy, qu'il n'a pas assez menagé cet Abbé. Mais il sera facile de voir, par la comparaison qu'on fera des passages de M. de la Trappe, qui sont injurieux à tout l'Etat Monastique, & aux Particuliers de cette Profession, avec les endroits des Lettres que l'Apologiste croit si opposez à la charité, lequel des deux l'a blessée davantage. Au reste je ne comprens pas comment un homme qui ne sçait ce que c'est ny de charité Chrê-

tienne, ny même d'honnesteté morale, a la hardiesse de se presenter pour porter le flambeau de la charité devant ceux qui s'en écartent, afin de les y ramener.

L'Autre dessein de cet écrivain, est de monstrer, *que tous les faits avancez dans les Lettres sont faux sans en excepter la moindre circonstance, & il promet de le prouver par des endroits tres-sensibles*, mais comment s'aquite-t-il de sa promesse? Il y a plus des trois parts des faits rapportez dans les Lettres, dont il ne dit pas un seul mot; sur tout il ne touche point à ceux qu'on a tirez des Livres de M. de la Trappe. Est-ce donc par ce silence qu'il pretend prouver qu'ils sont faux? Pour les autres faits dont il parle, il est certain qu'il y en a plusieurs qu'il est obligé d'avoüer, par exemple, l'argent exigé & receu pour le prix des ouvrages de M. de la Trappe, pag. 62. & 63. le Secretaire seculier pag. 66. &c. Il y en a d'autres qu'il nie à la verité, mais dont il avouë plusieurs circonstances, comme le premier, le troisiéme &

le ſeptiéme. Je n'en marqueray pas davantage, parce que nous examinerons ces faits. Comment donc oſer dire qu'on prouvera que tous ſont faux, ſans en excepter la moindre circonſtance, & quels ſont ces endroits ſi ſenſibles qu'on apporte pour preuve ? Je ne vois par tout que l'Apologiſte qui parle ; il rapporte aſſez de faits, mais il faut l'en croire ſur ſa bonne foy. Voilà ſes réponſes ordinaires, *cela eſt faux, croyez moy je le ſçay d'original &c.* s'il nous renvoye à quelque Auteur plus grave que luy, c'eſt un témoin muet que nous n'entendons point parler, ou s'il parle, c'eſt l'Apologiſte qui luy ſert d'interpréte, & franchement tout ce qui nous vient de luy eſt bien ſuſpect. Je luy declare donc que je ne ſuis point converty par toutes ſes preuves ſi ſenſibles. *On ſe deffie fort pour l'ordinaire des raiſons de ceux qui en viennent pour ainſi dire aux mains & aux injures,* nous dit-il luy-méme, dans ſon Avant-propos, & je ne vois aucune page de ſon Libelle qui ne ſoit noircie de quelque groſſe in-

jure : ainsi encore une fois je le recuse.

Il fait le zelé pour les veritez dont il dit que Dieu a rendu M. de la Trappe depositaire, pag. 11. Mais c'est une grande question si ce que M. de la Trappe avance contre les Ordres Religieux les plus reformez, particulierement sur le chapitre des Etudes, sont des veritez que Dieu l'ait chargé d'annoncer ; car c'est uniquement ce que l'on combat dans ses ouvrages : & peut-être sera-t-il necessaire de consulter là-dessus les Oracles de l'Eglise, pour nous apprendre ce qu'on en doit croire, sans s'arrêter au jugement que prononce l'Apologiste, qui ne passera jamais pour Auteur grave. Il en faudroit plus de mille comme luy pour faire une opinion probable.

Je veux bien le croire toutesfois, M. sur ce qu'il rapporte touchant la suppression d'un ouvrage scandaleux, fait contre la Congregation de saint Maur, parce qu'on est persuadé qu'il est luy-méme l'Auteur de cet ouvrage, aussi digne
de

de luy que la belle Lettre que nous examinons. Vous ſerez peut-être bien aiſe de ſçavoir le détail de ce fait.

Un Curé voiſin de la Trappe, qu'on dit être un Gaſcon tout de feu & de ſalpêtre, avoit composé il y a cinq ou ſix ans, ſix Lettres ſatyriques & infamantes contre la Congregation de ſaint Maur, & contre le P. Dom Joſeph Mége en particulier. Deux de ces Lettres parurent, mais on les trouva ſi miſerables, qu'elles attirérent ſur l'Auteur, & ſur M. de la Trappe même, le blâme de tous les honnêtes gens. Cet Abbé à l'inſçû duquel peut-être elles avoient parû, en étant informé, fit ſupprimer toute l'édition; en quoy ſa conduite fut fort ſage & fort charitable. Neanmoins il ſeroit à propos de l'avertir qu'on ne laiſſe pas de monſtrer encore à la Trappe ces belles piéces à quelques amis qui y viennent, ce qui gâte un peu ſon action genereuſe, & qu'on m'a aſſuré depuis peu qu'il y avoit eu des perſonnes de piété qui en avoient été ſcandaliſées. Il eſt de

sa prudence de s'éclaircir sur ce fait, qui me paroît fort vray semblable. Car ce Curé qui a toute l'edition entre les mains, & qui n'a garde de condamner son Ouvrage, est si souvent à la Trappe, qu'il peut facilement le débiter sous le manteau. J'ay lû deux de ces Lettres qui m'ont fait pitié, & je n'ay jamais vû rien de si méchant, si ce n'est la Satyre que nous examinons, dont M. de la Trappe auroit bien fait de supprimer aussi toute l'édition, s'il en a eu quelque connoissance, comme il est bien difficile de ne le pas croire. Il auroit aussi fort bien fait de ne plus honnorer de son amitié & de sa confidence un Curé si violent qui en abuse, & même de luy interdire l'entrée de son Monastere, sitost qu'il l'a connu pour l'Auteur des deux Lettres publiées contre la Congregation de saint Maur, qui sont des pieces dignes du feu.

Vous serez peut-être surpris, Monsieur, de n'avoir vû encore aucun fait des quatre Lettres attaquée; c'est que l'Apologiste aime fort le preambule & la digression;

Ne vous en prenez donc pas à moy. Je cours aprés un homme qui s'égare ; il faut bien le suivre dans toutes ses routes, & se resoudre à ne marcher presque jamais par le bon chemin. Nous voicy cependant arrivez au premier passage qu'il critique en ces termes, *pag. 12. & suivantes.*

Vous faites d'abord paroître un Abbé chargé de quatre ou cinq gros Benefices, qui est, dites-vous, le principal amy de M. de la Trappe, l. 1. pag. 2. & suivantes, &c. *En verité, mon Pere, vous n'y pensez pas. Comment pourrez-vous trouver créance dans l'esprit de vos Lecteurs, si l'on voit que dans les premieres lignes de vos Lettres vous dites un mensonge. Car personne n'ignore que le P. Abbé de la Trappe n'a pas pour principal amy vôtre Abbé supposé. Il a des amis d'une pieté plus solide.*

Je l'avoüe, Monsieur, il a pour amis des Cardinaux, des Archevêques, des Evêques, d'un merite tout extraordinaire, à qui l'Abbé qu'on fait parler dans les Lettres n'osera jamais s'égaler, ny disputer le premier rang dans l'amitié de M. de

la Trappe. Mais aussi qui a jamais dit qu'il fut son *principal amy* ; & n'est-ce pas une pure fiction de l'Apologiste, sur qui retombe honteusement le mensonge, qu'il a la temerité de reprocher à son adversaire ? Voicy ce que je lis dans les Lettres : *Le plus considerable de tous*, (c'est à dire de tous ceux qui ont eu part à l'entretien rapporté dans la premiere Lettre,) *est un Abbé de qualité*, &c.

Mais au moins ne fait-on point dire à cet Abbé quelque fausseté, lors qu'on luy met en bouche *que l'Abbé de la Trappe damne tous les Moines, excepté les siens ?* C'est ce qu'ont dit bien d'autres personnes encore plus croyables que cet Abbé. On a designé dans les Lettres un grand homme de bien qui n'a pû s'en taire. Le P. Mabillon même, malgré toute sa moderation, s'en est ainsi expliqué dans ses Reflexions, article 5. pag. 37. *En un mot il faut dire*, (selon les principes de M. de la Trappe, qu'il vient de rapporter,) *qu'il vaut mieux se faire soldat que de se faire Religieux, excepté à la Trappe*. C'est assuré-

ment assez damner les Religieux que de les juger d'une condition inferieure, en ce qui regarde le salut, aux soldats mêmes, dont la vie est si licentieuse.

On fait dire encore à cet Abbé, *que M. de la Trappe ne dit jamais que du bien du Clergé Seculier.* Se deffendra-t-il de cela ? Voit-on dans aucun de ses Ouvrages des déclamations contre les abus du Clergé Seculier, qui n'ont pas encore été retranchez, comme il y en a presque à chaque page contre les prétendus abus des Cloistres ?

Enfin cet Abbé dit encore, *que M. de la Trappe ne l'a jamais averti qu'il y eût du mal à posseder plusieurs Benefices.* Mais l'Apologiste osera-t-il s'engager à soûtenir que cela est faux, & n'avoüe-t-il pas luy même, pag. 14. *que M. de la Trappe n'est point obligé de dire à tout le monde ce qu'il pense sur les devoirs d'un chacun ?* Il peut donc se faire qu'il n'ait pas crû être obligé d'avertir cet Abbé de quitter ses Benefices, ne le croyant peut-être pas en état de profiter de cet avis, quoy qu'il en ait averti d'autres, & que

ſon exemple ſoit une belle leçon, pour tous ceux qui ont pluſieurs Benefices. Au reſte ce qu'on a fait dire par cet Abbé chargé de trois ou quatre gros Benefices, a été dit à l'Auteur par un Eccleſiaſtique, qui n'en avoit pas moins, ſans ſcrupule, & qui étoit pourtant ſi intime amy de M de la Trappe, qu'il a témoigné dans une Lettre que j'ay vüe, qu'il n'y avoit eu jamais perſonne au monde, en qui il eût pris plus de confiance.

L'Auteur s'intereſſant particulierement au ſalut de cet Eccleſiaſtique, qu'il croyoit en danger par la pluralité des Benefices, luy demanda un jour ſi M. de la Trappe ne l'avoit jamais preſſé là-deſſus, à quoy il repondit, qu'il ne luy en avoit pas dit un mot. Je veux croire ſincerement que M. de la Trappe ne le jugeoit pas en état de profiter de ſon conſeil, & que c'eſt la raiſon qui l'a empêché de luy parler de quitter une partie de ſes Benefices; auſſi l'Auteur n'a-t-il rien dit de contraire à cela; ſur quoy donc fonder le reproche qu'on luy fait d'un menſonge?

L'Apologiste voulant excuser M. de la Trappe sur son silence contre les abus des Beneficiers dit, *qu'il n'y a à proprement parler qu'aux Moines, à qui il puisse remonstrer leurs devoirs*; & il allégue pour autoriser là-dessus M. de la Trappe, sa qualité de Docteur & d'Abbé Regulier.

Pour son Doctorat, M. il est enseveły sous l'habit de Moine, il n'en faut plus parler, non plus que de celuy de M. Chardon l'un de ses Religieux, à qui il ne permettroit pas, s'il est encore en vie, de faire les fonctions de Docteur, & il luy objecteroit bien-tost ces paroles *Monachus docentis non habet officium, sed plangentis.* Si son Doctorat subsiste encore, d'où vient qu'il ne luy donne pas autant de droit de condamner les abus du Clergé séculier que ceux des Ordres Religieux?

Quant à son titre d'Abbé Régulier, je ne crois pas qu'il étende son autorité sur d'autres Moines, que sur ceux qui sont soumis à sa conduite. Cependant je me persuade que toutes le Congrega-

tions mémes réformées, recevront avec reconnoiſſance les avis charitables qu'il voudra leur donner, pourvû qu'il borne uniquement ſon zéle à combatre les veritables abus, & qu'il ne faſſe pas paſſer pour tels des pratiques ſaintement établies, entre autres l'étude des ſaintes Lettres. Il ne faut donc pas que par des Livres publics il expoſe au mépris des gens du ſiécle preſque tous les ſolitaires, en diſant ſelon le ſtile de l'Apologiſte pag. 15 *Que les engagemens & les veritez de leur état ſont ſi déguiſées ou ſi affoiblies, comme tout le monde le ſçait, qu'on ne les reconnoit quaſi plus.* C'eſt ce que M. de la Trappe dit en mille endroits, mais en meilleurs termes, & avec tant d'éloquence, qu'il eſt à craindre qu'en liſant ſes Ouvrages on ne ſoit perſuadé de la décadence totale de l'Ordre Monaſtique, & qu'on n'entre dans des ſentimens approchans de ceux de l'Apologiſte, qui ſont ſi injurieux aux Moines qu'il n'a pas d'horreur de les faire conſpirer avec les Démons, pour exterminer Monſieur l'Abbé pag. 55.

Cet Apologiste le prenant d'un ton fort serieux, dit à l'Auteur des Lettres : *Vous avez tort de vouloir que l'Abbé de la Trappe ne dise point du bien du Clergé en general.* Je voudrois bien qu'il me marquât en quel endroit l'Auteur a donné lieu à ce reproche. Il convient qu'il y a beaucoup de bien à dire de plusieurs Congregations de Clercs & de Prêtres, qui sont l'édification du Royaume. Il benit Dieu de ce qu'il a donné à son Eglise tant de dignes Prélats, qui sont ses fidelles Ministres, également recommandables par leur science & par leur éminente pieté. Il a les même sentimens à proportion d'un tres-grand nombre de Docteurs, de Curez & de bons Prêtres. Que M. l'Abbé en dise autant de bien qu'il luy plaira, on n'aura garde de le contredire; mais il seroit peut-être à propos que disant tant de bien du Clergé, il ne dit pas tant de mal des Religieux. Cela ne sert qu'à allumer contre eux la cupidité des gens du siecle, qui ne cherchent que le prétexte d'envahir leurs biens. Cela donne lieu

à mille faux jugemens que l'on fait de leur conduite. Il faut, dit-on, que ce nouveau saint Bernard, ait découvert de grands desordres dans les Congregations même reformées, pour crier contre elles avec tant de vehémence, luy qui est si honneste & si obligeant à l'égard de tout le reste du monde, dont il ne parle jamais qu'en bonne part.

Ne pourroit-on point dire, Monsieur, que ces ménagemens de M. de la Trappe pour les gens du monde sont un *encensemement continuel*, qui les flatte extrémement, & qui les engage à prendre aveuglément parti pour cét Abbé contre les Moines, quelque bonne cause qu'il ayent : de là vient qu'ils applaudissent à tout ce qu'il écrit contre eux. Les accuse-t-il de tous les excés, de tous les dereglemens imaginables (vous sçavez, Monsieur, qu'il s'est exprimé souvent en ces termes dans ses Livres,) c'est la charité qui le presse, & qui le fait parler. Ouvre-t-on la bouche pour luy répondre, dit-on un petit mot avec quelque vivacité, pour

faire connoître les meprises ; tout est perdu. Les Moines, dit-on dans le monde, sont des orgueilleux qui ne peuvent souffrir qu'on leur dise leurs veritez. C'est ainsi qu'on se sert pour juger des uns & des autres, de deux poids & de deux mesures differentes, ce qui est une tres-grande iniquité.

Vous pouvez connoître par la conduite de l'Apologiste, si ce que je dis est vray. Qu'a-t-il trouvé dans les termes des Lettres qui sentit la médisance & la calomnie ? Cependant il traite l'Auteur comme le médisant le plus envenimé, comme le plus enragé calomniateur qui soit au monde ; & il appelle au contraire les Livres de M. l'Abbé, *des Ecrits de benediction*, pag. 17. sans en rien excepter, pas même les endroits les plus outrez qui renferment la condamnation des Congregations les plus reformées, comme je vous le feray voir ensuite.

Mais, dit l'Apologiste, *vous ne devez pas étendre les portraits que fait l'Abbé de la Trappe dans ses Livres, sur tous les Moines, &*

dire qu'il n'épargne que les siens.

Je répons, Monsieur, que c'est luy-même qui les étend sur tous par ses propositions universelles qui n'excluent personne, comme on le montrera. C'est au moins le sentiment de ceux mêmes qui n'outrent point, & c'est en particulier celuy du P. Mabillon, que je viens de rapporter. Si l'Apologiste ne trouve rien de trop fort contre les Moines dans les Ouvrages de M. l'Abbé, c'est parce qu'il considere comme luy, l'Ordre Monastique *dans un état deplorable & couvert de playes profondes.* Voilà ce qui luy persuade, *qu'il a tout-à-fait raison d'écrire & de parler vivement des desordres des Religieux. Douze mille Moines Apostats qui courent les Royaumes & les Provinces*, ajoute-t-il, sur le témoignage de la Gazette, *& pour le moins autant dans les Cloitres qui n'y vivent pas mieux, sont un motif assez puissant.* Voilà la Gazette citée par cet homme qui reprochera bientost sans sujet à son adversaire qu'il lit la Gazette, & la voilà citée dans le seul endroit, peut-être qu'il devoit s'abstenir de faire remarquer

si les interests de la Religion luy avoient été aussi chers que ceux de M. de la Trappe. Au reste un sçavant homme de mes amis, qui reçoit souvent des nouvelles de Rome, m'a averty qu'il s'étoit glissé une erreur dans cét article de la Gazette : voicy ce qu'il m'écrit du 20. Fevrier. *On a mandé de Rome, qu'il y avoit prés de 1200. Religieux Apostats, qui reclamoient ou se plaignoient, & par mégarde la Gazette a ajoûté un 0. qui fait 12000. M. l'Abbé Renaudot ne sera point choqué que l'on corrige cette faute.* Au reste c'est avec beaucoup d'injustice que l'Apologiste applique aux *Moines*, ce qui doit s'entendre plûtost des *Religieux mandians*, qui sont beaucoup plus multipliez que les Moines, desquels on ne peut pas compter deux cens Apostats ; & dans tout ce nombre je ne sçay si l'on en pourroit trouver deux qui fussent tombez par un effet de la science. N'est-il pas bien fâcheux, Monsieur, que les Ecrits de M. de la Trappe, exposent ainsi en proye l'honneur des Moines, à des Seculiers indiscrets qui les haïssent, &

leur donne occasion de publier des Lettres scandaleuses, pour luy servir d'Apologie? *Il sçait que ce n'est pas aßez de ne pas faire le mal, où de n'y pas consentir : les ames tendres ne se consolent pas méme d'avoir servy d'occasion où de pretexte*; pour me servir des mémes termes par où finit la Lettre. Un Prêtre sage, tel que l'auroit dû étre ce Curé, auroit teû cet endroit, de peur de faire triompher les ennemis de la Religion, & de fortifier le party du monde contre ceux qui l'ont quitté, se souvenant de cette défense faite autrefois par le Roy Prophete : *Nolite anunciare in Geth, neque anuncietis in compitis Ascalonis, ne fortè lætentur filiæ* [a] *Philisthiim, ne exultent filiæ incircumcisorum.* Ne publiez point cette nouvelle si desavantageuse au peuple de Dieu, ne l'allez pas répandre dans Geth, ny dans les places, & les ruës d'Ascalon, de peur que les ennemis du Seigneur n'en tirent avantage, & n'en fassent des feux de joye.

Mais un esprit aussi vehement que celuy de l'amy de M. l'Abbé

[a] *II. Reg.* I. 20.

de la Trappe, n'eſt pas capable de ces reflexions. D'ailleurs il faut luy ſçavoir gré de ce qu'il a cité l'endroit de la Gazette avec aſſez d'exactitude, ce qui ne luy arrive pas, lors qu'il cite quelque autre choſe. Vous diriez qu'il ne liroit rien avec plus de ſoin que la Gazette.

Voicy, Monſieur, encore une nouvelle preuve de ſon infidelité à citer, permettez-moy de rapporter ſes paroles pag. 18. pour vous convaincre de ſon habileté à falſifier. *Vous dites que tout ce que M. l'Abbé de la Trappe avance des Moines, ne luy a été rapporté que par des Religieux infideles.* Mais où trouvera-t-il cela dans les Lettres ? l'Auteur a bien dit, que M. de la Trappe a été trompé par les rapports de quelques méchans Religieux, & il en a deſigné un par les premieres Lettres de ſon nom, que tout le monde ſçait avoir apoſtaſié, ſous prétexte d'aller ſe reformer à la Trappe ; cela ſignifie-t-il que M. l'Abbé n'a point eu de memoires d'ailleurs ? On ſçait aſſez que l'Apologiſte &

ses bons amis ne l'en laissent pas manquer.

Ce qu'il ajoûte pag. 19. n'est pas plus vray que ce qui vient d'être remarqué. *Jugez*, dit-il au P. de Sainte Marthe. *Si l'Abbé de la Trappe méprise vôtre Congregation ... comme vous le prétendez, & s'il veut la perdre de reputation par ses écrits. Vous vous êtes imaginé mal-à propos, que cet Abbé depuis la Réponse qu'il a fait au P. Mabillon ... avoit en horreur tous les membres de vôtre corps. Que sa haine s'étoit beaucoup augmentée lors qu'il avoit sçu que ce Religieux donnoit ses Reflexions au public, & qu'il le regardoit comme son ennemy mortel.*

En quel endroit des Lettres, Monsieur, trouvera-t-on que l'Auteur ayt donné occasion de luy attribuer ces sentimens ? Il n'est donc pas vray qu'il croye M. l'Abbé capable de concevoir de la haine ou contre le P. Mabillon, ou contre qui que ce soit ; mais il a peine à ne pas croire que son trop grand zele pour certaines véritez prétenduës, l'emporte souvent au delà des bornes, & luy fait avancer contre

les Religieux qui ne veulent pas y ſouſcrire, des propoſitions un peu dures, & d'une fâcheuſe conſequence pour la réputation des Congregations entieres, qu'il n'a peut-être pas prévûe. J'expoſeray fidelement dans la ſuite en quels termes il déclame contre tous les Religieux qui ont des études reglées. Or il eſt impoſſible que ces déclamations ne tombent ſur la Congregation de ſaint Maur, où l'on ſçait que l'étude eſt en uſage, & particulierement ſur le P. Mabillon, le défenſeur & l'Avocat des Etudes.

Cependant, ſi nous en croyons l'Apologiſte, M. l'Abbé a toûjours ménagé, fort le P. Mabillon. *Il me fit remarquer ſur le champ*, dit-il, p. 21. *qu'il a dit dans ſa Réponſe au Traité des Etudes, que ſi tous les Moines étoient auſſi humbles que ce bon Religieux, il ne trouveroit pas de ſi grands inconveniens qu'ils étudiaſſent .... & qu'il avoit évité avec ſoin de ſe ſervir de termes qui puſſent ny l'offenſer ny luy déplaire le moins du monde.*

Ce n'eſt donc pas l'offenſer, que

de luy * attribuer par tout des ſentimens qu'il n'a pas, ſans nul fondement, & de traiter ſur cette ſuppoſition ſon opinion comme une erreur dangereuſe, & ſon Livre comme s'il devoit être banny des Cloîtres ? Ce n'eſt donc pas intereſſer ſa reputation que de luy reprocher qu'il a creuſé des abîmes aux ames, qu'il leur a tendu des pieges, qu'il a fait dix playes à l'Ordre Monaſtique, qu'il l'a fletri ? Voyez s'il ne s'exprime pas en ces propres termes, dans les pages 419. 460. & ſuivantes de ſa Réponſe. Il eſt vray qu'il dit d'abord quelque choſe d'aſſez obligeant du P. Mabillon, mais il luy fait bien acheter enſuite cette honnêteté par les duretez qu'il luy dit, & ce Religieux ſi moderé n'a pû s'empêcher de marquer ce qu'il en penſe, en quelques endroits de ſes Reflexions, particulierement au commencement de ſon Avant-propos. S'il n'eſt queſtion que de donner un coup d'encens à une perſonne, pour avoir le droit de luy dire enſuite les choſes du monde les plus deſobligeantes, je

* Voyez la 2. Lettre, p. 57. & ſuiv.

m'offre de vous montrer, Monſieur, que l'Auteur des Lettres a encenſé plus de vingt fois Monſieur de la Trappe, & qu'il luy a dit tout ce que les plus zelez Adorateurs de ſes ſentimens & de ſa conduite luy auroient pû dire. Vous pourrez voir quelque choſe de ce que je dis à la fin de la premiere Lettre, pag. 49. & la ſuivante, & même dans la quatriéme Lettre, pag. 213. Je ſuis méme fort perſuadé que c'eſt ſincerement que l'Auteur a loüé M. l'Abbé, parce que je ſçay qu'il eſt plein d'eſtime pour ſa perſonne, & qu'il le tient pour un des plus grands hommes de nôtre ſiécle, quoy qu'il ait trouvé dans ſes écrits bien des choſes qu'il n'a pû approuver, & qu'il eût ſouhaitté qu'il eût tenu une conduite un peu plus charitable à l'égard de la pluſpart des Religieux; mais y a-t-il ſur terre une ſainteté aſſez pure, pour étre exempte de tout défaut?

L'Apologiſte rapporte neanmoins dans la ſuite pluſieurs faits, dont il n'y a que luy de témoin, afin de prouver l'eſtime & la conſidera-

tion que M. de la Trappe a pour la Congregation de ſaint Maur. On veut bien l'en croire, & je ne doute pas que les Peres de cette Congregation ne reconnoiſſent autant qu'ils pourront les bons offices que M. l'Abbé leur rend. J'aurois toutefois conſeillé à ſon Avocat de ne pas rapporter entre ces faits la bonne reception qu'on fait à la Trappe aux Religieux de cette Congregation. On leur accorde l'Hoſpitalité quand ils ſe preſentent, il eſt vray; mais le refus qu'on leur fait de voir M. l'Abbé leur eſt une mortification fort ſenſible, dans le méme temps qu'ils ſçavent qu'il eſt viſible à des Eccleſiaſtiques & à des ſeculiers d'un merite fort médiocre.

Je ſçay de bonne part qu'un Viſiteur de cette Congregation, eut toutes les peines du monde à obtenir la grace de luy parler, & qu'elle ne luy fut accordée qu'à la conſideration de Monſieur Felibien, aprés bien des ſollicitations. Pour le R. P. Lamy à qui l'on nous renvoye, il eſt allé deux fois à la Trappe. La premiere fois M. l'Abbé

s'excusa de le voir, quelque instance qu'il fit pour luy parler, *quoy que ce soit un homme d'une pieté & d'une érudition distinguée*, dit l'Apologiste. La deuxiéme fois y étant allé pour obeïr à Madame de Guise, il y fut mieux receu à la faveur de cet auguste Nom, & on luy parla. Voyez si cet exemple étoit bien propre à persuader ce que l'on avoit entrepris de prouver, & quel sentiment on doit avoir du jugement de l'Ecrivain; en voicy encore une preuve.

Il nous renvoye au P. Lamy, *Pour sçavoir si M. de la Trappe a fait ce qu'il a pû pour empêcher l'impression des Reflexions du P. Mabillon*; comme s'il étoit à croire que M. l'Abbé eût voulu faire confidence à un confrere du P. Mabillon, & à son amy particulier, des demarches de ses amis, pour empêcher cet ouvrage de paroître. Au reste nous sçavons mieux là-dessus le sentiment du P. Lamy que l'Apologiste, mais la prudence ne permet pas d'en dire davantage, & tout le public est si bien informé de ce qui s'est fait pour

détourner le coup que l'on craignoit de la part des Reflexions, qu'il est inutile à l'Apologiste d'employer son éloquence afin de persuader le contraire. Admirez cette figure de Rhetorique, Monsieur. *Si vous étiez secret mon P. je vous dirois que M. de la Trappe ayant été consulté, s'il ne faudroit point empêcher les Reflexions de paroître, il répondit qu'on ne le pouvoit sans injustice.* Quelle puérilité! faire semblant de ne vouloir pas confier un secret à un homme, parce qu'on ne l'en croit pas capable, & le luy dire en méme temps, ou plûtost le dire à toute la terre. Mais ne trahit-il point icy le secret des amis de la Trappe? Seront-ils bien aises qu'on sçache par son propre témoignage, ce qu'il vient de declarer si bonnement? Si l'avis de M. l'Abbé a été tel qu'on nous le represente, ses amis n'y ont pas deferé car on ne peut pas ignorer qu'ils ont remué Ciel & Terre, pour empêcher les Reflexions de voir le jour.

Je suis d'avis, Monsieur, que nous passions icy quelques pages

de la Lettre, où je ne lis que des declamations fort vaines, employées à prouver que M. de la Trappe n'a point eu en veüe la Congregation de saint Maur dans ses Ouvrages, lors qu'il y a étably *ces veritez ausquelles il est redevable, & qu'il ne peut ny déguiser ny affoiblir.* Mais par malheur M. de la Trappe la nomme distinctement, pag. 465. de sa Reponse. *On ne seroit pas tombé dans tous ces excés, si on étoit demeuré dans la modestie & dans la moderation, où se trouvoient-ils y a trente-ans les Peres de la Congregation de saint Maur ..... Mais il ne faut pas s'étonner si on n'a pas en cela conservé les mémes veües & le même esprit ... Voilà mes freres, ce qui m'a obligé d'écrire ... je n'ay pû gagner sur moy de me taire, lors qu'on le démolit à mes yeux (l'état Religieux,) & que j'en vois la ruïne toute entiere.*

Nous apprenons de ce passage, 1°. que M. de la Trappe accuse la Congregation de saint Maur de *tous ces excés*, que causent les études, c'est à dire de tous les excés imaginables qu'il impute aux études,

& qu'il vient d'expliquer dans les dix playes faites par le Livre du P. Mabillon, 2°. que c'est ce qui l'a obligé d'écrire, 3°. qu'il ne peut taire qu'on démolit l'état Religieux, qu'il en voit la ruïne toute entiere; ce qui étant ajoûté comme une suite de ce qu'il vient de dire de la Congregation de saint Maur, doit encore luy être raporté. Quand méme cette Congregation n'auroit pas été nommée, peut-on s'empêcher de luy appliquer l'idée affreuse que M. l'Abbé donne des Monasteres & des Congregations où l'on étudie, ce qu'on fait dans celle de saint Maur, plus qu'en aucune autre Congregation Monastique? Jugez donc, Monsieur, s'il faut être grand devin pour découvrir qu'il est parlé des Peres de saint Maur dans les Livres, & sur tout dans la Reponse de M. de la Trappe.

Qu'on nous dise merveille des sentimens avantageux qu'il a de cette Congregation, lors qu'il s'en entretient avec ses amis : qu'on autorise cela par des exemples de charité, & d'honnêteté qu'il a donnez

donnez à quelques particuliers de cette Congregation ; cela ne leve pas le ſcandale cauſé par des ouvrages publics, qui ſont lûs avec plaiſir de tout le monde, à la Cour auſſi bien qu'ailleurs. On auroit donc plus d'obligation à M. l'Abbé, s'il luy plaiſoit de dire moins de bien des Congregations reformées, lors qu'il en parle, & un peu moins de mal lors qu'il en écrit ; ſur tout dans les Livres qu'il met au jour.

Au reſte, Monſieur, je vous avertis de la part de l'Auteur, qu'il ne ſe ſouvient pas d'avoir dit comme le luy reproche l'Apologiſte p. 24. *Qu'il ſemble qu'il ne peut agir*, (Monſieur l'Abbé,) *& parler ainſi ſans avoir en veuë la Congregation de ſaint Maur.* Il ne parle pas plus juſte, lors qu'il accuſe l'Auteur p. 25. *de s'efforcer dans ſes Lettres de perſuader à tout le monde que c'eſt pour ſatisfaire l'amour propre & le deſir de paroître que l'Abbé de la Trappe écrit.* Sur quoy il ajoûte ; *mais qui vous a dit le fond de ſon cœur ?* & pag. 26. *ſi la prévention n'eût point eu de part dans la lecture que vous avez faite des ouvrages de*

it Abbé, vous auriez vû que l'orgueil n'y en a point eu. Mais pourra-t-il trouver un seul endroit des quatre Lettres où l'on attribuë les ouvrages de M. de la Trappe à l'orgueil, & au desir de paroître ?

Rien ne m'est plus fâcheux, Monsieur, que de donner si souvent le dementy à l'Apologiste ; vous voyez cependant que je ne puis pas m'en dispenser, & qu'il meriteroit qu'on le traitât à tout moment d'imposteur & de calomniateur ; mais il faudroit me faire trop de violence : il vaut mieux tâcher de le ramener par la douceur, & de luy donner lieu de reconnoître ses excés.

Il fait un crime à l'Auteur p. 27. d'avoir rapporté simplement, *qu'on a dit dans le monde, que M. de la Trappe mettoit des fardeaux insupportables sur les épaules de ses freres, ausquels il ne touche pas du bout du doigt*, pag. 27. des Lettres, mais quel grand mal y a-t-il d'en avoir averty M. de la Trappe ? On a marqué dans la Lettre à M. de Santeuil p. 26. & 27. à quel dessein l'Auteur en a usé de la sorte,

Il n'est pas difficile de deviner quels sont *ces fardeaux* ; c'est ce silence rigoureux qui n'a jamais été en usage, ny dans l'Ordre de saint Benoist, ny dans l'Institut de Cisteaux, ny parmy ces fameux Solitaires de la Thebaïde, de l'Egypte, &c. C'est cette retraite, cette separation universelle de tout ce que la nature & même la Loy de Dieu nous rend plus cher, d'un pere, d'une mere, dont il n'est plus permis d'entendre parler, ny de recevoir des Lettres, quoy qu'il paroisse par le ch 54. de la Regle de saint Benoist, que ses Religieux peuvent en recevoir, même indifferemment de toutes sortes de personnes. Voilà ce que le monde peut appeller des fardeaux insupportables, se trouvant tres-peu de personnes capables de soûtenir ce genre de vie si ressemblant à une veritable mort. Heureux neanmoins ceux à qui Dieu donne assez de force pour cela ! On a pû dire que M. de la Trappe n'a nulle part à ce silence & à cette retraite, si ce n'est *in voto*, ce qui est fort different de la pratique. Il a sans doute des raisons, & de bonnes raisons pour se

diſpenſer de cette obſervance. Il auroit cependant été peut-être à propos qu'il eût luy-méme connû par l'experience au moins d'une année, ce que c'eſt qu'un ſi rigoureux ſilence, avant que d'en faire une loy aux autres, quand méme ce n'auroit été que pour obſerver ce point de la Regle de ſaint Benoiſt, qu'il faut que l'Abbé enſeigne à ſes diſciples ce qu'ils doivent faire, plûtoſt par ſes exemples que par ſes paroles [a] *Omnia bona & ſancta factis amplius quam verbis oſtendere.* Nous liſons auſſi dans la Regle de ſaint Iſidore, qu'il n'eſt pas permis au Superieur de commander aux autres ce qu'il n'aura pas pratiqué luy-méme. [b] *Neque illi imperare cuiquam licebit, quod ipſe non fecerit.*

Voicy encore une autre accuſation contre l'Auteur des Lettres dans la méme page. Il a fait dire à un jeune Gentil-homme : *Qu'on me permette de devenir Abbé de la Trappe un an aprés m'être fait Moine, & je prends l'habit dés demain.* Lettre I. pag. 28. Vous ne doutez

[a] c. 2. [b] Concord. Regul. c. 3. §. 5. p. 150.

pas Monsieur qu'un jeune Gentil-homme rempli de l'esprit du monde, envisageant les honneurs qu'on rend à M. de la Trappe, les applaudissemens qu'il reçoit de toutes parts, ce concours de tant de personnes du premier rang qui s'empressent de luy aller donner des marques de leur estime & de leur confiance, ne soit capable de dire par un sentiment humain : *Qu'on me fasse Abbé de la Trappe, &c.* Et rien n'est moins raisonnable que d'attribuer à l'Auteur ces mémes sentimens. Il a fallu faire parler un jeune Cavalier en homme du monde, & selon son caractere. On n'a jamais imputé aux saints Peres qui ont composé des Dialogues, tout ce que disent les personnages qu'ils font parler, autrement ils seroient coupables de tant d'heresies & de blasphemes, que les heretiques qui ont part à ces Conferences proferent & soutiennent. Cependant l'Apologiste veut que cette plaisanterie dite par un jeune Gentil-homme, *donne à penser aux esprits malins, que le P. de Sainte Marthe fait un étrange ju-*

gement de la superiorité & peut-être un mauvais usage, puisqu'il l'a fait envisager par ce jeune homme comme une bonne fortune, pag. 27.

Il faudroit assûrement, Monsieur, avoir l'esprit bien malin pour soupçonner sur un fondement si leger un Superieur qui a l'approbation de toute sa Congregation & de tout les gens d'honneur qui le connoissent, d'être un ambitieux qui regarde la superiorité comme une bonne fortune, au lieu de l'envisager comme une penible & terrible servitude que l'obeïssance luy impose.

Si le P. de Sainte Marthe avoit eu de l'ambition il n'a pas manqué d'occasion de le faire paroître. Madame de Maintenon luy a fait l'honneur de luy dire en présence de M. l'Abbé Converset, maintenant Prieur de saint Germain en Laye, d'un Religieux de saint Denis, de qui l'on a sçu cette particularité, & de plusieurs Dames, qu'il étoit son parent. Des avances si obligeantes de la part d'une personne de ce rang qu'on sçait ne dire rien que ce qu'elle veut

bien dire, auroient pû donner dans la cervelle d'un jeune homme ambitieux, qui d'ailleurs pouvoit se persuader qu'il avoit quelque merite. Si donc ç'avoit été la maladie du Religieux dont je parle, on l'auroit vû ensuite de cela chercher à s'intriguer dans la maison de Madame de Maintenon, & auprés de sa personne; mais bien loin de le faire, je sçay de bonne part que Madame de Sainte Hermine, cousine germaine de Madame de Maintenon, & Mere de Madame la Comtesse de Mailli, l'ayant fort pressé d'aller prendre congé de Madame de Maintenon avant que d'aller à Tours où ses Superieurs l'envoyoient; il ne voulut jamais se rendre à ces sollicitations, persuadé qu'il ne pouvoit mieux reconnoître l'honneur que cette Dame luy avoit fait, qu'en offrant pour elle des prieres continuelles à Dieu dans sa solitude. Je pense Monsieur que vous n'aurez pas trouvé mauvais que nous ayions laissé un moment l'Auteur des Lettres, pour justifier le P. de Sainte Marthe, qui est traité si indignement à son

occasion, & sur un sujet si leger.

Si l'Apologiste vouloit trouver dans les Lettres, un personnage qui convint à l'Auteur ; puisqu'il prétend qu'il soit Religieux de la Congregation de saint Maur, il devoit ce me semble choisir celuy des Religieux de cette Congregation, qu'on y entend toûjours parler avec beaucoup de retenuë & d'estime, soit de la personne de M. de la Trappe, soit de son Monastere, voyez particulierement p. 30.

Cela ne s'accorde gueres, Monsieur, avec ce que la lettre reproche à cét Auteur p. 30. & suiv. d'avoir traité les Religieux de la Trappe *de foux, d'insensez, d'extravagans*, parce qu'il a rapporté ce qu'un des plus familiers amis de Monsieur de la Trappe a dit, que la pluspart de ces Religieux *ont la tête caßée.* Mais c'est faire dire & à cét amy & à l'Auteur, ce qu'ils n'ont jamais pensé. On a expliqué dans la Lettre à M. de Santeuil p. 14. ce qu'on entend par avoir *la tête caßée.* Il est certain que l'épuisement de tête est la maladie la plus ordinaire à la Trappe, qui en fait sortir un si

grand nombre de Novices, & qui oblige Monſieur l'Abbé à ſe décharger auſſi quelquefois des Profés, qu'il envoye dans les Monaſtéres de l'étroite obſervance de Ciſteaux. J'ay vû un Religieux ſorty de la Trappe, & enſuite reçû dans la Congregation de ſaint Maur, ſi incommode de ce mal, qu'il ne pouvoit pas méme reciter ſon Breviaire, ny arreſter ſa veuë ſur quelque objet, ce qui a duré pluſieurs années; cependant c'eſt un Religieux fort vertueux & fort ſage. Si donc huit ou neuf mois paſſez à la Trappe conduiſent aſſez ordinairement à cette maladie, que ne doivent pas faire les quinze & vingt années?

Au reſte cét amy de M. de la Trappe, n'eſt pas un perſonnage en l'air à qui l'on fait dire tout ce que l'on veut, comme l'Apologiſte le reproche, pag. 31. Il s'eſt bien reconnu luy-méme, & il en a fait des plaintes. Voicy ce qu'en a écrit à un de ſes amis, une perſonne que cet Apologiſte conſidere. *Je connois un Abbé de mes amis qui ſe plaint beaucoup de ce que l'Auteur (des quatre Lettres)*

l'a caracterisé de maniere à ne pouvoir le méconnoître, par les premieres Lettres de son nom... & veut se prendre à moy de ce qu'on y rapporte certains faits dont il m'a quelquefois fait part; comme si il n'étoit pas homme à l'avoir fait à cent autres.

En effet c'est d'une autre part qu'on a sçu ces faits. J'ay cette Lettre entre les mains, Monsieur, & je vous la montreray quand vous voudrez en original. Comme on ne doute pas que cet amy de Mr de la Trappe, n'ait entendu ce qu'il a dit, & ce que je viens de rapporter au méme sens que donne l'Auteur, je ne voy pas quel grand crime il a commis. Je vous proteste, Monsieur, que l'on n'a point eu d'autre pensée que celle-cy dans les Lettres, & celuy qui les a publiées, confesse sincérement qu'il ne pourroit faire une trop longue ny une trop rigoureuse penitence, s'il avoit été assez malheureux pour appeller *foux & insensez*, des Religieux qu'il sçait être trés-sages de la veritable sagesse, & dont la vie luy paroit si digne d'admiation. Quoy qu'on puisse penser

son adversaire il est uni avec eux par tous les liens de la charité Chrêtienne, & il espere que par leurs prieres, sa derniere heure ne sera pas si malheureuse, que son ennemy semble le prédire par ces paroles qu'on luy pardonne de bon cœur : *Vous mourrez dans sa malediction*, pag. 51.

Apparemment, Monsieur, si l'Apologiste avoit sçu que l'Auteur eût ces sentimens pour les Religieux de la Trappe, il n'auroit pas prodigué son éloquence à faire un excellent portrait de leur sagesse & de leur capacité, à parler des choses de Dieu, *qu'on pourroit même admirer dans les Freres Convers*, pag. 34. Jugez de son beau dire par ces traits. *L'ombre d'un arbre couvert de verdure, leur paroit mille fois plus digne de leur choix, que la pompe & la somptuosité des plus superbes Palais... Voyez je vous prie quelles têtes cassées, quels hebetez. Ce sont pourtant là les foux que vous trouverez à la Trappe ; oüy mais des foux de la Croix de Jesus-Christ.* En voilà ce me semble assez pour vous faire connoître l'Orateur,

Mais pour prendre la chose au serieux, ne seroit-il pas plus raisonnables de dire, que c'est M. l'Abbé qui traitte tous les Religieux qui étudient, & par consequent presque tous les Religieux de *foux & d'insensez*, lors qu'il dit d'eux dans la Rep. p. 130. *Leur cœur se corrompt, leur raison s'obscurcit & se couvre de tenebres. OBSCURATUM est insipiens cor eorum.* Heureux encore si leur folie ne les rendoit pas extrémement criminels devant Dieu, & si elle ne leur meritoit pas d'être mis pour ainsi dire par le jugement de M. l'Abbé, au rang de ces Idolatres, desquels saint Paul dit ensuite, que Dieu les a livrez à des passions infames. On ne peut pas dire que ce mot luy soit échappé sans réflexion; car il l'avoit déja employé au méme sujet dans ses Eclaircissemens sur la 21. difficulté.

Je n'en demeure pas là, Monsieur; ne pourroit-on pas méme reprocher à M. l'Abbé, qu'il a découvert la petitesse d'esprit de quelques-uns de ses bons solitaires, lors qu'il a dit sur le Chap. 13. de la

Regle,

Regle, p. 28 *Vn geste, un mouvement d'un Frere, un air, une precipitation, une difference dans le ton, dans le chant, blesse une ame immortifiée, elle prend tout pour elle, elle croit qu'on l'a uniquement en veuë, qu'on la veut choquer.... elle s'agite, toutes ses réflexions l'échauffent, &c.* Car selon la remarque de l'Auteur, on soupçonnera toûjours plûtost de ces foiblesses & de ces petitesses d'esprit, les solitaires sans étude, & sans usage de la societé humaine, que des Religieux appliquez à l'étude, qui n'auront garde de prendre ainsi les choses de travers, & de se choquer pour des riens.

Avant que de passer à l'examen des autres faits, l'Apologiste nous prie de luy permettre *d'ouvrir son cœur touchant les Etudes Monastiques*, p. 37. Il dit donc Monsieur, que d'abord l'opinion du Pere Mabillon luy paroissoit assez raisonnable, mais que lors qu'il a veû la profanation que le P. de Sainte Marthe a faite de ses études & de sa science, il n'a plus balancé à croire fermement *que l'étude est pernicieuse aux Moines, & même à ceux qui pa-*

roissent en faire un bon usage pour leur sanctification, & pour celle des autres. Voilà donc cette importante question agitée depuis deux ans entre deux grands hommes, dont l'autorité tient encore la pluspart des esprits en suspens, decidée par un jugement definitif, sur un si legitime fondement. *Le P. de Sainte Marthe abuse de sa science : donc la science est pernicieuse à tous les Moines, sans excepter méme ceux qui paroissent en faire un bon usage.* Je ne doute pas que tous ceux qui condamnent les études Monastiques ne raisonnent aussi juste que cét admirable Logicien. Mais qui m'empêchera de dire selon ces principes : plus de dix mille Prêtres abusent du caractere de la Prêtrise ; donc ce caractere est pernicieux, & il ne faut pas le recevoir. Ce seroit encore conclure avec plus de fondement ; car il y a bien de la difference entre l'abus qu'un seul fait d'une bonne chose, & l'abus qu'en font dix mille. En verité, Monsieur, c'est un grand avantage pour l'opinion du Pere Mabillon, qu'on ne puisse gueres la condam-

ner qu'aprés avoir renoncé au bon ſens.

Voicy un autre jugement de l'Apologiſte, auſſi bien fondé que le precedent. *Vôtre conduite*, dit-il à ſon adverſaire, *m'a convaincu de la verité qu'a dit M. de la Trappe, ſçavoir que quand un Moine eſt ennuyé de tant lire des Livres de Theologie & de Dogmes, il cherche à ſe délaſſer l'eſprit par la lecture des Romans, des Gazettes & des Comedies.* p. 38. Voilà un ſentiment fort charitable de M. de la Trappe; il faudra luy donner place entre les faits injurieux aux Moines qui étudient, qu'il a avancez, & ſur leſquels à nôtre tour nous luy demanderons ſatisfaction, parce qu'il n'a nulle preuve de ce qu'il dit. L'Apologiſte méme aprés avoir dit au Pere de Sainte Marthe, *que ſa conduite l'a convaincu de cette verité*, touché de remords, ajoute cinq ou ſix lignes aprés : *je ne voudrois pas croire cela de vous.* N'eſt-ce pas aſſeurer une choſe & s'en dedire incontinent, *comme un petit garçon.* C'eſt ainſi qu'il traite ſon adverſaire; mais jamais perſonne n'a plus

merité ce nom que luy, aprés tant de puerilitez dont il a remply sa Lettre. Si la conduite de ce Pere l'a convaincu *de cette verité*, sçavoir que les Religieux lassez d'étudier les Dogmes, lisent les Romans & les Comedies, (car il n'a garde de dire cela d'autres que des Religieux,) pourquoy ajouter ensuite qu'il ne veut pas croire qu'il fasse ces lectures profanes ? Il est vray que c'est peut-être la charité qui le fait parler ainsi; car, ajoute-t-il, *On ne peut gueres s'empêcher de le voir, car on lit dans vôtre quatriéme Lettre p.* 191. (il saute de la pag 28. à la 191.) *que vous y citez par la bouche de vôtre Chevalier un passage de Moliere, indigne du plus relâché de tous les Chrêtiens, plus indigne de vôtre caractere de Prêtre, de Superieur, & de ce froc qui vous couvre la tête. . . . De quel exemple êtes-vous à une infinité de libertins ?* pag 38. & 39. Ensuite il dit méme qu'il est bien difficile de ne pas croire que le Pere de Sainte Marthe passe le temps à voir joüer des Comedies pleines d'impietez.

En verité il faut être bien mo-

deré pour entendre patiemment toutes ces injures & bien d'autres qui ſuivent, auſſi atroces que les premieres. Ne croiroit-on pas Monſieur, que l'Auteur auroit cité l'endroit le plus infame qui ſoit dans tous les Comiques ? Cependant vous ſçavez que c'eſt *le clyſterium donare, deinde ſaignare, enſuita purgare,* qui n'eſt qu'une petite raillerie ſur les Medecins. Ne ſentez-vous point vôtre pudeur bleſſée par ces mots ? Mais ce miſerable declamateur ne devoit-il pas appercevoir qu'on tournera quand il plaira toutes ces injures contre M. l'Abbé, qui a cité Ariſtophane Comique, bien moins chaſte que Moliere, qui cite Virgile dans ſa Relation de Dom Muce : *Incertus quo fata ferant,* qui cite les Fables dans ſon explication ſur la Regle, Ch. 19. Tom. 2. pag. 51. Combien de fois ſaint Jerôme a-t-il cité Plaute & Terence ? Saint Paul méme n'a-t-il pas cité un Poëte Grec dans un endroit fort ſatyrique, a *Cretenſes ſemper mendaces malæ beſtiæ, ventres pigri* ? Voudroit-il dire, ce de-

a *Tit.* 1. 15.

clamateur, que M. de la Trappe donne lieu de croire *qu'il passe le temps à lire ou à voir joüer des Comedies si pleines d'impietez*? Et pourquoy donc le dit-il de l'Auteur des Lettres, pour avoir cité un mot qui est dans la bouche de tout le monde, qu'on peut sçavoir sans avoir jamais lû Moliere, & qui d'ailleurs ne laisse aucune mauvaise idée; ou plûtost pour l'avoir fait citer par un jeune Cavalier dans un ouvrage d'esprit?

Faites icy je vous supplie, Monsieur, quelque réflexion sur l'injustice de cét homme. Monsieur de la Trappe accuse fort temerairement les Moines qui étudient, de lire les Gazettes, les Romans, les Comedies: l'Apologiste souscrit à cela comme à un oracle, & en fait l'application à l'Auteur des Lettres, qui n'a cité ny Gazettes, ny Romans, & qui n'a fait dire par la bouche d'un de ses personnages, qu'un mot de Moliere, que tout le monde sçait sans avoir lû ce Comique. Le méme Auteur, pour répondre au reproche que M. l'Abbé fait aux Religieux, de passer le

temps à lire des Gazettes, replique que c'est luy-même qui a des nouvelles de tout ce qui se passe ; & c'en est assez pour donner occasion d'appeller cét Auteur calomniateur, imposteur, &c. Qu'y a-t-il de plus injuste que ce procedé ?

Si ce Critique s'étoit contenté de condamner la citation de Moliere, comme un endroit bas, qui ne fait pas d'honneur aux quatre Lettres, l'Auteur l'auroit écouté ; peut-être même auroit-il passé condamnation contre cet endroit, qu'il sçait n'avoir pas été du goût de tout le monde. Mais reprocher cela comme un blaspheme presque irrémissible, c'est un excés d'emportement qui n'est pas pardonnable. Pour moy j'aimerois encore mieux le *Saignare* de Moliere, que l'Histoire des deux Moines de saint Gal, qui foüetterent leur Confrere, rapportée par M. de la Trappe, p. 349. de sa Reponse.

L'Apologiste croit trouver mieux son compte à dire, pag. 40. que l'Auteur *a comparé les humiliations, le silence, le travail des mains à des paroles qu'il rougit de repeter.* Com-

parer les humiliations *à des paroles*; quelle phrase ? Mais je voudrois luy demander si tous les jours les Predicateurs à l'exemple des Saints Peres, ne comparent pas les maladies spirituelles avec celles du corps, la paresse avec la paralysie, &c. & les remedes spirituels avec les corporels ? Quel sujet a-t-il de dire qu'on veut tourner en ridicule ces saintes pratiques des humiliations, du silence & du travail des mains ? S'il y a quelque raillerie en cét endroit, elle ne tombe nullement sur ces exercices de la vie Monastique, mais sur le Legislateur qui outre trop de ce côté-là, & qui rebat trop souvent ces matieres.

Ce Critique ayant encore l'esprit troublé de la passion qu'il vient de faire paroître à empoisonner un endroit fort innocent des Lettres, n'a pas bien conçû ce qu'il a lû dans la troisiéme Lettre, pag. 161. Il prétend que l'Auteur y reprend une phrase de M. de la Trappe, qui n'est pas de son goût, & que dans ce dessein, il fait dire au Chevalier : *Que la phrase dont se*

ſert l'Abbé de la Trappe eſt d'uſage dans les ruelles. S'il avoit raiſonné juſte là-deſſus, il en auroit conclu que l'Auteur ne trouvant pas à ſon goût une phraſe qui eſt d'uſage dans les ruelles, n'eſt pas homme de ruelles. Cependant il conclud tout le contraire, & il fait entendre que cet Auteur a donné lieu par là de croire qu'il eſt *homme d'intrigue & de ruelle.* Avez-vous jamais vû tout enſemble plus de contradiction & plus de malignité ? Si vous prenez la peine d'ouvrir les Lettres à l'endroit cité, il vous ſera facile, Monſieur, de reconnoître la béveüe de ce pauvre Cenſeur. On n'y critique point certain mot de M. de la Trappe, comme contraire au *bien dire, & au beau langage.* Bien loin de cela on le croit trop fin, & plus propre pour les ruelles & pour les cercles, que pour les aſſemblées & les Conferences des Moines, ſur tout des Moines de la Trappe. La verité eſt que l'Auteur n'entendoit pas d'abord ce que veut dire *percer les nuits*, (c'eſt le mot en queſtion,) tant il eſt homme

de ruelles ; & qu'en ayant demandé le sens à une personne habile dans la langue, il en apprit que ce mot étoit du bel usage, & qu'il avoit cours dans les ruelles, & dans le monde galant & poly.

Je ne doute pas Monsieur, que vôtre patience ne soit poussée à bout, d'entendre tant de fadaises. Mais puisque vous m'avez engagé à l'examen de cette belle Lettre, vous trouverez bon que je vous rende compte en peu de mots de ce qui en reste.

Je lis, pag. 41. un reproche sanglant contre l'Auteur d'avoir dit que *M. l'Abbé n'ayant pû obtenir l'Archevêché de Tours, se forma par dépit des Moines qui tremblent à sa parole.* Mais il y a dans ce reproche beaucoup de mauvaise foy ; car si l'Apologiste avoit lû sans prévention cet endroit où l'on cite un [a] Livre qu'on appelle fort malin, il auroit connu sensiblement que l'Auteur a rejetté cela, dans les termes les plus forts & les plus ca-

[a] Motifs veritables de la conversion de M. de la Trappe, à Cologne, chez P. Marteau, 1685.

pables de persuader qu'il parle avec toute la sincerité possible ; *Ie ne veux pas croire cela de luy . . . Dieu me preserve de le croire* , pag. 44. Mais comme on ne croit nullement que M. l'Abbé soit sorti du monde par un motif si humain , on ne croit pas non plus ce que dit son Panegyriste , pag. 42. *qu'il refusa l'Archevêché de Tours pour se cacher au monde.* Voilà un secret inconnu jusqu'à present à toute la France, & par malheur nous ne le tenons que d'un fort mauvais Auteur.

Comme on a répondu dans la Lettre à M. de Santeüil, p. 21. au fait qu'il propose ensuite, touchant les armes des Bouthilliers, qu'on a dit avoir été veuës sur de la vaisselle dans l'Abbaye de la Trappe, il n'est pas necessaire d'en parler icy. Je remarqueray seulement une falsification de l'Apologiste, car il fait dire, pag. 42. à l'Auteur des Lettres , *que M. de la Trappe a fait graver les armes des Bouthilliers sur de la vaisselle* , au lieu qu'il a dit seulement , *qu'on avoit vû à Chartres de la vaisselle où l'on avoit mis ses armes* ; ce qui auroit pû se

faire sans sa participation, aussi facilement que selon l'Apologiste, la qualité de *Monsieur l'Abbé*, luy a été donnée dans le titre de sa Réponse au P. Mabillon sans son consentement, & méme malgré luy, comme la Lettre nous en assûre, pag. 65. Répondons luy donc dans les mémes termes qu'il employe si souvent d'une maniere toute brutale : *ce fait ainsi rapporté est un mensonge, où vous ne sçavez ce que vous dites.* En effet son galimatias continüel, montre assez qu'il ne sçait où il en est. Vous en jugerez par ces paroles : *Mais s'il s'est tant soucié*, direz-vous, *des dignitez, pourquoy conserve-t-il maintenant les armes des Bouthilliers.* Pour moy j'aurois dit : *s'il s'est si peu soucié, &c.* Voicy encore sur le méme sujet une autre absurdité, qui ne cede pas à celle-cy : *Quoy qu'il en soit vous n'étes point obligé selon vôtre ancienne Noblesse, de sçavoir le Blason. Mais aujourd'huy que l'on veut que les Moines s'adonnent aux Arts Liberaux, & aux grandes sciences, quand ils parlent du Blason, ils ne sont pas excusables de se tromper aussi grossierement*

ment que vous le faites sur les armes de la Trappe. Que d'impertinences ramassées en peu de mots ? 1°. *On veut que les Moines s'appliquent aux Arts liberaux.* Veut-on qu'ils s'appliquent à tous les Arts liberaux ? c'est une fausseté, comme on l'a montré dans les Lettres p. 55 57. & suiv. 2°. *Et aux grandes Sciences*, comme si le Blason tenoit rang parmy les grandes Sciences. 3°. *Vous n'étiez pas obligé selon vôtre ancienne Noblesse &c.* Au contraire, si le P. de Sainte Marthe devoit sçavoir le Blason, c'étoit par cét endroit, & non pas parce que les Moines doivent s'appliquer aux grandes Sciences; car on sçait que la Noblesse se pique de sçavoir le Blason. Mais il ne faut pas en sçavoir beaucoup pour distinguer les armes des Boutheillers, où l'on voit trois fusées, d'avec celles de l'Abbaye de la Trappe, qui sont deux chevrons. Et le P. de Sainte Marthe pouvoit moins s'y méprendre qu'aucun autre, les armes de sa famille, aussi bien que celles de la Maison de Boutheiller, ayant des fusées posées en fasce pour principales pieces.

Au reste, Monsieur, admirez la finesse de cét homme. On a dit qu'on avoit receu des cuillers & des fourchettes d'argent, avec les armes des Boutheillers, dans l'Abbaye de la Trappe, & il fait lever les yeux pour regarder les armes qui y sont *dans les clefs des voûtes il y a cinq cens ans*. Il est vray qu'ensuite il dit que presentement l'on ne verroit sur la vaisselle que deux chevrons : *Vous ne verrez*, dit-il, *sur la vaisselle &c.* Mais est-il question du present ? On a dit *qu'on avoit veu &c.* cela est vray, mais il y a neuf ou dix ans qu'on a veu ce qu'on rapporte. Peut-être que l'avis qu'en donna l'Auteur à des amis de la Trappe, ont fait changer cette vaisselle. Consultez je vous supplie, Monsieur, l'endroit des Lettres où l'on a touché cela p 45. & vous verrez qu'on a fait à M. l'Abbé la justice de croire que c'est par hazard que cela s'est rencontré. Je suis persuadé qu'il a trop d'esprit pour faire consister sa gloire en ces marques exterieures de Noblesse, de grandeur, & trop de pieté pour vouloir se faire

honneur de ce qui est l'objet de la vanité des hommes. Cependant me sera-t-il permis de l'avertir avec tout le respect que luy est dû, qu'il seroit peut-être à propos qu'il se servit d'un autre cachet que de celuy de son Abbaye, où l'on voit deux chevrons, & qu'il en prît un où fût gravé un saint ᵃ Benoist, un saint Bernard, une Vierge &c. parce qu'il n'ignore pas qu'il y a bien des gens qui n'étant pas obligez de connoître les armes de sa famille, prennent ces deux chevrons pour celles des Boutheillers, & s'en scandalizent. Il me semble que l'Auteur de la description de la Trappe, rapporte que cela étoit arrivé quelquefois. En effet deux chevrons n'ont gueres l'air d'armes d'Abbaye. Vous voyez, Monsieur, que je ne propose mon avis qu'en tremblant, parce que je crains que l'Apologiste ne tourne contre moy ces traits d'éloquence dont il perce si souvent le pauvre Pere de Sainte Marthe. *Quel méconte encore une fois*, luy dit-il, sur ce que je viens

ᵃ Comme est celuy des Superieurs de la Congregation de saint Maur.

d'examiner. *J'en ay rougy pour vous ; mais puisque vos excés font l'éloge de M. de la Trappe, vous ne pouvez les pousser trop loin.* L'auriez-vous crû homme à * rougir si souvent ? Vous pouvez penser, Monsieur, qu'on ne fait que rire de ces impertinences. Mais voicy quelque chose qui merite d'être pris au serieux. L'Apologiste marque en italique comme un passage extrait des Lettres : *L'Abbé de la Trappe regarde ses Religieux comme ses esclaves, & comme les victimes de son ambition. Ils tremblent devant luy, & il faut bon gré, malgré qu'ils fassent ce qu'il veut, & le ton de maistre qu'il prend avec ces miserables marque assez l'esprit qui le pousse à cette regularité,* p. 43. & 44.

Joignons à ces paroles qu'il a forgées, ce que ce faussaire rapporte encore, pag. 53. comme tiré des Lettres, & en Italique : l'Abbé de la Trappe *est un homme sans Foy, sans Religion, qui a effacé toute memoire de son Baptême, & qui a dépoüillé toute humanité. C'est un emporté, c'est un furieux, c'est*

* Voyez cy-dessus, p. 127, à la fin,

un monstre qui immole à l'amour de la gloire ses Freres & ses enfans. La vanité l'orgüeil sont à vôtre avis les moindres de ses vices, ajoûte-t-il. *Vous le faites soupçonner de plus d'une heresie, d'être traître à l'Etat & à son Roy même. Qu'il est Partisan des ennemis de la Religion & rebelle aux puissances les plus Sacrées.* Quel amas prodigieux d'impostures, & des plus atroces ! De quel crime est coupable devant Dieu & devant les hommes ce miserable faussaire, qui invente de son chef toutes ces horribles calomnies, & qui veut les faire passer pour les paroles de l'Auteur des Lettres, afin de le rendre l'execration de tout le genre humain, comme il meriteroit sans doute de l'être, s'il avoit été assez témeraire pour parler ainsi d'un des plus grands hommes de nôtre siécle. Il avoit déja réüssi dans sa fourbe, & l'on voyoit déja bien des personnes qui croyoient que l'Auteur des Lettres avoit écrit de M. de la Trappe ce qu'ils lisoient avec horreur en Italique dans la Lettre adressée au P. de Sainte Marthe, ne pouvant pas s'imaginer

que l'Apologiſte eût aſſez d'impudence & de malice, pour ſuppoſer ainſi des propoſitions ſi diaboliques à ſon adverſaire, car ſouvent la hardieſſe à mentir perſuade les menſonges les plus éloignez de toute apparence de verité. Mais la petite Lettre qu'on a fait courir ſur le champ, a deſabuſé le monde, & exposé l'Apologiſte à la plus honteuſe de toutes les confuſions. Dieu veüille qu'il ſoit capable d'en profiter, & que ſe corrigeant par la crainte des jugemens de Dieu, il ne tombe pas entre les mains de la juſtice des hommes, qui a droit de s'en ſaiſir & de le traiter comme le plus inſigne fauſſaire qui ait troublé depuis long-temps la ſocieté civile.

Je ne ſçay Monſieur, comment M. de la Trappe ſouffre encore ce faux amy qui luy dit de ſi groſſes injures, ſous prétexte de les faire dire par un autre qui n'y a jamais penſé. N'eſt-ce pas luy faire un outrage ſignalé, que de donner lieu de croire qu'un Religieux qui paſſe pour honnête-homme, a pû dire de luy qu'il *eſt un homme ſans Foy*,

ſans Religion, qui a méme effacé toute memoire de ſon Baptême?

S'il y a quelque choſe de vray mêlé parmy ces impoſtures, c'eſt qu'un des perſonnages des Lettres a dit que M. de la Trappe *faiſoit ſes victimes de ſes Religieux*, pag. 27. Mais outre que c'eſt un mot qu'on rapporte ſeulement comme dit par un jeune Gentil-homme, & que l'on fait réfuter enſuite avec tout le reſte de ſon diſcours par l'Abbé intime amy de M. de la Trappe, ce mot n'eſt pas ſi malin qu'on pourroit le penſer. Le jeune Gentil-homme parle à la maniere des gens du monde, qui diſent qu'un Directeur fait ſes victimes de quelques-unes de ſes penitentes, lors qu'il les mene par la voye la plus étroite, leur interdiſant tous les divertiſſemens, afin de donner une grande idée de ſa conduite.

Si l'on a cité un Livre ſatyrique qui veut que M. de la Trappe ait *fait de ſes Religieux un peuple ſoûmis qui tremble à ſa parole*, l'Auteur a rejetté cela fort ſincerement, pag. 44. Dailleurs je ne

croy pas que ce soit une grosse injure contre M. de la Trappe, de dire que les Religieux tremblent à sa parole. N'y a-t-il pas une crainte filiale qui nous fait trembler devant Dieu, & devant ceux qui nous le représentent ? Pour moy on m'a dit que lorsque Monsieur l'Abbé venoit en Chapitre, afin de reprendre de quelque faute un peu considerable. il n'y avoit personne dans l'assemblée qui ne tremblât à sa parole vive & animée du zele de l'observance ; ce qui n'est nullement contraire à l'amour respectueux que ses Religieux luy portent ny à la confiance qu'ils ont dans un si excellent Superieur.

Comme je ne veux pas laisser la moindre difficulté à éclaircir, quelque apprehension que j'aye de vous ennuyer par ma longue Lettre, je ne veux pas dissimuler, Monsieur, ce qui a peut-étre donné lieu à l'Apologiste d'accuser l'Auteur des Lettres d'avoir dit que M. de la Trappe étoit *Partisan des ennemis de la Religion* ; vous allez voir s'il est bien fondé, & si ce n'est pas envenimer les réponses les plus ju=

dicieuses & les plus sages.

L'Auteur étoit obligé de répondre à Monsieur l'Abbé, qui a la charité d'imputer aux études des Moines presque toutes les heresies, même la Guerre sanglante que le Roy soûtient seul contre tant de puissances conjurées. Afin donc de repousser cette injure, il montre que c'est au contraire l'opinion de M. de la Trappe qu'on pourroit accuser plus justement d'être favorable aux ennemis de la Foy, parce qu'elle introduit l'ignorance à la faveur de laquelle les heresies ont commencé, ou pris accroissement. Voyez les Lettres, p. 181. & suiv. y a-t-il en cela un seul mot qu'on puisse censurer ?

Mais l'Apologiste cherchoit un pretéxte de décharger son venin sur l'Auteur, & de luy dire, *que pour combler tant d'impietez il veut exciter contre cét Abbé tous les Moines du monde pour vanger leur honneur en exterminant cét homme*, pag. 53. Comme si les Moines étoient gens à aller le poignard à la main chercher M. de la Trappe pour l'exterminer, ayant l'Auteur à leur

tête. Peut-on dire de plus grandes brutalitez ?

Oüy Monsieur, & pour en lire on n'a qu'à sauter à la pag. 55. où il s'écrie. *Quelle raison avez-vous de vouloir soulever les Moines & les Demons mémes contre un Abbé, &c.* Comme si les Moines avoient fait ligue avec les Demons, pour combattre M. de la Trappe, & que l'Auteur fût Magicien pour faire soulever contre luy les esprits des tenebres, & tout l'Enfer. Dieu rende à ce malheureux autant de Benedictions qu'il a donné de maledictions à une personne qui ne l'a jamais offensé. C'est luy souhaiter une moisson abondante de graces.

Pouvez-vous vous imaginer, Monsieur, qu'aprés qu'il a donné lieu de luy reprocher toutes ces impostures, il a l'extravagance d'insulter à son adversaire comme si c'étoit luy-méme qui en fût coupable, & qui en eût été convaincu ? Accoûtumé qu'il est à ne citer jamais que faux, il luy fait un crime de ce qu'il a cité les Reglemens de la Trappe avec toute la fidelité possible, prétendant qu'il ne falloit

pas s'arrêter à l'imprimé, mais avoir recours aux Originaux dans lesquels il y a ; *Quand le P. Abbé vient au chauffoir ou en sort, tous le saluent*, & non pas comme on dit dans l'imprimé : *Quand le P. Abbé vient au chauffoir, on en sort, tous le saluent.* Mais n'est-ce pas se moquer des gens que de les renvoyer à de prétendus Originaux écrits à la main qu'on peut alterer quand on voudra ? Comme si un imprimé ne faisoit pas foy. Ne nous renvoyera-t-on point aussi aux Originaux quand nous produirons les propositions de M. de la Trappe, extraites fidelement de ses Livres ? Mais on ne se paye pas de ces réponses. Il n'est pas permis de faire ainsi illusion au public qui ne se contente pas de ces défaites.

Un esprit raisonnable, c'est à dire tout autement tourné que celuy de l'Apologiste, auroit dit à son adversaire : vous avez cité fidelement. Le passage comme vous l'avez rapporté, rend un fort bon sens, & il étoit difficile de ne s'y méprendre pas. Cependant je vous avertis qu'il s'est glissé en ce en-

droit une faute d'impreſſion, qu'on n'a pas eu le ſoin de marquer dans l'*errata*, & qu'au lieu d'*où*, l'on a mis *on*. La pratique de la Trappe eſt d'ailleurs contraire à l'imprimé, les Religieux ſe chauffant avec le P. Abbé, ſans être obligez à ſortir du chauffoir lors qu'il y vient. On ſe ſeroit payé de ces raiſons. Mais la paſſion & la raiſon ne ſont jamais d'intelligence.

Je paſſeray s'il vous plaît, Monſieur, ſur pluſieurs galimatias, & ſur pluſieurs phraſes pueriles relevées de quantité d'injures de crocheteurs, pour venir à un endroit de la pag. 49. où l'on reproche à l'Auteur d'avoir regardé l'Abbé de la Trappe comme *un Iupiter fulminant*, *&c.* Autre impoſture, Monſieur; on lit ſeulement dans les Lettres, pag. 143. *Nôtre Abbé veut qu'un Superieur ſoit un Iupiter fulminant*, *&c.* Parce qu'en effet il veut qu'il uſe de *reprehenſions vives* envers les Religieux les plus parfaits, qu'il les exerce par *des reproches*, *des paroles piquantes*, *des confuſions publiques.* C'eſt ce que vous pouvez lire au Tom. 1. des

Devoirs

Devoirs, pag. 314. de la 1. édition, & dans son explication sur la Regle, Ch. 2. pag 157. il dit que la conduite pleine de douceur d'un Superieur à l'égard d'un Religieux qui ne feroit point de faute, seroit un encensement continuel, & que rien ne seroit plus propre pour luy tourner la tête. Mais cela ne veut pas dire que M. de la Trappe soit luy méme ce Jupiter fulminant, on rabbat beaucoup de la theorie dans la pratique, & l'on ne fait pas toûjours tout ce que l'on dit.

Je ne sçay, Monsieur, si ce seul nom de Jupiter fulminant n'a point étourdy nôtre Apologiste. Comme si la foudre étoit tombée sur sa tête, il ne fait plus que chanceler & tourner. De la fin des Lettres il revient au passage de l'Apocalypse qu'on a mis au Frontispice: *Angelo Ephesi scribe, &c.* Ensuite il exhorte l'Auteur à faire penitence. Il luy remet devant les yeux *ce que disent les Peres les plus pacifiques sur ce sujet*, pag. 51. Enfin comme s'il reconnoissoit qu'il n'a fait jusqu'à lors que battre la cam-

pagne, ſans accomplir ce qu'il avoit promis, il s'engage tout de nouveau à executer ſon deſſein, & à prouver *que les moindres choſes rapportées* dans les Lettres, *ſont des menſonges ou des conjectures fauſſes, & toutes plus incertaines les unes que les autres*; ce qui me paroit incomprehenſible : car de deux conjectures ſi la premiere eſt plus incertaine que la ſeconde, comment celle-cy peut-elle être réciproquement plus incertaine que celle là? C'eſt un trait d'éloquence un peu hardy, que nous ne meritons pas d'entendre. Je ne comprends pas non plus comment aprés s'être flâté d'être venu à bout de ſon entrepriſe, il recommence ſon travail ſur de nouveaux frais, à la fin de ſa Lettre.

Il pretend, Monſieur, avoir de quoy prouver que M. de la Trappe a du reſpect & de la tendreſſe pour la Congregation de ſaint Maur en general, & pour les particuliers qui la compoſent, & il rapporte là-deſſus, pag. 54. qu'il a conſeillé depuis peu à un Abbé de qualité *de prendre des Religieux de ſaint*

Maur pour réformer ſon Abbaye, & de ſe mettre à leur tête aprés avoir fait profeſſion comme eux. Si cela eſt, il faut que M. l'Abbé de la Trappe ne ſoit pas inſtruit du regime de la Congregation de ſaint Maur, qui ne luy permet pas de s'incorporer une Communauté, à la tête de laquelle un Abbé tout nouvellement Profés viendroit ſe placer, pour en être le Superieur perpetuel. Je ne ſçay méme ſi l'on y approuveroit la Profeſſion d'un Abbé, qui retiendroit ſon Abbaye, & qui ne s'en démettroit pas avant ſa Profeſſion. Ce qui ſemble contraire à ce point de la Regle de ſaint Benoiſt, que celuy qui s'engage par la Profeſſion ne ſe reſerve rien de ce qu'il poſſedoit auparavant. [a] *Nihil ſibi reſervans ex omnibus.* N'eſt-ce rien ſe retenir que de conſerver une Abbaye, & s'acquerir méme la ſuperiorité ſur des Religieux qu'on n'avoit pas auparavant? Je ſçay que Monſieur l'Abbé de la Trappe en a uſé de la ſorte. Le ſuccés méme a fait aſſez connoître que ſon deſſein luy eſt

a *C. 58.*

venu de Dieu ; mais c'est un fait particulier qu'il seroit dangereux de tirer à consequence & d'établir pour régle, un neophite ne devant pas être promû, parce que selon la Doctrine des saints Peres, il faut être long-temps disciple avant que de devenir maître, & apprendre avant que d'enseigner : *multo tempore disce quod doceas.* [a] On peut donc mettre ce fait au rang des choses douteuses ; mais en voicy une tout à fait fausse.

Vous voulez, dit-il, à l'Auteur, pag. 55. *qu'il ait fait menacer ceux qui écriroient contre ses Livres. Demandez à M. Thiers, que vous dites avoir été sollicité par M. de la Trappe, pour écrire contre vôtre Congregation. Demandez-luy, dis-je, s'il est vray qu'on l'ait menacé de la Bastille.*

Je dis donc, Monsieur, qu'il est faux que l'Auteur ait dit que M. de la Trappe a fait menacer ceux qui écriroient contre luy. Voicy les propres termes de la quatriéme Lettre, pag. 171. *On menaça de la Bastille, &c.* Rien n'est plus constant que M. Thiers en fut menacé ;

a *Hieron, ep. ad Rustic. Mon.*

il l'a dit à plusieurs Religieux de saint Germain des Prez, à tous ses amis, à toute la terre. C'est un fait public que ny l'Apologiste ny M. de la Trappe ne peuvent pas ignorer. Un de mes amis qui alla voir Monsieur l'Abbé dans ce temps là avec un curieux de Paris que je ne nomme point, m'a repeté depuis deux jours, en présence de personnes dignes de foy, ce qu'il m'avoit déja dit souvent, sçavoir que M. de la Trappe luy avoit dit que M. Thiers avoit écrit contre son Livre de la vie Monastique, mais qu'on l'avoit menacé de la Bastille, nommant la personne puissante qui l'en avoit menacé, ce que M. Thiers qu'il alla voir au retour de la Trappe, luy confirma, l'assurant qu'il se tiendroit en repos, & qu'il aimoit mieux demeurer à Champ-rond où il étoit alors Curé, qu'à la Bastille. Aussi l'Apologiste se rabat-il ensuite à soûtenir seulement que cet Abbé, *n'a jamais eu de part à de telles menaces*, pag. 56. comme s'il avoüoit enfin que ces menaces ont été employées, ce qui est tres-

certain, mais ſans la participation de Monſieur l'Abbé. Je ne parle point icy de l'autre fait, ſçavoir que M. de la Trappe a ſollicité M. Thiers à écrire contre les Benedictins, parce que l'on s'eſt expliqué là-deſſus dans la Lettre à M. de Santeüil, p. 18. & qu'il doit être encore propoſé dans la ſuite par cet homme qui ne fait que rebatre.

Sur la fin de ſa Lettre, il dit, qu'il connoît des Religieux de la Congregation de ſaint Maur, *qui ont écrit au P. de Sainte Marthe, pour luy faire des reproches ſur les quatre Lettres.* Ce Pere le nie, & dit qu'il a receu ſeulement une Lettre d'un jeune Religieux qui a étudié ſous luy, lequel luy témoignoit ſa joye de ce qu'il n'étoit pas l'Auteur des quatre Lettres, dont il diſoit beaucoup de mal ; mais il avoit en même temps la témérité de condamner & M. de la Trappe & le P. Mabillon. Comme il faut que ce ſoit luy-même qui ait donné connoiſſance de ſa Lettre, ou à l'Apologiſte ou à quelqu'un de ſes amis, il mériteroit bien qu'on le

fit connoître , mais on luy pardonne , dans l'esperance qu'il sera un jour plus prudent.

Voilà, Monsieur , quelle est la Lettre adressée au P. de Sainte Marthe , je l'appellerois un assemblage monstrueux de tout ce qu'il y a de plus mauvais en chaque genre, des plus noires calomnies, des plus malicieuses falsifications, des injures les plus atroces & les plus grossierement dites, des loüanges les plus fades , enfin des plus basses puerilitez & des plus vaines déclamations , si l'Apologiste ne nous faisoit esperer une autre piece de sa façon encore plus achevée, c'est à dire sans doute encore plus mauvaise , plus pleine d'impostures , de malice , de passion , que la premiere , à moins que Dieu ne luy touche le cœur ; mais c'est ce qu'on n'a gueres lieu d'esperer , aprés que ce malheureux a eu l'impieté d'autoriser ses mensonges & ses excés , du nom adorable du Seigneur , & de le prendre ainsi en vain d'une maniere si criminelle : *Jesus-Christ*, dit-il, pag. 58. *en la presence & sous les yeux duquel je*

vous l'écris (cette Lettre) *voit si c'est par interêt par prévention, ou bien dans la verité que je vous écris ces choses ; & il sçait combien ma douleur est grande, de voir que vous le présentez tous les jours en sacrifice à son Pere, ayant l'ame noircie par l'attentat que vous avez commis, &c.* Le P. de Sainte Marthe, à qui il adresse ces paroles, ne laissera pas toutefois d'offrir tous les jours le Saint Sacrifice pour son calomniateur ; auquel il pardonne de bon cœur ses horribles emportemens. Toute la peine qu'il luy a faite, Monsieur, c'est qu'il luy a envoyé par la poste cinq de ses exemplaires, dont le port a coûté à son Monastere 70. sols, & que tous les jours il reçoit des Lettres qu'on luy écrit pour luy apprendre de divers endroits, que ce libelle est regardé dans le monde avec un extrême mépris, ce qui luy cause de la dépense. Venons enfin à l'examen des faits qu'on a ramassez, comme supposez par l'Auteur des Lettres.

EXAMEN DES FAITS

Que l'Apologiste dit avoir été recüeillis des quatre Lettres, & qu'il prétend être faux.

I. FAIT.

Que tout le monde sçait que M. de la Trappe fit imprimer une Lettre que M. l'Abbé le Roy luy avoit écrite, pour improuver les humiliations, avec une longue réponse à ses raisons.

L'Apologiste dit que ce fait contient deux faussetez. 1°. qu'il est faux que la Lettre de l'Abbé le Roy fut imprimée. 2°. Que ce n'est pas M. l'Abbé de la Trappe qui fit imprimer sa réponse à cette Lettre; & on donne à entendre que ce fut M. Felibien.

REPONSE.

L'Auteur a dit que cette Lettre fut imprimée *avec la réponse* de

M. de la Trappe, c'est à dire conjointement avec cette réponse & par extraits, & non pas separément, M. de la Trappe n'ayant pû répondre à cette Lettre & aux objections qui en étoient le sujet, qu'en les rapportant. On s'est assez clairement expliqué là-dessus, lors qu'on a fait entendre dans la suite de l'Avertissement, qu'il a usé de cette Lettre, comme de celles de quelques personnes qui luy avoient fait des objections sur son Livre de la vie Monastique, qu'il a placées dans ses Eclaircissemens, & particulierement lors qu'on a ajouté : *Je n'examine point s'il l'a fait avec fidelité, & s'il n'a point alteré ou dissimulé les plus fortes raisons de ces écrits.* Et plus bas : *afin de ne donner pas occasion à la tentation qu'il pourroit avoir de les produire mutilées,* (ces Lettres.) Si l'on avoit prétendu qu'il eût fait imprimer cette Lettre toute entiere, on n'auroit pas parlé en ces termes.

Ce que l'Apologiste dit en deuxiéme lieu est encore plus foible : *Celle de l'Abbé de la Trappe* (sa Lettre) *le fut à la verité* (imprimée)

mais il n'est pas vray que ce soit par luy, ce sont ses propres paroles. Que signifie cela, Monsieur? On sçait bien que cette Lettre n'a pas eté *imprimée par M. de la Trappe*; il n'est pas Imprimeur, mais il l'a fait imprimer, il l'a donnée à un de ses amis qui l'a fait imprimer, ou si l'on veut, il a souffert patiemment qu'on la luy derobât sans crier bien haut, *au voleur*. On sçait assez que M. Felibien a pris soin de l'impression de presque tous les Ouvrages de Monsieur l'Abbé, & qu'il en est le reviseur pour la Langue, sans que cét homme nous l'enseigne. Voilà, Monsieur, ce qu'il appelle la premiere chûte de l'Auteur; si toutes les autres ne sont pas plus dangereuses, il ne se sera pas fait grand mal. Quand même il se seroit glissé quelque faute légere, à rapporter ce fait, que pourroit-t-on trouver d'injurieux dans la circonstance mal exprimeé?

II. FAIT.

Que M. de la Trappe a fait remuer toutes les Puissances, des Princesses du premier rang, tenter même l'équité de Monsieur le Chancelier par toute sorte de voyes, pour imposer silence à ses adversaires. L'Apologiste répond que ce fait est aussi faux que le premier.

REPONSE.

IL ne pouvoit rien dire de plus favorable à l'Auteur, qui vient de prouver la verité du premier fait. Tout Paris sçait combien quelques amis de M. de la Trappe ont formé d'oppositions aux Reflexions du P. Mabillon. Peut-être verra-t-on un jour une rélation exacte de tout ce qui s'est fait sur ce sujet. L'Auteur n'a pas crû manquer au tres-profond respect qu'il a pour une grande Princesse qu'on sçait être entierement dans les interêts de Monsieur l'Abbé, lors qu'il a dit, *qu'elle s'est mélée de cette affaire avec des intentions tres-pures.* Elle a fait l'honneur au P. Mabillon de luy en faire

venir parler. Comme elle ne fait jamais rien qu'elle ait ſujet de vouloir cacher, elle n'aura pas trouvé mauvais qu'on ait fait connoître la part qu'elle a priſe en tout cela.

On n'a rien dit non plus qui ſoit contraire à l'extrême veneration duë à Monſeigneur le Chancelier, bien loin de cela, on a fait admirer ſon équité qui l'a ſoutenu contre tant de fortes ſollicitations ; car c'eſt à quoy l'on peut penſer que ſe réduiſent uniquement toutes les voyes qui ont été employées, pour l'engager à ne point accorder de Privilege au P. Mabillon.

III. FAIT.

Que l'Abbé de la Trappé a écrit à une Religieuſe de la Viſitation, qu'il n'avoit marqué aucun Livre de ſaint François de Sales, entre les Livres de pieté propoſez aux Religieuſes des Clairets, parce que le ſtile en avoit vieilli.

ON a abregé l'expoſé de ce fait pour le débarraſſer du galimatias de l'Apologiſte, on peut

consulter là-dessus la pag. 4. des Lettres, pour voir s'il n'est pas expliqué fidellement. L'Apologiste ne dit rien icy que du verbiage. Il ne nie pas que la Lettre n'ait été écrite. Il veut seulement *que le P. de Sainte Marthe n'ait pas trouvé son compte dans quelques éclaircissemens qu'il a eûs avec la Religieuse en question*, & il pretend que la critique est mal fondée.

REPONSE.

L'Apologiste n'a pas pris icy le sens de l'Auteur, ce n'est pas une chose extraordinaire. Ce qu'on lit dans cét endroit des Lettres, est une petite raillerie sur la delicatesse de M. de la Trappe, en matiere de stile. On n'a pas eu dessein de luy reprocher une contradiction, en ce que tantôt il a parlé des œuvres de saint François de Sales, tantôt il n'en a dit mot. Ce qu'on a dit qu'il avoit compris les Livres de saint Francois de Sales dans sa Réponse au Pere Mabillon, n'a été ajoûté que pour prevenir une réponse qu'on auroit pû faire fort

naturellement sur ce sujet, sçavoir, qu'il étoit si peu vray que M. de la Trappe rejettât les œuvres de saint François de Sales, comme ayant trop vieilli, qu'il les avoit même comprises dans son dernier ouvrage.

Au reste on m'a mandé que le P. de Sainte Marthe n'entendoit pas le sens de ces paroles de l'Apologiste. *Qu'il n'a pas trouvé son compte dans quelques explications qu'il a eües avec la Religieuse.* Luy a-t-elle nié qu'elle luy eût lû cette Lettre dont il est question ? C'est uniquement de quoy il s'agit. Au contraire c'est d'où elle a pris occasion de le soupçonner d'être l'Auteur des Lettres ; mais sans fondement, car il n'est peut-être pas le centiéme à qui cette Lettre ait été communiquée, & ceux qui l'ont veuë ont pû en parler à dix mille autres.

Faites encore reflexion Monsieur, sur l'importance de ce fait, pour la reputation de M. de la Trappe, & quand même on n'auroit pas pris comme on a fait, toutes les précautions pour ne rien dire que de fort veritable, est-ce là-dessus qu'on

peut accuser un Auteur d'être un imposteur public ?

IV. FAIT.

Que l'Abbé de la Trappe exige les cinq & six cens pistoles de ses Ouvrages.

LA Réponse de l'Apologiste est que ce fait doit être renvoyé à M. l'Abbé du Poirier, qui prit soin de l'impression dont on veut parler, & qui a écrit au P. de Sainte Marthe, pour luy donner le démenti. Mais ajoûte-t-il, *sur ce même fait, j'ay veu moy qui écris des Lettres de la Trappe, à ces Libraires qui ont fait tant de bruit, par lesquelles on leur offroit une somme considerable pour rendre le privilege, avant que d'avoir fait aucuns frais, & il seroit avantageux à la Trappe, que l'on sçût les motifs & l'usage de ce qui luy est revenu de ces sortes d'ouvrages, & combien de pauvres en ont été secourus.*

L'Imprudent qu'il est ! il fait donner le démenti à son adversaire, sur un fait qu'il avoüe luy-même, il

avoüe que les Libraires *ont fait grand bruit*, sur quoy on leur a écrit *des Lettres pour leur redemander le privilege, & offert une somme considerable.* Mais de quoy ont-ils fait tant de bruit ; sinon de la somme excessive qu'on exigeoit d'eux, & de la dépense de M. l'Abbé du Poirier, qui se faisoit porter tous les jours en chaize à leurs dépens, comme un gros Abbé, quoy qu'il ne fût qu'un simple Moine de Fontevrauld, & d'où vient qu'on *leur offroit une somme considerable, afin de les obliger à ceder le privilege*, sinon parce qu'on esperoit de trouver des Libraires qui donneroient la même somme, & ne crieroient pas si haut, il avoüe aussi que l'argent a été touché, & en assez grande quantité, pour secourir un grand nombre de pauvres ; luy en demandoit-on d'avantage ?

Au reste quand on n'auroit pas cét aveu de l'Apologiste, qui est un fort pauvre homme de se laisser ainsi enferrer, on a sçeu ce qui a été rapporté là-dessus, p. 7. & 8. des Lettres, d'un sage Religieux de Fontevrauld, que Madame son Abbesse

avoit chargé de s'informer de la conduite du P. du Poirier qui étoit aussi de ses Religieux, quoy qu'ils demeurât alors à Paris occupé par M. de la Trappe, contre tous les ordres de l'obeïssance, le Religieux que je cite a asseuré l'Auteur, qu'il avoit veu le traité fait pour six cens pistoles, & les Lettres de la Trappe par lesquelles, sur le grand bruit des Libraires, on leur remettoit trois cens pistoles, aprés les avoir menacez du Jugement de Dieu, s'ils gagnoient trop sur l'ouvrage, au prejudice des pauvres, au soulagement desquels on destinoit les sommes exigées. J'ajoûteray qu'un Abbé de grand merite & d'une solide pieté, ayant lû cét endroit des Lettres étant à Fontevrault, demanda à Madame l'Abbesse si le fait rapporté touchant le sieur du Poirier étoit vray; à quoy elle répondit que rien n'étoit plus certain. C'est de cét Abbé même que l'Auteur a appris cette particularité.

Sur quoy donc M. l'Abbé du Poirier auroit-il pû *donner le démenti ?* aussi ne l'a-t-il pas fait, &

l'on se persuade que s'il écrit à l'Auteur des Lettres (au cas qu'il puisse le découvrir) ce sera pour le remercier de ce qu'il a parlé de luy avec tant de moderation. Ne faut-il pas avoir perdu le sens commun pour remettre ainsi devant les yeux du public un fait qu'on propose comme injurieux, quoy qu'il ne le soit pas dans le fond, afin que l'Auteur le prouve plus fortement, & que l'on ait la confusion de l'avoüer comme fait l'Apologiste ?

V. FAIT.

Que M. l'Abbé de la Trappe a solicité Monsieur Thiers, d'écrire contre les Benedictins (dans la dispute pour la presseance aux Etats de Bourgogne.)

L'Apologiste témoigne qu'il sçait que cét Abbé ne luy en a jamais dit ny écrit un seul mot ; *ce fait est absolument faux,* ajoute-t-il.

REPONSE.

Il a raison, mais c'est parce

que luy-même l'a falsifié, ajoûtant ces paroles, *dans la dispute*, &c. ce qui ne se trouve point dans les Lettres. Voyez-les pag. 10. Il avoit besoin de cette adition pour pouvoir dire ensuite, que Monsieur l'Abbé ne luy en a dit ny écrit un seul mot. On n'en dit pas davantage, parce que ce fait est éclairci dans la Lettre à M. de Santeüil pag. 18. & suivantes. Si vous voulez vous divertir, Monsieur, lisez ce qui suit dans la réponse de l'Apologiste, touchant le *fameux M. Thiers ; qu'il est homme à revenir de l'autre monde si on le citoit à faux, & qu'il n'entend point raillerie*, pag. 63. Je ne sçay si c'est luy faire honneur que de le representer si disposé à revenir de l'autre monde aprés sa mort, parce qu'il me semble que les ames qu'on dit revenir, ne passent pas pour fort contentes dans l'autre monde.

L'Apologiste joint à ce fait cet autre qui regarde encore M. Thiers, sçavoir, *que M. de la Trappe l'a fait menacer de la Bastille.* Comme si l'Auteur avoit dit en quelque endroit que M. de la Trappe eût fait

luy-même ces menaces ; mais on y a déja répondu. J'ajoûteray à ce qui a été dit, que M. Thiers qui s'est recrié contre le premier fait, pour les raisons qu'on a expliquées dans la Lettre à M. de Santeüil p. 18. & suiv. n'a pas dit un seul mot sur celuy-cy. Quand même nous n'aurions pas presentes toutes les preuves que nous en avons, il seroit facile de conjecturer que M. Thiers qui n'a jamais fait d'ouvrages pour dormir dans son cabinet, ne s'est abstenu de faire paroître le sien contre le livre de la vie Monastique de M. de la Trappe, que parce qu'il a été intimidé, & qu'on luy a fait les menaces dont il s'agit.

VI. FAIT.

Que M. l'Abbé de la Trappe devoit en croire le P. de Monchi, qui luy avoit conseillé de ne point écrire, (que s'il le faisoit il gâteroit tout).

IL n'y a gueres de sens dans ces dernieres paroles : pour en ôter le barbarisme il faudroit suppléer à

& luy avoit dit que, &c. autrement il s'ensuivra que le P. de Monchi aura conseillé à M. de la Trappe, que s'il écrivoit il gâteroit tout, ce qui est un pur galimatias, mais c'est le langage ordinaire de l'Apologiste. La réponse à ce fait est encore moins intelligible, car encore devine-t-on icy ce qu'il veut dire; au lieu que la réponse est un verbiage qui ne signifie rien, ce que j'en ay pû concevoir est qu'il nie le fait, & qu'il prétend le détruire en disant, que le P. de Monchi a fort estimé les Livres de la vie Monastique.

REPONSE.

On pourroit encore accuser icy l'Apologiste de falsification, je lis dans les Lettres p. 12. seulement *le P. de M. de l'Oratoire* ? Qui luy a dit que c'est le P. *de Monchi* dont on veut parler, comme s'il n'y avoit pas eu depuis quinze ou vingt ans plus de cinquante Peres de l'Oratoire, dont le nom commençoit par un M. Cependant on avoüe qu'il a bien deviné, & c'est une preuve qu'il a oüy dire luy-même

cela du P. de Monchi, ſans quoy il n'auroit pas rencontré ſi juſte, l'Auteur n'ayant jamais expliqué à perſonne de qui il vouloit parler. Ce qu'il ajoûte de l'eſtime que le P. de Monchi avoit pour les Livres de la vie Monaſtique, & que je veux bien croire quoy qu'il n'en apporte aucune preuve, ne conclud rien contre l'Auteur des Lettres. J'eſtime fort moy-même ces Livres; j'en fais beaucoup de cas, je les lis, je les trouve beaux, cela n'empêche pas que je ne ſois perſuadé que M. l'Abbé auroit mieux fait de s'abſtenir d'écrire, la vivacité de ſon zele l'ayant emporté ſouvent à ſoûtenir des propoſitions extrêmes qui ſcandaliſent bien des gens. Qu'il me pardonne la liberté que je prends de luy donner cét avis, & que l'on ne me condamne pas avant que d'avoir lû ces propoſitions que je produiray bien-tôt.

Au reſte ſi l'Apologiſte ne veut pas recevoir le témoignage du P. de Monchi, parce qu'il eſt mort, il me ſera facile, Monſieur, de nommer pluſieurs perſonnes de grand merite

qui vivent encore, que je sçay de bonne part avoir conseillé à M. de la Trappe de ne point écrire. Je connois des Docteurs celebres, des Peres de l'Oratoire, un premier President, qui ont dit les uns qu'ils luy avoient donné ce conseil, les autres qu'ils luy donneroient. Enfin M. de la Trappe ne semble-t-il pas reconnoître cette verité dans la Lettre du 15. Juin 1690. qui a été produite p. 12. *Il est vray que l'explication de la Regle dont vous me parlez a trouvé quelques gens qui l'ont approuvée... Il y en a aussi qui disent que je parle trop & que je devrois me taire; & ceux-là pourroient bien avoir raison.* J'ay entre mes mains cette Lettre en Original, signée de la main de M. l'Abbé, & je vous la feray voir quand il vous plaira.

VII.

VII. FAIT.

Que pendant son Noviciat à Perseigne, l'Abbé de la Trappe n'avoit jamais rien pratiqué de ce qui étoit plus rigoureux dans l'Observance étroite de cette Maison.

FAit faux, répond l'Apologiste. Il n'y eut un seul Novice qui allât si loin que luy, &c. l'Abbé de la Trappe, ajoûte-t-il, fut malade trois mois, il faillit à en mourir, & quoy qu'il s'apperçût que la régularité du Cloître n'étoit pas ce qu'il en avoit pensé, il ne se rebuta point.

REPONSE.

L'Apologiste au lieu de répondre *Fait faux*, auroit dû dire; *Fait falsifié par moy*, parce que j'ay rapporté adroitement à l'Observance & à la Maison de Perseigne, ce que l'Auteur a dit de celle de la Trappe, lisez, Monsieur, & vous trouverez, p. 28. des Lettres: *Qu'il*

n'avoit jamais rien pratiqué de ce qui est plus rigoureux dans l'Observance étroite de cette Maison, (c'est à dire, de la Trappe, dont on a parlé immediatement auparavant,) *le silence perpetuel, la separation de toutes choses*. Ce silence *perpetuel*, est-il de l'Observance de Perseigne ? Que d'étourdissement dans ce pauvre homme. On ne prétend pas neanmoins en tirer avantage. Il auroit pû remarquer qu'on a fait dire dans les Lettres pag. 28. par la bouche d'un jeune Gentil-homme, que M. de la Trappe avoit fait son Noviciat dans une bonne Infirmerie. Cela a été dit à l'Auteur, par un Religieux de l'étroite Observance de Cisteaux, qui est gardée à Perseigne, mais on n'a pas voulu le désigner, & on a crû que ce fait rapporté sur le témoignage d'un jeune homme du monde, feroit moins d'impression, que si l'on avoit dit qu'on l'eût appris d'un homme de poids, & d'un Religieux Reformé, d'une Observance qui est toute dans les interests de la Trappe, c'est ainsi qu'on a ménagé Monsieur l'Abbé. L'Apologiste avoüe qu'il fut trois

mois malade, & par conſequent à l'Infirmerie. Donnons-luy encore quelques mois d'Infirmerie pour ſe rétablir aprés ſa maladie, on trouvera preſque le compte de l'Auteur, qui n'a pas dit que *tout* ce Noviciat ſe ſoit paſſé à l'Infirmerie.

Mais qu'entend t-il par ces mots: *Il n'y eût un ſeul Novice qui allât ſi loin que luy.* C'eſt de quoy l'on ſe plaint qu'il va trop loin, & l'on ſouhaiteroit qu'il ſe r'approchât.

Enfin quelle neceſſité avoit cet homme de parler mal de l'Obſervance de Perſeigne, & par conſequent des Maiſons réformées de Ciſteaux? Eſt-ce en reconnoiſſance de ce que les Peres de cette Obſervance, veulent bien recevoir charitablement *les invalides de la Trappe*, ce qu'on m'a dit à la Trappe méme? Pourquoy ſe méle-t-on d'écrire, lors qu'on n'eſt capable que de gâter tout?

VIII. FAIT.

Le P. de Sainte Marthe trouve mauvais que l'Abbé de la Trappe ait pris la qualité de Monsieur, à la tête de sa Réponse, & veut absolument que ce soit luy & non le Libraire, qui ait ainsi disposé ce Titre.

L'Apologiste dit que ce fait est encore plus faux ; qu'il étoit à la Trappe alors, & qu'il luy vit rayer & déchirer ce Titre de sa propre main, & prendre toutes les précautions qu'il pût pour changer cette disposition.

REPONSE.

L'Auteur n'a parlé de ce fait que conformément aux loix de la Librairie & de l'Imprimerie, qui ne permettent pas à un Imprimeur de mettre le Titre des Livres qu'il imprime selon sa tête. M. de la Trappe est bien malheureux de se faire si peu obeïr de ses Libraires, qui tirent un si gros gain de ses ouvra-

ges. Je ne ſuis pas un Abbé de la Trappe ; mais ſi mon Libraire m'avoit fait cette piece, de mettre un Titre que j'aurois rayé & déchiré, je vous aſſûre, Monſieur, que je l'obligerois à réformer le Titre qu'il auroit corrompu, & à faire un carton, ou s'il étoit opiniâtre, je ferois arrêter l'édition. S'il n'eſt queſtion que de répondre en l'air ce que dit icy l'Apologiſte, il n'y a point d'Auteur qui ne puiſſe ſe déffendre d'une propoſition avancée mal à propos, en diſant, cela vient de l'Imprimeur ; j'ay rayé cela, j'ay déchiré cette feüille ; mais il n'a eu nul égard aux précautions que j'ay priſes pour corriger cette faute. Car encore une fois l'Auteur eſt maître de ſon Titre, & il en eſt reſponſable auſſi bien que de tout le reſte de l'ouvrage. Je ne voy pas d'ailleurs quel interêt le Libraire pouvoit avoir à mettre plûtôt *par Monſieur l'Abbé*, que *par le R. P. Abbé*.

Cependant je ſuis bien aiſe qu'il paroiſſe par le témoignage de cét ami de M. l'Abbé, que ſes Libraires ont diſpoſé des Titres de ſes Li-

vres comme ils ont voulu. Je répondray cela à quelques personnes qui m'ont paru scandalisées du Titre de son Commentaire sur la Regle. *La Regle de S. Benoît nouvellement traduite & expliquée selon son veritable esprit, par l'Auteur du Livre des Devoirs de la vie Monastique.* Selon son veritable esprit ! Qui a asseuré Monsieur l'Abbé, qu'il avoit mieux réussi à trouver le veritable esprit de saint Benoist que tant de grands Saints, qu'il dit hardiment s'en étre séparez & écartez ? m'ont allegué quelquefois ces personnes un peu scrupuleuses & delicates sur le chapitre de la modestie, aprés avoir remarqué de quelle maniere il parle des saints Abbez de Cluny. Voyez sa Réponse, pag. 84 mais je les appaiseray, en leur disant que ce Titre un peu fastueux vient du Libraire.

IX. FAIT.

Que M. de la Trappe sortit du monde pour n'avoir pû obtenir l'Archevêché de Tours.

L'Apologiste dit que cela est faux, & ajoute : voilà le fruit de la liberté qu'on croit avoir, de lire les Vaudevilles, les Pasquins, les Gazettes, les Comedies, dans le dessein que l'on a de devenir sçavant.

REPONSE.

Et moy à mon tour je réponds, qu'il est tres-faux que l'Auteur ait dit cela : s'il a remarqué qu'un Livre fort malin le disoit, n'a-t-il pas ajoûté, *Dieu me preserve de le croire*, pag. 44. & veut-on un desaveu plus formel ? Mais qui n'aura pitié des extravagances où l'Apologiste tombe icy ? 1o. L'Auteur n'a cité ni Vaudevilles, ni Pasquins, ni Gazettes, ni Comedies ; cependant ce pauvre Logicien conclud : Voilà le fruit de la

liberté qu'on se donne de lire les Vaudevilles, &c. mettons son Argument en forme. *Un Auteur qui n'a cité ni Vaudevilles, ni Pasquins, ni Gazettes, ni Comedies, doit s'être donné la liberté de lire les Vaudevilles, &c.* Or, *l'Auteur des Lettres n'a cité ni Vaudevilles, ni Pasquins, &c. mais un petit Livre fort rare, fort bien écrit, de bon goût. Donc il s'est donné la liberté de lire les Vaudevilles, &c.* Qu'elle consequence! 2°. Quel honneur fait-il à M. de la Trappe, de donner lieu de croire qu'il a couru des Vaudevilles, des Pasquins, des Gazettes, des Comedies, qui publioient qu'il étoit sorti du monde de dépit de n'avoir pû obtenir l'Archevêché de Tours, & que c'est de ces sortes de pieces que l'Auteur a appris ce qu'il en a rapporté; 3°. Encore s'il disoit qu'on se donne la liberté de lire ces bagatelles pour se divertir, passe; mais vouloir que tout cela entre dans le dessein que l'on a de devenir sçavant, quelle impertinence!

X. FAIT.

Que M. de la Trappe conserve les Armes de sa famille, & qu'on a veu depuis peu à Chartres sur la vaisselle de l'Abbaye les Armes des Boutheillers qu'il y avoit fait graver.

L'Apologiste traite cela de supposition.

REPONSE.

J'ay répondu à ce fait dans l'examen du Corps de la Lettre, & je vous y ay fait remarquer, Monsieur, une insigne falsification dans ces dernieres paroles : *qu'il y avoit fait graver*, qu'on ne trouvera pas dans les Lettres. On peut avoir aussi recours à ce qui a été dit dans la Lettre à M. de Santeüil, pag. 28. & suiv.

XL. FAIT.

Qu'il a un Secretaire Seculier, homme de consequence, qui a été Avocat en Parlement.

L'Apologiste dit, que ce Secretaire ne se croit d'autre merite que celuy d'être avec des Saints, qu'il n'a jamais frequenté le Barreau, non pas méme entendu plaider une seule cause en sa vie.

REPONSE.

Le principal de ce fait, est que ce Secretaire est un Seculier, ce que l'Apologiste ne nie pas, ce qu'il dit, qu'il ne se croit d'aucun merite, ne prouve pas qu'il n'ait pas été dans le monde un homme de conséquence, & ne sert qu'à le relever d'avantage. Je voudrois que l'on répondit nettement s'il n'étoit pas Avocat. Il y en a qui se font recevoir Avocats sans frequenter le Barreau, & méme sans avoir entendu plaider une seule cause. J'en connois qui l'ont été faits ainsi. Mais quand même on

auroit été trompé dans cette circonstance, elle ne fait rien à la chose. Je ne sçay pourquoy l'Apologiste a trouvé mauvais qu'on ait dit du bien de *M. Maisne*, si l'on en avoit parlé avec moins d'estime, il auroit peut-être fait du bruit.

XII. FAIT.

Que le P. de Sainte Marthe accuse l'Abbé de la Trappe, d'avoir dit à un Abbé supposé, qu'il venoit d'expedier quarante Lettres, & qu'il n'en avoit plus que soixante à répondre, (& cela seulement du dernier ordinaire.)

C'Est une vision, dit l'Apologiste.

REPONSE.

L'Auteur tient ce fait d'un Docteur, qu'un Ecclesiastique de ses amis intime de M. l'Abbé, avoit mené à la Trappe. Comme il n'a rapporté cela que pour faire connoître la force du genie de M. l'Abbé, & l'extrême consideration où il est, on pourra quelque jour

le nommer ſans crainte de luy faire de la peine. Il eſt pourtant à remarquer, Monſieur, que l'Apologiſte a ajoûté icy une queüe de ſa façon, & qu'on ne lit pas dans les Lettres : *& cela du dernier ordinaire*, voyez pag. 54. n'appelle-t-on pas ces tours de veritables friponneries, ſur tout lorſqu'on voit qu'un homme ne fait autre métier, & qu'il ne cite pas un endroit, ſans donner de nouvelles preuves de ſa mauvaiſe foy ?

XIII. FAIT.

Qu'il accuſe M. de la Trappe d'avoir & de lire les Gazettes tous les ordinaires, imprimées ou écrites à la main, pendant qu'il en condamne la lecture.

CE qui eſt faux, ſoûtient l'Apologiſte.

REPONSE.

Je ſuis encore en droit de reprocher icy une falſification à l'Apologiſte, pour avoir ajoûté de ſon chef, (*tous les ordinaires* ,) ce qu'on

qu'on ne lit point dans les Lettres, voyez les pag. 153. Il faut avoir une étrange démangeaison de supposer. Au reste avant que M. de la Trappe ou son Avocat puisse obliger l'Auteur à justifier ce fait, il faut que l'un ou l'autre prouve, que les Religieux qui étudient cherchent à se délasser l'esprit dans la lecture des Gazettes, *des Romans même & des Comedies*, qui sont des Livres tout à fait indignes de personnes consacrées à Dieu, vous vous souvenez, Monsieur, que c'est une proposition de M. de la Trappe, selon l'Apologiste qui y souscrit. La sincerité m'oblige neanmoins à reconnoître que je n'ay pas trouvé cette proposition si injurieuse, dans les ouvrages de M. de la Trappe, il y en a seulement quelque chose pag. 130. de sa Réponse, où il reproche la lecture *de la Gazette, des Livres qui traittent des nouvelles, des Histoires, des faits, des avantures qui arrivent dans le siécle.* Mais cét amy familier de M. l'Abbé l'aura sans doute oüy de sa bouche.

Il est bon de remarquer qu'il apporte une raison illusoire pour prou-

ver que M. de la Trappe ne voit point les Gazettes, sçavoir qu'il les a défenduës dans sa Maison ; comme s'il ne pouvoit pas se dispenser des Loix qu'il impose aux autres, sur ce principe de sa Réponse, pag. 59. *que ceux qui sont à la tête des observances peuvent faire ou ne pas faire bien des choses, d'où leurs freres ne doivent pas tirer consequence.* La méme raison prouveroit aussi que les Peres de saint Maur ne lisent point la Gazette, parce qu'elle leur est défenduë par plusieurs Reglemens des Chapitres Generaux.

D'ailleurs nous sçavons fort bien que M. l'Abbé est informé de tout ce qui se passe, & qu'on le luy écrit de toutes parts ; il peut se souvenir de ce que le General des Chartreux luy a marqué sur ce sujet dans une Lettre imprimée. J'ay veu depuis trois semaines une Lettre écrite de Paris, où j'ay appris qu'il avoit fait depuis peu un écrit touchant cette baguette merveilleuse qui fait découvrir les choses les plus cachées. Pourquoy nous force-t-on à dire une partie de ce que nous sçavons ? On ne pretend pas faire

un crime à M. l'Abbé de ce qu'il a connoissance de tout. Peut-être ne peut-il pas s'en dispenser, il a ses raisons ; mais on le prie de ne pas si mal penser des Religieux, & sur tout des Religieux sçavans, que de croire, qu'ils se délassent l'esprit par la lecture des Romans & des Comedies, ce qui est tout à fait faux & sans nul fondement.

XIV. FAIT.

Qu'il étoit allé à Rome pour se faire General d'Ordre.

L'Apologiste nous renvoye à M. l'Abbé de Val-Richer, pour sçavoir ce qui en est.

REPONSE.

Et moy, Monsieur, je le renvoye à toute la France qui a veu les Lettres, & qui n'y a pas lû un mot de ce Fait si injurieux à M. de la Trappe, pour se voir condamner comme un infame calomniateur à reparer l'honneur de l'Auteur des Lettres, & celuy de M. de la Trappe méme, à qui il n'est

pas avantageux qu'on ait pû avoir sur cela le moindre soupçon de luy.

X V. F A I T.

Qu'il est toûjours en compagnie, & qu'il reçoit luy seul plus de Lettres que cent Abbez de l'Ordre.

L'Apologiste ne nie que la premiere partie, sçavoir que M. l'Abbé est toûjours en compagnie. De vingt personnes, dit-il, qui vont à la Trappe, il n'en voit pas deux, & si cela étoit vray, il n'auroit pas de temps pour remplir ses devoirs, *pour répondre à tant de personnes*; enfin pour dire aux Moines leurs veritez, & se défendre contre le P. Mabillon.

R E P O N S E.

Il va tant de monde à la Trappe que quand M. l'Abbé n'en verroit que la dixiéme partie, cela suffiroit pour dire, qu'il est toûjours en compagnie. On sçait assez qu'il y en a plusieurs qu'il refuse, mais on n'ignore pas aussi qui sont les bienvenus chez luy, & qu'ils y passent

les mois entiers. Le temps des veilles de la nuit dont M. l'Abbé eſt diſpensé, ſuffit pour compoſer ſes Livres, ayant autant de vivacité d'eſprit, & de fond de ſcience qu'il en a, étant d'ailleurs aidé par ſes freres, & par des étrangers, repétant ſouvent la même choſe, & ſe donnant ſi peu le temps de bien examiner ce qu'il écrit, qu'on a été obligé de luy montrer pluſieurs fois ſon peu d'exactitude, particulierement dans ſa Réponſe au P. Mabillon.

Au reſte il étoit bien à propos, que l'Apologiſte remît devant les yeux du monde, que cét Abbé écrit plus de Lettres que cent autres Abbez de ſon Ordre, pour demeurer tacitement d'accord de ce Fait, ne l'ayant oſé nier, & même pour l'avoüer expreſſément en diſant, que s'il étoit toûjours en compagnie, il n'auroit pas de temps *pour répondre à tant de Lettres*. En verité je conſeille à M. l'Abbé de retirer ſes papiers d'entre les mains d'un tel Avocat qui gâte entierement ſa cauſe, & qui la met dans un danger évident d'être bien-tôt perduë au jugement du public.

XVI. FAIT.

Que les Confreres de Dom Muce, devant qu'il fût à la Trappe, disent qu'il n'étoit pas si méchant qu'on le dépeint, qu'ils vont même travailler à des informations de vie & de mœurs, pour luy en donner le démenti, (A qui le donner : car il n'a désigné personne sur qui puisse tomber celuy-cy ?) *Qu'il pourroit aussi se faire qu'il n'auroit pas été si bon aprés sa conversion qu'on le represente.*

L'Apologiste répond, qu'on n'a sçeu que de Dom Muce même ce qu'on en a dit, & s'emporte fort contre l'Auteur. Il faut, dit-il, que la passion & la rage de critiquer soit extrême, pour porter les hommes à critiquer les ouvrages de Dieu. Mais la Prophetie est formelle : *Peccator videbit & irascetur, &c.*

REPONSE.

Je n'eusse jamais pensé, Monsieur, qu'on dût faire un si grand

crime à l'Auteur, pour avoir dit, sur le témoignage d'un des Confreres de Dom Muce, qui a vêcu avec luy, qu'il n'étoit pas un impie, un athée, un homme coupable de crimes dignes de mort, comme M. de la Trappe l'a dépeint. Les Saints Peres ne se sont pas attiré tant de reproches & d'injures, lorsqu'ils ont voulu justifier Magdelaine des pechez scandaleux que quelques-uns luy ont imputé, excuser le reniément de saint Pierre, & expliquer favorablement la chûte de saint Thomas. On ne leur a jamais appliqué pour cela : *Peccator videbit & irascetur.* On a déja veu ce qui a été dit sur ce sujet dans la Lettre à M. de Santeüil, p. 28. & suiv. Mais je vous prie, Monsieur, de trouver bon que je vous fasse part d'un memoire qui vient du Confrere même de Dom Muce, qui travailloit à sa justification.

Dom Muce appellé auparavant « Dom *François Faure*, Religieux « Prêtre Profés du Prieuré Con- « ventuel de S. Marcel du Sausset, « Diocese de Valence en Dauphi « né, Ordre de Cluny à une lieuë «

„ de Monte-Limard, Fils de N. „ *Faure*, ancien Fermier de Dom „ Ildephonse le Villain Prieur ti- „ tulaire dudit Prieuré, natif de „ Sausset, a eû trois fréres tous „ Religieux du même Prieuré, „ dont l'un étoit Prieur titulaire „ de Baye sur le Rhône à deux ou „ trois lieuës de Saussct dans les „ Sevenes. Un autre de ses freres „ nommé Dom *François Loüis Faure*, „ est mort Prieur Claustral & Sa- „ cristain dudit Prieuré de saint „ Marcel. Le troisiéme nommé „ *Loüis Faure* Sacristain vit encore. „ Il avoit deux sœurs Religieuses „ Ursulines à Monte-Limard; la „ cadete est mariée à un homme „ du païs. Une autre sœur aînée „ mariée à Baye vit encore.

„ Il avoit été élevé grossiere- „ ment, venant manger souvent & „ presque tous les jours au Prieuré. „ A été Sous-Lieutenant d'Infante- „ rie environ trois mois, d'où la pau- „ vreté le fit revenir, se fit Reli- „ gieux trois ou quatre ans aprés, „ pour faciliter le mariage de sa „ sœur, a vécu de la même ma- „ niere que les autres Religieux

dans ce Monastere, où son frere " luy donna l'Habit, sans commettre aucun excez. Il alloit pourtant " quelque fois à la chasse, & se divertissoit avec les Païsans du païs. " Il n'y a jamais eu aucune information ni acte de justice contre luy. "

Il alla à la Trappe, dit adieu à " tout le monde, & leur communiqua son dessein. Jamais il n'a donné sujet à la justice de le reprendre. Il étoit fort maigre, d'une " taille médiocre, les cheveux plats " & châteins, le visage long gâté " de petite verole, la bouche grande, les yeux beaux & bleus, le rire agréable. Il étoit de bon naturel, un peu prompt, mais incapable de violence, aimant le divertissement moderé, il étoit foible " de poitrine & toûjours enrhumé. "

On peut juger par un mémoire aussi circonstancié que celuy-cy si la personne qui l'a dicté sur le champ, connoît *Dom Muce*, & si l'Auteur des Lettres est l'inventeur de ce qu'il en a dit. Je suis bien aise d'avertir M. de la Trappe qu'il a toute l'obligation à M. de Vert de ce que la justification de Dom Muce qu'un de

ses confreres devoit publier n'a pas paru. Il ne sera pas fâché qu'on luy rende ce témoignage, & que par occasion j'ajoûte qu'on l'a soupçonné mal à propos d'étre l'Auteur de la Lettre adressée au P. de Ste. Marthe. Pour moy je ne l'ay jamais crû capable d'une si méchante piece, & je suis persuadé que c'est de bonne foy qu'il l'a desavouée comme tout à fait indigne de voir le jour, dans une Lettre qu'il a écrite au méme P. de Sainte Marthe.

Pour finir cét article de D. Muce, je vous diray, Monsieur, que toute la faute que j'y trouve à corriger est un mot mis pour un autre par l'Imprimeur, *devant qu'il fût à la Trappe*, au lieu de, *avant qu'il fût à la Trappe*.

XVII. FAIT.

Qu'on fait dire à M. de la Trappe qu'il vaut mieux rester dans le monde que de chercher une rétraite dans les Congregations les plus reformées. Le monde ou la Trappe ; point de salut ailleurs.

C'Est une fausseté constante, dit à cela l'Apologiste.

REPONSE.

On peut bien croire, Monsieur, puisque cette fausseté est de sa pure invention. L'on a pû dire que cela suit des principes de M. l'Abbé, le P. Mabillon, n'a pû s'en taire; je vous l'ay déja fait remarquer, mais quoy que ce soit une consequence bien tirée des principes de M. de la T. on ne dit pas pourtant qu'elle soit avoüée de luy, & qu'il ait jamais dit ce que cét homme malin luy fait dire.

XVIII. FAIT.

Le P. de S. M. traite l'Abbé de la Trappe de médisant public & luy applique ce passage de S. Pierre, selon le droit qu'il a d'abuser de l'Ecriture pour appuyer ses calomnies : Nemo vestrum patiatur ut homicida aut fur aut maledicus.

L'Apologiste prétend que c'est sans raison, à moins qu'on n'accuse aussi les Prédicateurs d'estre médisans, lors qu'ils declament

contre les abus des Evéques, des Ecclesiastiques, des Magistrats. Tout ce que cét homme ajoûte pour condamner les études des Moines, est hors d'œuvre, ainsi l'on n'y répondra pas.

REPONSE.

Le P. de Sainte Marthe ny l'Auteur des Lettres ne sont pas capables de dire brutalement à M. de la Trappe qu'il est un médisant public. Qu'on lise le commencement de la quatriéme Lettre où est rapporté le passage de saint Pierre *nemo vestrum, &c.* Voicy en quels termes on parle à Monsieur de la Trappe p. 170. *Pardonnez-moy, Monsieur, si je vous fais ressouvenir de ce que dit saint Pierre :* nemo vestrum, &c. *on souffre quelquefois comme médisant ... lors qu'on s'attire sur les bras des affaires, pour avoir ravi la réputation à d'honnestes gens.* Ayant à réprocher à M. l'Abbé plusieurs propositions qui ont tout l'air de médisance, comme on verra bientôt, est-ce abuser de l'Ecriture Sainte, que de luy remettre devant les yeux un passage qui est exprés contre les

les médiſans, & de luy laiſſer le ſoin de ſe l'appliquer, ſans luy dire groſſierement que cela le regarde & qu'il eſt un médiſant ?

Mais il y a donc de la médiſance dans ce que diſent les Prédicateurs contre les abus des Evéques, des Magiſtrats, &c. Il y en aura ſans doute, lors qu'ils ſuppoſeront aux Evéques des abus qui n'exiſtent pas, lors qu'ils envelopperont tous les Evéques dans des propoſitions auſſi générales que celles qu'employe M. de la Trappe, pour condamner tous les Moines, lors qu'ils feront entendre que tout le Clergé tombe en toute ſorte de déreglemens & de deſordres, lors qu'ils publieront pour quelques changemens arrivez dans la diſcipline, qu'ils voyent la ruïne de l'Egliſe toute entiere. On mettroit bientôt un tel Predicateur à la Baſtille, on condamneroit au feu les Libelles où cela ſe liroit. Nous allons faire voir en peu les mémes propoſitions avancées par M. de la Trappe contre les Religieux, méme pour des uſages toûjours receus dans l'Ordre Monaſtique, & fort loüables, par exemple

pour l'étude. Que ce nouveau saint Bernard à l'imitation du prémier, étende sa Morale sur les personnes de toutes les conditions ; les Evêques, les Papes, les Roys même ; & il verra de quelle maniere on recompensera son zele. Pourquoy donc veut-on que les Religieux souffrent qu'il leur dise des injures depuis onze ou douze ans, sans qu'il leur soit permis de luy montrer qu'il a tort, & que tous ses reproches sont de fausses accusations ?

XIX. ET XX. FAITS.

Que M. de la Trappe a eu beaucoup à souffrir des calomnies, &c. Que le P. de Sainte Marthe se fait enfin connoître sous le personnage de Docteur.

REPONSE.

UN peu avant que les Lettres parussent, M l'Abbé avoit écrit à une Religieuse, que la persécution perçoit jusques dans le fond de sa solitude ; d'où l'Auteur de ces Lettres pouvoit conjecturer qu'il auroit un peu à souffrir de sa

replique qui est vive & forte. Voilà bien de quoy faire une remarque, pour grossir le Récüeil des faits ? Qu'y a-t-il en cela d'injurieux à M. l'Abbé ? La seconde chose qu'on dit icy n'est qu'une extravagance. Le P. de Sainte Marthe n'est point Docteur, ny ne veut passer pour tel. Mais il falloit luy donner cette qualité pour l'associer au *Docteur du Bois*, qu'on propose icy comme un grand ennemy de M. de la Trappe sans nul sujet. On me mande de Paris, qu'on a écrit de la Trappe des Lettres sanglantes contre luy, à cause de l'approbation qu'il a donnée au Traité des Etudes du P. Mabillon. Je laisse à penser si cela est fort Chrêtien, & fort Religieux.

XXI. FAIT.

On dit que M. de la Trappe fut obligé par M. de Cisteaux de venir baiser à genoux le Bref de Sa Sainteté, qui l'assujettissoit de nouveau.

L'Apologiste renvoye à Monsieur l'Abbé de Val-richer, & à deux

ou trois autres Abbez qu'il ne nomme pas, pour apprendre ce qui en eſt. Il joint encore icy ce qu'il a dit auparavant de ſon chef, que M. de la Trappe étoit allé à Rome pour ſe faire General, comme ſi c'étoit une propoſition de l'Auteur, ce qu'on luy a déja montré étre une pure fable de ſon invention.

REPONSE.

L'Auteur tient le premier fait, d'un Prieur Réformé de l'Abbaye de Vaux-Sernay, à ſept ou huit lieuës de Paris, qu'il vit il y a quatre ou cinq ans dans l'Abbaye de Gif. Le Reverend Pere luy fit le récit de cette hiſtoire dans tout le détail, parlant comme témoin oculaire, parce qu'il étoit de l'aſſemblée où la choſe ſe paſſa. On ne craint pas de nommer ſon Auteur en cét endroit, parce qu'il n'a parlé de ce fait, que pour faire connoître le zele de M. de la Trappe, à deffendre la cauſe de l'étroite obſervance, ſon témoignage ne peut donc pas paroître ſuſpect, parce que luy-méme eſt de

cette étroite observance, dont M. de la Trappe soûtenoit les interests contre M. l'Abbé de Cisteaux. Si M. l'Abbé de Val-richer assûroit positivement le contraire, on auroit véritablement lieu de douter ; mais celuy qui le fait parler falsifie tout, & ne mérite pas d'être écouté.

Ce sont là, Messieurs, tous les faits qu'on réproche à l'Auteur des Lettres, comme faussement avancez par luy. Je vous ay fait voir que l'Apologiste en a inventé plusieurs, qu'il en a falsifié encore un plus grand nombre, qu'il a avoüé les autres, ou s'il les a niez, qu'il l'a fait contre toute la vérité, & même contre sa propre conscience; enfin que s'il y a quelque circonstance de ces faits qui n'ait pas été prouvée avec évidence, elle est fort legere & purement indifferente. Jugez aprés cela, Monsieur, s'il a montré *que tous ces faits sont faux, sans en excepter la moindre circonstance*, à quoy il s'étoit engagé, & s'il a eu sujet de conclure son bel ouvrage par ces paroles : *Ils admireront en même temps comme je fais, la fécondité de ce*

Pere, pour ne rien avancer que de faux. Il eſt à croire qu'il luy eſt venu dans l'eſprit que mélant quelque choſe de vray parmy les menſonges qu'il vouloit établir, c'eſtoit le moyen de n'étre crû ſur rien, & que c'eſt ce qui luy a fait prendre le party de ne dire & de n'écrire aucune verité. Voilà un tour bien nouveau pour impoſer à ſes Lecteurs, & pour attirer leur créance. Ie ne croy pas que le demon méme s'en ſoit aviſé juſqu'icy.

Je ne ſçay, Monſieur, ſi vous comprenez quelque choſe dans *ce tour nouveau*; pour moy j'ay lû vingt fois cet endroit ſans pouvoir y comprendre rien, non plus que mes amis à qui je l'ay montré, ſinon qu'au lieu de mettre l'Apologiſte à la Baſtille pour ſes impoſtures atroces, il faut charitablement luy procurer une place où vous ſçavez qu'on met ceux qui ont la méme maladie que luy, & comme il ne fait pas bon ſe joüer à ces ſortes de gens, qu'il ne s'attende pas qu'on réponde dans la ſuite à ſes ridicules Lettres, on ne les lira pas méme. C'eſt pour

nous leurrer qu'il nous promet quelque chose de meilleur, parce qu'on ſçait que ce qu'un critique produit dabord, eſt ce qu'il a de meilleur, & qu'il commence par les endroits les plus foibles de l'ouvrage qu'il attaque. Si je n'avois que luy en veüe je le laiſſerois là, mais il faut m'acquiter de la parole que je vous ay donnée, de vous envoyer un recueil des faits injurieux avancez par M. de la Trappe, ſur leſquels on peut luy demander une ſatisfaction publique. Vous allez voir ſi ce ſont des minucies, comme ce que l'Apologiſte vient d'oppoſer à l'Auteur des Lettres.

I. FAIT.

Injurieux à tout l'Ordre Monaſtique.

1. NOus liſons dans l'Hiſtoire Sainte, qu'il n'y a preſque point eu d'Ordre, de Monaſtere, & de Congregation Réligieuſe, qui ne ſoit tombé dans l'affoibliſſement, ou dans une défaillance entiere

peu de temps aprés son institution. *Traité de la sainteté de la vie Monast. C. XXII. Question 5.* On ne marque point la page, parce qu'il y a deux éditions: On s'est servy de la premiere.

Monsieur de la Trappe tâche de prouver cette proposition, par les exemples des Monasteres de Tabenne, de Sethé, de Sinaï, de la Laure de saint Euthimo, de de l'Ordre de saint Benoist, des Chartreux, de Grandmont, de Cisteaux incontinent aprés la mort de saint Bernard, de saint François incontinent aprés sa Fondation; & des Carmelites de sainte Therese.

On peut juger si cela est fort honorable, 1°. à tout l'Etat Monastique, qu'on pourra regarder aprés cela comme une invention humaine, & comme un édifice bâti sur le sable, qui tombe presque au même instant qu'il est élevé, 2°. à tous les Ordres particuliers nommez en cét endroit, & sur tout à l'Ordre de saint Benoist, qui a produit durant tant de siécles un si grand nombre de Saints.

2. Ce vice est si commun parmi

les Moines, qu'il se peut dire que murmurer & respirer pour eux n'est qu'une même chose. Le murmure les nourrit; c'est un rafraichissement qui leur est nécessaire. *Explication de la Regle, C. 4. T. 1. p. 253. Il parle du murmure le plus criminel*, d'où par necessité on voit naitre des divisions, des partis, des cabales. Ce sont ses paroles, ibid.

3. Un ancien Docteur, (c'est Tertullien, dans son Traité des Spectacles,) a dit autrefois, en parlant du danger, auquel s'exposoient les femmes, lors qu'elles alloient aux spectacles publics: *Quæ pudica de domo processerat rediit impudica*. C'est avec beaucoup de raison que l'on peut en faire l'application aux Moines & aux Religieux, lors qu'ils sortent de leur solitude. Celuy-là par exemple qui s'étoit conservé dans des dispositions pures & chastes, se laisse frapper d'un objet qu'il rencontre dans son chemin, & revient dans son Monastere rempli de pensées, de desirs & d'imaginations impudiques... Un autre entend une chanson du monde, un air lascif, qui

réveille dans son cœur des sentimens qui n'y avoient plus ny de mouvement, ny d'action, & luy fait une blessure mortelle. *Expl. de de la Reg. c. 67. T. 2. p. 535. C'est donner une grande idée de la vertu des Religieux, qu'on suppose recevoir des blessures mortelles d'un objet qui se presente à la veuë; d'un air ouy en passant; & qu'on pretend ne rentrer presque jamais chastes dans leur Monastere.*

4. Comme un pecheur qui entre dans la Cléricature, & qu'on éleve au Sacerdoce, est censé reprendre son innocence premiere, & ne doit être plus consideré que comme s'il ne l'avoit jamais perduë, de même un Prêtre qui se fait Moine, & qui en embrasse l'état, prend l'habit d'un pecheur & la réalité d'un penitent. Expl. sur la Reg. c. 62. p. 487.

D'où vient qu'il appelle l'habit Religieux qui est la marque d'une Profession Sainte & Angelique, selon luy-méme, l'habit d'un pecheur. Loup Abbé de Ferrieres, observe que saint Benoist permet de recevoir les Prêtres dans les Monasteres, pour y

faire Profession, *d'où il conclud qu'ils ne sont pas bâtis seulement pour des criminels.* Sanctus autem Benedictus Sacerdotes suscipi in Monasterium & posse & debere ostendit. . . quod nullo modo faceret, si soli admittendi essent criminosi. *Ep. 129. Il n'a donc garde de croire qu'un Prêtre prenant l'habit de Moine, doive ensuite être consideré comme pecheur.*

5. Il prétend que le precepte de la Regle de saint Benoist, d'appeller les Freres au Conseil, & de prendre leurs avis. c. 3. *Ne doit pas être presentement gardé*, parce que les Religieux pour la plupart, ne sont plus dans cette simplicité si essentielle à leur état, que leurs Superieurs ne peuvent plus prendre la même confiance en eux. *Expl. sur la Reg. c. 3. p. 176. & 177.*

6. Un geste, un mouvement d'un Frere, un air, une précipitation, une différence dans le ton, dans le chant, blesse une ame immortifiée. Elle prend tout pour elle, elle croit qu'on l'a uniquement en veüe, qu'on la veut choquer, qu'on la

veut contredire. . . . . Elle en est blessée, elle s'agite, elle s'aigrit, toutes ses réflexions l'échauffent, & si Dieu par une bonté toute particuliere, n'arrétoit l'irrégularité de tous ces mouvemens, il n'en faudroit pas davantage pour former entre des personnes consacrées à la paix, des divisions irréconciliables. *ibid. ch. 13. p. 18.*

C'est exposer les Religieux au mépris & à la risée des gens du siécle, que de les répresenter avec de si grands foibles, qu'un rien est capable de les aigrir, & de causer entr'eux des divisions irréconciliables.

7. Les Religieux d'une vertu médiocre, (il y en a tres peu à qui il fasse l'honneur de les croire d'une vertu plus que médiocre,) desirent ardemment ce qu'ils desirent, & les oppositions quand ils en rencontrent leurs sont plus sensibles, & les blessent davantage que les gens du monde. C'est ce qui forme des divisions dans les Cloîtres, c'est de là d'où l'on voit naître les partis & les factions; c'est ce qui produit des murmures & des aversions irréconciliables.

Le

Le défaut du silence, (il parle d'un silence perpetuel,) a des suites toutes pareilles. *ibid. ch.* 4 *p.* 321.

Comme donc il n'y a que la Trappe, & deux ou trois autres Monasteres, où ce silence soit observé, il faut que dans tous les autres on ne voye que factions, cabales, aversions irréconciliables.

8. Au cas qu'il soit permis aux Freres de parler. . . . Il arrivera par *des suites inévitables*, qu'ils cacheront sous l'habit de la Religion, des desirs & des inclinations toutes mondaines. *ibid. ch.* 6. *p.* 355. *Tirez de cecy la même consequence.*

9. S'ils traitent des matieres de Doctrine, je dis même de celles de la Religion, ils ne seront pas longtemps sans se croire des Docteurs. . . . Et il arrive assez souvent qu'il reste de ces sortes de Conferences des divisions, des animositez. *ibid. p.* 354.

Saint Pacôme n'avoit pas prévû ces inconveniens, quoy qu'il eût reçû sa Regle de la main d'un Ange, lors qu'il établit des Conferences trois fois la semaine, touchant l'explication

des passages plus difficiles de l'Ecriture Sainte, sur l'Incarnation de Nôtre Seigneur. Voyez les Lettres p. 85. & suiv.

10. Les entretiens de pieté n'ont gueres de moindres inconveniens, *ibid. p.* 355.

Ainsi les Moines sont si méchans qu'ils abusent des meilleures choses, où les séculiers trouvent de l'édification. Leurs entretiens de pieté produisent la présomption, la vanité, les aigreurs, les mépris, les animositez, les divisions irréconciliables.

11. J'appelle sur cela les Supérieurs Monastiques au tribunal de leur conscience, & je leur demande s'il n'est pas vray que c'est dans ces commerces, (dans les conversations des Religieux,) que se forment les divisions, les intelligences, les dissentions, les particularitez, les haines, les murmures, les jalousies, *ibid. pag.* 364. *voyez encore pag.* 368.

12. Il faut que ceux qui prétendent que ce seroit un bien si cette obligation (du silence perpetuel) n'étoit pas si rigide, ne sçachent pas que les divisions, les querel-

les, les inimitiez, les murmures, les relâchemens, les cabales, disons les apostasies, n'arrivent dans les Cloîrres que parce qu'on y parle, qu'on y a des communications, & que chacun a le pouvoir, le moyen & la facilité de verser quand il luy plaît dans le cœur de son frere, *tout le poison*, toute l'aigreur & toute l'amertume dont le sien est remply *ibid. t. 2. ch. 42. p. 255. Les Moines selon M. l'Abbé, sont des animaux bien venimeux.*

13. Pour l'ordinaire les impressions des Moines (il parle des mauvaises) sont sans retour. *Réponse au Traité des Etudes p. 276.*

Il n'y a point de gens plus capables de mauvaises impressions que les Moines selon luy. Voyez les Propositions 3. 6. 7. 9. &c. Que sera-ce donc si outre cela ils ne quittent presque jamais celles qu'ils ont prises?

14. Saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Jerôme, saint Gregoire le Grand, n'ont point été Moines. *Rep. ch. 5 p. 39. & 40.* Il parle de saint Gregoire le Grand avec quelque doute.

C'est faire à l'Ordre Monastique une grande injure, que de luy ravir ses principales lumieres, & de n'apporter aucune raison pour appuyer son opinion, ainsi que fait M. l'Abbé, comme si elle étoit incontestable.

15. Il tâche de prouver au même Chapitre par une longue induction, que la plusspart des heresies sont venuës des Moines, & il leur attribuë encore la guerre sanglante que le Roy est obligé de soûtenir contre presque toute l'Europe. *C'est ce qui est refuté fort amplement par le P. Mabillon dans ses Réflexions, & par l'Auteur des Lettres p. 124. & suiv.*

16. Il faut convenir que c'est une étrange désolation, que les lieux qui étoient autrefois des lieux d'oraison & de pénitence, (les Monasteres) ayent tellement dégéneré de ce qu'ils ont été, qu'il n'en reste presque plus ny monument, ny vestige. *Rep p. 153. Plus d'oraison, plus de penitence dans les Cloîtres, selon M. l'Abbé.*

17. Quand je rappelle & que je me remets devant les yeux, que je considere les unes aprés les

autres toutes les Congregations & les Communautez Monaſtiques, à peine trouvay-je deux ou trois Monaſteres où le travail ſoit en uſage. Cependant il faut convenir que c'eſt une étrange déſolation que ces lieux, &c. [a] *ibid. Il paroît que c'eſt de toutes les Congregations qu'il a dit dans la precedente propoſition, qu'il n'y reſte preſque plus ny monument, ny veſtige de ce qu'elles ont été. Au reſte c'eſt une fauſſeté que l'on ait abrogé le travail dans toutes ces Congregations. Voyez les Lettres pag. 157.*

18. Voilà, mes Freres, ce qui m'a obligé d'écrire. . . Je n'ay pû gagner ſur moy de me taire lors qu'on le démolit à mes yeux, (l'état Religieux,) qu'on l'attaque par ſes fondemens, & que j'en vois la ruïne toute entiere. *ibid. p. 466.*

19. *Diſſipatæ ſunt viæ &c.* On a perdu le chemin, on ne reconnoît plus la voye & perſonne n'y paſſe, *ibid. pag. 448. il parle de l'ancienne voye de la perfection Monaſtique. Dans*

[a] Voyez la propoſition precedente qui eſt la ſuite de celle-cy, voyez encore, pag. 217.

tous les ouvrages & sur tout dans sa Réponse en cent endroits, il déplore la ruine totale de l'Ordre Monastique.

20. Pour ce qui est de sçavoir si on doit permettre aux Religieux la lecture de l'Ancien Testament, ou la leur interdire, je vous diray, mes Freres, que si les Anciens Peres qui l'ont permise, avoient percé dans l'avenir, & qu'ils eussent veu quelle devoit étre la decadence de l'Ordre Monastique, & combien les dispositions qui sont necessaires pour tirer quelque profit de cette lecture, deviendroient rares, dans ceux qui les devoient suivre, ils ne l'auroient permise qu'avec plus de reserve. . . . . & le déreglement des Moines, s'il leur avoit été connu, leur auroit été un puissant motif, pour ne pas exposer tant de veritez saintes, à de si méchantes railleries, à des rencontres impertinentes, à de mauvais contes, à des explications licencieuses, à des applications impies, malignes, indignes de la sainteté de l'esprit qui les a dictées; & pour ne pas donner lieu à une multitude presque innombrable de

personnes relâchées, pour s'autoriser dans leur libertinage & dans leur excés, *ibid. p.* 238. & 239. *Rien n'est plus propre pour imprimer une veritable horreur des Moines, que la peinture de toutes ces impietez, que M. l'Abbé leur attribuë sans le moindre fondement.*

21. La neuviéme playe est l'application que l'on a à soûtenir les privileges & les exemptions, qui ne sont à proprement parler, qu'une destruction du droit Ecclesiastique, qu'un renversement de cét ordre si saintement établi dans l'Eglise de Jesus-Christ, qui ne tendent qu'à tirer les Moines de cette humilité, de cette simplicité, &c. *ibid. pag.* 465.

Cette proposition est injurieuse aux Souverains Pontifes, & à toute l'Eglise, qui a ou accordé ou approuvé ces privileges, dans ses Conciles où le S. Esprit préside.

22. Les Moines sont assez chargez de devoirs réels & *essentiels*, qu'ils ignorent & qu'ils *méprisent*, sans leur en faire de nouveaux & d'imaginaires, *ibid. pag.* 34. *Un Moine ne peut mépriser ses devoirs*

essentiels, sans se rendre coupable de peché mortel, selon même les Casuistes les plus doux.

23. Quand les Moines se sont lassez de servir Dieu dans le repos de la retraite & de la solitude, quand la sainteté de leur profession leur est devenuë à charge .... les uns ont cherché à se délasser dans les sciences étrangeres; & Dieu peut en avoir inspiré d'autres dans le milieu de cette décadence si universelle ... de cette ruine si générale. *ibid. p. 6. Il fait commencer cette ruine si universelle dés que l'on a commencé à étudier dans les Cloîtres, c'est à dire dés l'institution de l'Ordre Monastique.*

24 Il dit que les Moines ont perdu leur réputation, *ibid. pag* 211. *Qu'il prenne garde que ce ne soit luy-même qui la leur ait ravie, & qu'il pense à la restituer.*

J'omets plusieurs propositions fausses & même qui me semblent dangereuses, mais qui ne sont pas injurieuses à l'état Monastique: par exemple que les véritables Moines [a] ne pensent qu'à abreger leur vie par les prati-

[a] *Explic. de la Reg. pref. t. 1. p.* 102.

ques d'une austerité rigoureuse. *Il n'est pas permis de faire des austeritez en veuë, d'abreger sa vie; encore moins dans cette unique veuë, & ne pensant qu'à cela.* [a] Qu'il ne se peut que la pieté ne s'altere ne s'affoiblisse & ne se détruise, aussitost qu'on apporte le moindre changement dans le chant. *Comme il parle du changement qui pourroit arriver en se conformant au chant le plus universellement reçu dans l'Eglise, il s'ensuit que ce chant, est propre à détruire la pieté.* [b] Que l'humilité fait toute l'essence de la vie Religieuse. *Par consequent ny la pauvreté, ny la chasteté, ny la charité, &c. ne sont de son essence.*

II.

Faits injurieux aux Saints, & aux plus grands Hommes de l'Ordre Monastique.

25. SAint Benoist faisoit comme une profession publique d'ignorance. *Rep. c. 16. p. 206.*

a. Ibid. T. 2. c. 19. p. 551 *b. Ibid. T. 1. c. 7. pag. 388.*

Ce grand Saint a-t-il merité une si méchante note, pour avoir composé une Regle si accomplie en toute maniere, & qui a reçû tant d'éloges des saints Peres & des Conciles? Est-ce à cause qu'il veut qu'on ait égard à la science dans le choix des Abbez de son Ordre. [a] Vitæ merito & sapientiæ doctrinâ eligatur, *que l'Abbé soit versé dans la connoissance de la Loy Divine,* Doctum lege divinâ, *qu'il soit capable de parler & de faire des instructions sur le nouveau & sur l'ancien Testament.* Ut sciat sit unde proferat nova & vetera, *ou comme traduit M. l'Abbé, qu'il sçache, & qu'il soit luy-même comme la source de laquelle il puisse tirer les instructions & anciennes & nouvelles dont il doit se servir pour l'instruction de ses freres.* Enfin est-ce parce qu'il exhorte ses Religieux *à tendre au comble de la doctrine, aussi bien que de la vertu.* Ad ipsa doctrinæ virtutumque culmina. *M. l'Abbé n'a pas pris garde qu'il condamne luy-même l'ignorance, dont il fait faire une profession publique à saint Benoist.* On me dira

a Cap. 64.

ſans doute, [a] mes freres, que je veux que les Moines vivent dans l'ignorance : Dieu m'en garde, *Rep. p. 466.*

26. Saint Maur qui étoit un des premiers & des principaux de ses disciples, ne fut pas plutost arrivé en France, qu'il changea (la Regle) en quantité de points *importans* ; & sans doute par des considérations justes, comme le rapporte le Venerable Pierre de Cluni, *ibid. pag. 203.*

Pierre de Cluny ne dit point que ſaint Maur ait changé la Regle en pluſieurs points importans, *c'eſt une addition de M. l'Abbé, injurieuſe tout enſemble à ſaint Benoiſt, qui auroit établi dans ſa Regle des points importans qu'on auroit enſuite été obligé de changer ; ce qui marqueroit que cette Regle ne ſeroit pas ſi recommandable pour ſa diſcretion que les Saints l'ont dit :* diſcretione præcipuam : *à ſaint Maur qui auroit fait ces changemens en des matieres importantes : & à Pierre le venérable qui auroit accusé ſaint Maur de ces changemens & de ces*

a *Reg. c. 73.*

alterations dans des matieres de consequence. Voyez cét endroit relevé dans les reflexions du P. Mabillon, pag. 122. & dans les Lettres *pag.* 64. & 69.

Ces paroles : par des considerations justes, *n'excusent pas Monsieur l'Abbé ; car il n'est pas permis de dire legerement :* un grand saint a fait telle chose qui de soy paroît mauvaise, quoyque par des considerations justes. *Si je disois de luy qu'il a renvoyé de ses Religieux à Cisteaux, tant pour se rétablir dans le lieu de leur premiere profession, que pour travailler à le faire élire Abbé de ce Monastere,* par des considerations justes, sçavoir dans le dessein de reformer tout l'Ordre de Cisteaux, *il auroit sujet de se plaindre, & je serois fort fâché d'avoir publié cela, même sur de bons témoignages. Il en est de même de ce qu'il a dit touchant saint Maur. Il faut même remarquer, que c'est à ces changemens faits, à ce qu'il pretend, par saint Maur, qu'il attribuë ensuite tous les desordres des Cloitres. Cette reflexion est du Pere Mabillon.* Voyez *pag.* 122.

27. Ce

27. Ce qu'on rapporte de ſaint Anſelme, eſt plus digne d'être oublié que d'être cité. Peut-on approuver qu'un Moine.... puiſſe s'appliquer à la lecture de Virgile?.... Quelle exception! *S'écrie-t-il, ſur celle que ſaint Anſelme fait des endroits contraires à l'honnêteté, quand il permet de lire Virgile.* Rep. *pag.* 106.

Un grand Archevéque & un plus grand ſaint, comme ſaint Anſelme, ne devoit pas être traité avec ſi peu de reſpect.

28. Saint Benoiſt d'Aniane ſe ſépara, & ſans doute malgré luy, des pratiques primitives. *Rep p.* 84.

Pourquoy, malgré luy, *ſinon à cauſe des mauvaiſes diſpoſitions de ſes Religieux, cependant le P. Mabillon prouve dans ſes Reflexions p.* 106. *qu'ils étoient peut-être auſſi réguliers que ceux de la Trappe.*

29. M. l'Abbé dit des ſaints Abbez de Cluny & de toute cette ſainte Congregation, comme de ſaint Benoiſt d'Aniane, qu'ils n'ont pas laiſſé de ſe ſeparer de l'eſprit de ſaint Benoiſt. *Rep. p.* 84. *encore s'il ſe contentoit de dire*, qu'ils ont abandon-

né quelques pratiques, *cela seroit tolerable; mais que* les Odons, les Mayeuls, les Odilons, les Hugues *reconnus pour des grands Saints par toute l'Eglise, & en particulier par saint Bernard,* ayent quitté l'esprit de saint Benoist, *en verité cela paroit fort dur.*

30. Cassiodore étoit un courtisan. . . . . il crût que pour empêcher que les disciples qu'il élevoit n'entrassent dans les voyes, & ne suivissent les dereglemens des Moines qu'ils avoient devant les yeux, il falloit les charger de toute sorte de lectures. *ibid p. 51.* il l'accuse aussi au même lieu d'avoir manqué de discernement & de lumiere.

Ces Moines que Cassiodore & ses Religieux avoient présens, étoient les Benoists, les Equices, leurs disciples, & tant d'autres parfaits solitaires, qui florissoient alors en Italie, selon saint Gregoire le Grand. Voilà l'honneur qu'on fait & à Cassiodore, & à tant de grands Saints.

31. Cassiodore qu'on met par tout n'est d'aucune autorité. . . . Il ne s'étoit point encore défait

des maximes & des manieres du monde. . . . Ainsi dans le fait présent Cassiodore ne mérite point d'être écouté. *ibid. p. 263. & 264.*

32. Loup Abbé de Ferrieres, (l'un des plus grands Hommes qu'ait eu l'Eglise au 9. siécle,) n'auroit-il pas mieux fait de gémir dans le fond de son Cloître de ses propres pechez, comme de ceux du monde, & de soûtenir ses Freres, qui dans ces siécles de fer avoient besoin d'être soûtenus & d'être consolez. *ibid. p. 114. & 115. si l'on osoit dire de M. l'Abbé,* qu'il feroit bien mieux de gémir dans le fond de son Cloître de ses propres pechez, que de tant écrire, *où en seroient ses amis, & quelles plaintes ne feroient-ils pas de la liberté de ces paroles ?*

33. Au même endroit M. l'Abbé tâche de tourner en ridicule ce grand personnage, sur l'amas qu'il a fait de Livres de Grammaire, & veut le faire passer pour un miserable Grammairien ; *mais voyez sa justification dans les Reflexions du P. Mabillon p. 127.*

34. Cet Evêque qui fut honteuse-

ment déposé par Lanfranc Archévêque de Cantorbery, (& Moine de saint Benoist,) n'étoit pas si docte que Lanfranc, mais il estoit plus simple & plus saint.

Le Bien-heureux Lanfranc ne déposa cet Evêque, que selon les loix de l'Eglise, lesquelles demandent de la science dans un Prelat. Dieu voulut dispenser celuy-cy des Regles ordinaires, & fit connoistre là-dessus sa volonté par un miracle. Mais l'Archevêque n'étoit pas blâmable d'avoir voulu se conformer aux saints Canons, jusqu'à ce qu'il connût la volonté particuliere de Dieu, & M. de la Trappe n'a nulle raison de dire qu'il n'étoit pas si saint que cét Evéque simple & ignorant.

35. Tout ce que M. l'Abbé dit de mal contre l'usage des Etudes, (quel mal n'en dit-il point ?) retombe sur saint Benoist Biscope, qui établit les Etudes dans ses Monasteres, selon le venerable Bede, sur le même Bede, honoré comme Saint dans l'Eglise, qui fut Professeur dans l'un de ces Monasteres ; sur saint Boniface Martyr, ce grand Apôtre d'Allemagne, qui

fonda l'Abbaye de Fulde, & y mit d'abord des Etudes & de celebres Profeſſeurs, auſquels l'Illuſtre Raban Maur ſucceda, & devint enſuite par ſon merite Archevêque de Mayence; ſur les ſaints Religieux d'Aniane, ſous ſaint Benoiſt leur Abbé, de Corbie ſous ſaint Adelard, de Cluni ſous ſaint Odon, du Bec ſous le Bienheureux Herluin & ſaint Anſelme: Car les études ont été d'abord établies dans ces Monaſteres.

36. *Il ne traite pas mieux de ſaints Abbez de l'Iſle-Barbe établis grands-Vicaires & Penitenciers par les Archevêques de Lyon.* Si on remontoit aux principes & aux origines de ces diſtinctions, *dit-il, p. 207. de ſa Reponſe*, on verroit qu'elles ſont beaucoup plus à la honte & à la confuſion de ceux qui les ont obtenuës, qu'à leur avantage & à leur gloire. *Il ſuppoſe fauſſement que ces Abbez ayent demandé ces marques de diſtinction par ambition & par orgüeil, au lieu que de ſaints Archevêques, ſaint Eucher, ſaint Loup, ſaint Genez, ſaint Ludrade, les avoient forcez à les recevoir. Ces Abbez ſont*

Ambroise, Maxime, Licinius, Benoist d'Aniane, qui passent pour saints.

37. *Il ne fait pas plus de grace à plusieurs saints, au sujet de quelques ouvrages qu'ils ont composez, comme à saint Notker Abbé de saint Gal, à saint Abbon Abbé de Fleuri,* voyez sa Rep *pag.* 116. *&* 117. & ce que le P. Mabillon dit à ce sujet dans l'art. 22. de ses Réflexions, pour vanger l'honneur de ces Saints & de ces grands Hommes tournez en ridicules par M. l'Abbé.

38. Enfin il reduit à presque rien, tous les travaux Apostoliques de tant de saints Moines reconnus pour Apôtres, par les Anglois, par les peuples des Pays-bas, de la Germanie, de la Suede, du Danemarc, de Russie, de Pologne, &c. en disant que tout cela, *se reduit à quelques instructions ou Catechismes. pag.* 357.

39. Quelles n'ont pas été les impietez ... de Fauste. *ibid p.* 46.

Fauste Moine de Lerins & ensuite Evêque de Riez, ne merite pas d'être traité d'impie, n'ayant jamais soûtenu d'erreur avec opiniatreté. On fait sa Feste en plusieurs Eglises, &

même avec Octave en quelques-unes.

40. C'est un axiome digne du caractere de ce Moine, qui étoit naturellement vif dans ses pensées & dans ses expressions. Rep. *pag.* 281. *Melchior Canus qui estoit un grand Evêque, ne devoit pas estre appellé Moine avec mepris, par un Moine, & seulement pour avoir dit qu'un Theologien sans la connoissance de l'Histoire Ecclesiastique ne merite pas le nom de Theologien.* M. l'Abbé est naturellement plus vif que cet Evêque dans ses pensées & dans ses expressions ; *cependant je ne voudrois pas dire de luy, aprés avoir rapporté une de ses propositions outrées* : c'est un axiome digne du caractere de ce Moine.

III.

Faits injurieux aux Etudes Monastiques ; & à tous les Religieux qui étudient.

41. Vous me direz sans doute ; que la lecture des Livres Saints, pourveu qu'ils ne parlent

que de Dieu, ne peut être qu'utile? Je demeure d'accord que cela est vray, pourveu qu'ils ne traittent que de vos devoirs. Mais pour les Livres qui traitent des Dogmes, des matieres de Theologie, de la Tradition de l'Eglise, vous devez croire qu'elle est *tres-dangereuse* pour des Moines & des Religieux. *Explic. sur la Reg. Ch.* 4. *T.* 1. *pag.* 294.

42. Cette lecture toute sainte qu'elle est, peut faire autant de desordres dans l'esprit d'un Solitaire, *qu'une lecture profane*; elle est toute propre à le remplir d'idées contraires à la simplicité de son état, *ibid. T.* 2. *ch.* 48. *p.* 292.

43. *Et au méme Chapitre* : Croyez, mes freres, que le nombre est presque infini de ceux, qui sous le pretexte de lire des Livres qui ne leur parlent que de Dieu, l'ont perdu pour jamais, *ibid. p.* 299.

44. On ne dira rien qui ne soit vray quand on assurera que pour *quatre* Religieux qui liront avec fruit, & il y en aura *quatre cent* qui le feront sans utilité, disons même à leur dommage & à leur perte .... que s'il y en a quatre

gens sur qui ces lectures ne font que ces sortes d'impressions, il y en aura des milliers.... qui tomberont par *des necessitez inévitables dans toutes sortes d'excés & de desordres* ; & c'est ce qu'on ne peut contester contre ce que l'experience nous en apprend, *ibid. T. 2. ch. 48 pag. 271. Quel libertinage verroit-on dans les Congregations sçavantes, si cela étoit vray ? il n'excepte rien, le jeu, le vin, les femmes, tout est compris en ces deux mots.*

45. Leur cœur se corromp, *dit-il des Religieux qui étudient*, leur raison s'obscurcit & se couvre de tenebres ; *obscuratum est insipiens cor eorum.* Ainsi n'étant point éclairez de la veritable lumiere, qui est celle de la verité & de la justice, ils donnent comme des aveugles, dans tous les pieges que le Demon leur tend ; ils se precipitent dans toutes sortes d'abîmes. *Rep. p. 130. Peut-on parler autrement d'une troupe d'impies & d'athées ?*

46. L'histoire de l'Eglise est si étenduë & si vaste, que pour l'ap-

prendre au point qu'il semble qu'on le propose, il faudroit que des Moines y employassent & passassent leur vie toute entiere, pour s'instruire des interests des Papes, des Evêques, des Princes, des partis, des factions, des intrigues differentes qui se sont formées dans les Conciles. *Rep. pag. 282.*

C'est parler bien honorablement de l'Histoire Ecclesiastique, que de la reduire au recit de ces sortes de choses; comme si l'Eglise étoit un état purement politique, & qu'il ne se rencontrât pas cent mille évenemens propres à nous édifier dans l'Histoire de l'Eglise: car M. l'Abbé en donne une idée si desavantageuse, qu'il n'y fait entrer que ce qu'il y a de plus mauvais.

47. On me dira que ce Moine ne fait qu'obeïr à son Superieur, (en étudiant) mais il est aisé de répondre que le Superieur ne peut avec conscience luy ordonner ce qui combat une obligation aussi essentielle. *Rep. p. 382.*

D'où vient donc que les Papes, que les Conciles, ordonnent aux Superieurs de faire étudier leurs Reli-

gieux ? Pourquoy leur faire un crime de ce que l'Eglise leur commande ? Quel droit a M. l'Abbé de limiter ainsi l'autorité des Superieurs ?

48. Pourquoy voit-on si peu de discipline & de regularité dans les Cloîtres ? pourquoy la pieté solide y est elle si rare ? . . . Tout y est dans le mouvement, dans l'agitation ; on s'y propose des affaires, on y a des desseins . . . On y va, on y vient, on y parle, on y cabale ; on y dispute de sciences curieuses . . . en un mot on trouve le secret d'y faire revivre le monde . . . Je dis cela en general, mais avec connoissance, & je m'abstiens d'en faire les applications. *ibid. pag.* 131.

49. La science détruit l'humilité. . . . c'est une nourriture étrangere à la condition des Moines, elle n'est capable que de leur nuire, de déregler leur cœur, de faire sur eux des impressions de mort. *ibid. p.* 150.

50. On ne connoît ny regle, ny regularité, ny constitution, ny discipline, ny édification, ny exem-

ple dans les Monasteres où les Etudes sont établies. *ibid. p.* 350. ce n'est plus un Cloître, mais un College, il n'y a que liberté, que bruit, que cris, que clameur. *ibid. pag.* 464.

51. Il ne connoît plus (ce Religieux qui étudie) il ne connoît plus de retraite, plus de silence, plus d'oraisons, plus de jeûnes, plus de veilles, plus d'assistance à l'Office. *ibid. p.* 390.

Voyez plusieurs autres semblables propositions recueillies par le P. Mabillon dans l'art. V. de ses Reflexions. Tout ce qu'on doit répondre à ces invectives, c'est qu'il n'y a rien de plus faux. Voicy ce que le P. Mabillon en dit au commencement de l'article cinquiéme de ses Refléxions, page trente-cinquiéme. *La peinture que fait M. l'Abbé de l'étude & de la science, est si affreuse qu'elle est capable de faire révolter les esprits contre leur état, de leur en donner une aversion mortelle, & de les jetter dans la necessité de l'abandonner, supposé que les études y soient en usage. Et où ne sont-elles pas aujourd'huy reçuës dans les Monasteres, même*

même les mieux reglez, excepté dans la Trappe, & dans quelques autres semblables? Et au commencement de l'article XVIII. aprés avoir rapporté ces paroles de la Reponse *pag.* 259. sur l'étude des saints Peres, que les Moines ne peuvent s'y engager sans oublier ce qu'ils sont, par leur profession, & sans passer de plein pied de la voye que les Saints ont tenuë pour se sanctifier dans une autre voye toute opposée, &c. il dit: *Quelles paroles & quelles expressions plus fortes pourroit-on employer pour détourner les Religieux de la lecture des Auteurs profanes?*

52. Parce qu'on nous presse sur les services que les Moines ont rendus à l'Eglise par leur Doctrine & par leurs Ecrits, je suis contraint de vous dire, mes freres, qu'il est vray qu'il y en a *quelques-uns*, qui l'ont servie par leur érudition & par leur science; mais qu'il y en a *une infinité* qui luy ont causé des maux profonds, fait des playes qui ne sont pas encore refermées, & qui saigneront jusqu'à la fin du monde. *ibid. p.* 46.

C'est ensuite de cét éloge qu'il met presque toutes les hérésies, comme autant de productions des études Monastiques. Comme on l'a refuté amplement dans les Reflexions & dans les Lettres, on ne croit pas devoir montrer icy la fausseté de ces propositions, qui se détruissent d'elles-mêmes.

53. Il attribuë dans le même endroit aux études des Moines, la guerre sanglante qui est allumée dans toute l'Europe. *Pouvoit-il imaginer rien de plus violent?*

54. Je ne crains pas de vous le dire, mes freres; toutes les fois qu'on voudra mettre les dommages que les Moines ont causé à l'Eglise, par l'abus qu'ils ont fait de la science, auprés de ce qu'ils y ont pû produire d'avantage & de biens par le bon usage, il n'y a personne qui ne demeure d'accord, qu'il eut beaucoup mieux valu pour la gloire de l'Eglise, pour le repos & la sanctification de ses enfans qu'ils fussent demeurez dans l'oubli. *ibid. pag.* 48.

Cette proposition est absolument insoûtenable, quand même on n'auroit égard qu'au seul Ordre de saint Benoist qui a été le plus grand orne-

ment, & le principal appuy de l'Eglise pendant quatre ou cinq siécles.

55. Aujourd'huy particulierement, où la science s'est introduite dans la plus grande partie des communautez Monastiques, on ne doit accorder la lecture des sept premiers Livres de l'ancien Testament, qu'avec discernement des cœurs & des esprits, de crainte qu'au lieu de l'utilité qu'on en espereroit, on n'en fit un méchant usage. *Ibid. p. 236. Comme si la science fermoit la porte à l'intelligence de l'Ecriture Sainte; & rendoit prophanes ceux qui la possedent; au lieu que toute la science des Religieux a un rapport essentiel à la connoissance de la Sainte Ecriture.*

56. Saint François n'a pas voulu que ses freres étudiassent. Il leur défend même d'avoir aucun Livre, de crainte, dit-il, qu'il ne leur prît envie de monter en chaire. *Ibid. pag. 80.*

Il s'ensuivroit de là que les Religieux de saint François ne pourroient ny étudier ny prêcher selon leur saint Legislateur. Mais on a fait voir évidemment l'étrange erreur de Monsieur

l'Abbé, *pag.* 136. *& ſuivantes des Lettres.*

57. Qu'un Moine s'applique à ces lectures... Il acquerra la capacité neceſſaire pour gouverner tout un monde.... On peut dire ſans exageration qu'il n'en faudroit pas davantage pour former les premiers Paſteurs de l'Egliſe. *Ibid. pag.* 22. C'eſt ce qu'il repete encore, p. 468. *Il parle de la lecture des Livres ſpirituels, deſquels il exclud tous les Traitez de Dogme, de controverſe, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, la Tradition, les Canons... Mais comment peut-on dire que cette lecture ſuffiſe pour former les premiers Paſteurs de l'Egliſe, les Juges nez de la Doctrine, les Papes mêmes? Comment pourront-ils decider les difficultez qui naiſſent ſur la Religion, n'ayant nulle teinture des Dogmes, & des autres ſciences Eccleſiaſtiques?*

58. Les Religieux fatiguez de lire des Livres de Dogmes, ſe délaſſent dans la lecture des Romans & des Comedies. *On a mis cette propoſition la derniere, parce qu'elle n'eſt pas dans les Livres de M. l'Abbé, Voyez cy-deſſus*, pag. 123.

IV.

Faits injurieux à quelques Congregations réformées, & au Pere Mabillon en particulier.

59. QUe peut-on dire d'une conduite qui ſe trouve dans les Obſervances qui font profeſſion d'être reformées ? *Traité de la ſainteté & des devoirs de la vie Monaſtique, c. 23. q. 7. Il n'a garde de dire* qui ſont reformées , *mais ſeulement* prétenduës reformées ; *auſſi répond-il à cette queſtion* : aprés avoir repris les jeûnes & les veilles, on ne s'attache pas à l'interieur , on neglige la pieté & la réformation du cœur , on quitte l'eſprit & la ſimplicité des Saints. *Qui luy a donné droit de juger ainſi du cœur des Religieux ?* Il fait connoître enſuite qu'un des deſordres de ces Obſervances eſt qu'on y étudie. . . .

60. On ne ſeroit pas tombé dans tous ces excés , (cauſez par les études , qui ſont infinis ſelon luy ,) ſi on étoit demeuré dans la modeſtie & dans la moderation où

ſe trouvoient il y a 30. ans les Peres de la Congregation de ſaint Maur.... Mais il ne faut pas s'étonner ſi on n'a pas en cela conſervé les mêmes veuës & le même eſprit... Voilà mes freres ce qui m'a obligé d'écrire, je n'ay pû gagner ſur moy de me taire, lors qu'on le démolit à mes yeux, (l'état Religieux,) qu'on l'attaque par les fondemens, & que j'en vois la ruïne toute entiere. *Rep. pag. 455.*

Voilà la ruine entiere de l'Etat Monaſtique dans la Congregation de ſaint Maur. Voyez les réflexions qu'on a faites cy-deſſus pag. 107. & 108.

61. On propoſe l'exemple des Religieux de la Congregation de ſaint Vannes. Quel exemple mes freres! *ibid. p. 367. Voyez ce que dit le Pere Mabillon dans ſes Reflexions p. 338. pour vanger l'honneur de cette Congregation, & faire voir l'erreur de M. l'Abbé.*

62. On pourroit rapporter icy tout ce qu'il a dit contre les Chartreux, qui ont toûjours vêcu dans une ſi étroite Obſervance, & qui

ſont d'une ſi grande édification dans l'Egliſe. On ſçait que Monſeigneur le Cardinal le Camus, l'a obligé à ſupprimer un écrit qu'il avoit composé contre eux, duquel toutefois on voit courir pluſieurs copies. C'eſt ce qui a donné lieu à la belle Lettre que le tres-R. P. General des Chartreux a écrite depuis peu, & que tout le monde ſouhaitteroit avoir.

63. L'on doit croire que les Obſervances qui ſe ſont diſpenſées de jeûner ces jours-là comme celles du Mont-Caſſin, des Camaldules, &c. ne l'ont fait qu'en moderant la lettre de la Regle, par l'adouciſſement qu'ils y ont apporté. *Explic. de la Regle, c. 41. p. 228.*

Les Camaldules diſent qu'il eſt faux qu'ils ſe diſpenſent du jeûne, les jours de Feſtes qui arrivent depuis les Ides de Septembre juſqu'à Pâques. Ils le gardent fort exactement, ſans modification.

64. L'opinion contraire (du P. Mabillon) eſt qu'il faut que les Moines étudient les Lettres prophanes, la Philoſophie, les Langues ... qu'ils s'appliquent même

à la connoiſſance des inſcriptions, des manuſcrits & des médailles. *Avant-propos de la Rep.*

Il ſuppoſe au P. Mabillon une opinion qu'il n'a jamais enſeignée ny propoſée. Il en eſt fort éloigné. Voyez cette ſuppoſition prouvée dans les Réflexions & dans les lettres. pag. 58. il l'accuſe auſſi d'écrire contre ſa propre conviction pag. 3 *ce qui eſt une fort grande injure pour un homme auſſi ſincere & d'auſſi bonne foy que l'eſt ce Religieux. Enfin il dit* qu'il compte pour rien la tradition, le ſentiment des Saints & des Docteurs de l'Egliſe, pag. 156. *Quoy que ſes livres ne ſoient qu'un tableau fidele de la tradition & de la Doctrine des Saints Peres.*

65. Il faut que toute conſideration cede au devoir preſſant où je me trouve d'examiner cet ouvrage (du P. Mabillon) & de vous faire voir d'une maniere ſi évidente & ſi claire, le dommage & le préjudice qui vous en peut revenir; que ſi jamais il tombe entre vos mains, il ne faſſe ſur vous aucune impreſſion, &c. *Rep. Avant-propos.*

66. C'est representer le Livre du Pere Mabillon comme fort dangereux; aussi est-ce le nom qu'il donne à son opinion touchant les Etudes.

66. Afin de vous preserver d'une opinion qui m'a parû si dangereuse, &c. *Ibid.*

67. Ne pourroit-on pas dire que c'est leur creuser des abîmes, leur tendre des piéges, & leur mettre des écueils dans leur navigation. *Rep. pag. 419.*

C'est ce qu'il accuse le Pere Mabillon d'avoir fait.

68. *Il luy reproche aussi pag. 280.* de ne se lasser point de confirmer les Moines dans l'ignorance de leurs obligations.

69. La premiere pensée qui me frappa, mes freres, dans la lecture de cét ouvrage, fut de considerer comme une flétrissure, comme une playe faite à tout l'Ordre Monastique, l'application qu'on y avoit à prouver que les anciens solitaires s'étoient adonnez à l'étude des sciences. *Ibid. p. 460.*

70. Dans la suite il explique dix playes que le Traité du P. Mabillon a faites à l'Ordre Monastique.

71. C'est l'expedient le plus court & le plus asseuré pour séculariser les Cloîtres, pour dépoüiller les Moines de tout sentiment de leurs devoirs, & pour les rendre Ecclesiastiques, sans leur en donner ny l'esprit, ny la vertu, ny le merite. *Ibid. p.* 477.

Il parle en ces termes de ce que le Pere Mabillon a dit du Catalogue des Livres.

72. *Il fait dire sans nul fondement au Pere Mabillon*, que la Philosophie, l'Histoire & les Mathematiques, servent & disposent à l'Oraison; que la lecture de ces sortes de matieres préparent l'esprit & le cœur à la priere. Ce sont les termes de l'Auteur, *ajoûte-t-il*, & il faut dire & penser la même chose de la Geographie, &c. *Rep. p.* 431.

En verité on a de la peine à retenir ses justes mouvemens, en se voyant traité d'une maniere si indigne, & si contraire à la verité, s'écrie à ces paroles le Pere Mabillon *Reflex. p.* 389.

C'est, Monsieur, ce que j'ay recüeilly des propositions outrées & injurieuses à l'état Monastique, en

parcourant les Livres de M. l'Abbé. Je n'ay pas été fort exact à les ramasser toutes ; j'en ay laissé plusieurs, qui mériteroient autant que celles-cy, d'avoir place dans mon Recüeil ; vous en jugerez par celle que je viens encore de découvrir présentement à la p. 74 de sa Rep. *Pendant que les Moines ont fait le cas qu'ils devoient faire de cette vertu*, (la simplicité,) *ils ont reçû de Dieu une protection abondante .... mais depuis qu'ils ont eu honte de cette bassesse, qu'ils ont rougi de ce qui devoit faire tout leur bonheur & leur gloire, il a eu honte de ceux qui avoient eu honte de luy, il s'est retiré d'eux, & les ayant laissé à eux-mémes*, EVANUERUNT IN COGITATIONIBUS SUIS. Voilà les Moines abandonnez de Dieu, & dans un état de reprobation, selon M. l'Abbé, pour avoir quitté la simplicité de leur état, en étudiant ; peut-on aller plus loin ? Je demande qui sera le jeune homme, qui ayant conçû le dessein de se faire Religieux ailleurs qu'à la Trappe, ne se sentant pas assez de forces pour garder l'Observance de

cette Maison, & lisant attentivement les Livres de M. l'Abbé, prévenu de beaucoup d'estime pour sa pieté, pour sa doctrine, afin de se fortifier dans sa vocation, ne la perdra pas, sur l'idée affreuse qu'il donne de l'Ordre Monastique dans l'état où il prétend qu'il est reduit par tout, sans excepter les plus saintes Congregations?

Ne croyez pas, Monsieur, qu'en faisant ce Recueil mon dessein ait été de dénoncer ces propositions à la Sorbonne, dont vous étes une des plus brillantes lumieres; c'est à quoy je n'ay pas pensé. Je suis encore plus éloigné de vouloir en faire la dénonciation en forme, à Nosseigneurs les Evêques & à Nôtre Saint Pere le Pape, afin de demander leur jugement definitif sur des opinions qui font tant d'éclat. Je n'ay nul caractere pour cela. Ce que je me suis donc proposé uniquement, c'est

1°. De vous supplier de jetter les yeux sur ces propositions, & de vouloir bien ensuite en dire vôtre sentiment à M. de la Trappe ou à ses amis, afin de l'obliger à donner

la

la satisfaction qu'on a lieu de luy demander sur ce sujet.

2°. De montrer que l'Auteur des Lettres qui avoit toutes ces propositions devant les yeux quand il a écrit, est fort excusable, d'avoir poussé un peu vivement son adversaire. Puis qu'on veut qu'il soit Religieux, quels doivent avoir été ses sentimens, en voyant la Religion sa mere si maltraitée? Qu'il me soit permis de dire icy de ce fils à l'égard d'une si bonne mere, ce que saint Ambroise a dit d'une mere à l'égard de ses enfans: [a] *Filium considerate, filium cogitate.*

3°. De faire voir que c'est mal à propos que quelques personnes se scandalisent de ce que les Religieux, aprés avoir souffert plus de dix ans, qu'on les traitât si mal, se sont enfin mis en défense contre M. l'Abbé. Qu'on examine sérieusement s'il n'y auroit pas un plus grand scandale, de laisser tant de propositions injurieuses à l'état Monastique, avoir cours & s'établir par l'autorité

a L. 5. *de fide ad Gratianum.* c. 2.

d'un ſi grand homme. Si l'on avoit dit des R R. Peres de l'Oratoire la quatriéme partie de ce qu'on a avancé contre tout l'Ordre Monaſtique, & contre quelques Congregations, je ne doute point qu'ils ne priſſent la plume pour ſe deffendre, & qu'ils ne cruſſent y étre obligez en conſcience, à moins qu'ils ne fuſſent aſſûrez du peu de créance que leur accuſateur trouveroit dans les eſprits. Le public entreroit dans leurs raiſons & dans leurs juſtes reſſentimens. Qu'on ait donc la méme équité pour des Religieux réformez, qui n'ont point donné occaſion aux reproches ſanglans qu'on leur fait.

Pour vous, Monſieur, je ſçay que vous leur rendez juſtice, & que vous vous intereſſez en ce qui les touche. C'eſt ce qui m'a ôté tout le ſcrupule que j'aurois pû avoir, de vous entretenir ſi long-temps. Je croyois d'abord ne faire qu'une Lettre, & j'ay fait preſque un Livre. Si c'eſt une faute, ſaint [a] Auguſtin qui l'a commiſe ſou-

a *Pluſieurs Epitres de ſaint Auguſtin ſont des Livres entiers.*

vent avant moy la rend excusable. Je ne suis pas même fâché que ma Lettre soit enfin devenuë un Livre. Il y avoit long-temps que je souhaitois vous en dédier un pour vous marquer avec combien de consideration & de respect, je suis,

Monsieur,

Vôtre tres-humble, &c.

ERRATA.

Pag. 4. *ligne* 12. trouvé *lisez* trouvée. *p.* 46. *l.* 16. dit *lisez* dicte. *p.* 53. *l.* 30. d'hardiesse *lisez* de hardiesse. *p.* 55. *l.* 27. puisse *lisez* pûsse. *pag.* 86. *l.* 29. attaquée *lisez* attaqué. *p.* 91. *l.* 13. Chardon *lisez* Chordon. *p.* 134. *l.* 3. receu *lisez* veu. *p.* 140. *l.* 3. les *lisez* ses. *p.* 184. *l.* 30. qu'ils y passent *lisez* qui y passent. *p.* 191. *l.* 2. on peut bien croire *lisez* on peut bien l'en croire. *p.* 196. *l.* 16. le *lisez* ce. *p.* 197. Messieurs *lisez* Monsieur. *p.* 199. *l.* 19. Fait *lisez* Faits.

La ponctuation est defectueuse en plusieurs endroits, mais le Lecteur y suppléra facilement.

CORRECTIONS.

Pag. 12. lisez ainsi le Titre de l'Ouvrage dont on parle : *Guillelmus à S. amore &c. in Abbati Trappensi redivivus à S. Thoma de novo refellitur.* Et pag. 13. l. 4. au lieu de 4°. *crimina imponunt,* lisez 4°. *bona pervertunt.*

Ce qu'on a dit p. 53. de deux Lettres contre M. de la Trappe ne se confirme pas.